

TA
501

RAPPORT ANNUEL

DE LA

CORPORATION

DES

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A QUEBEC LE 11 AVRIL 1894

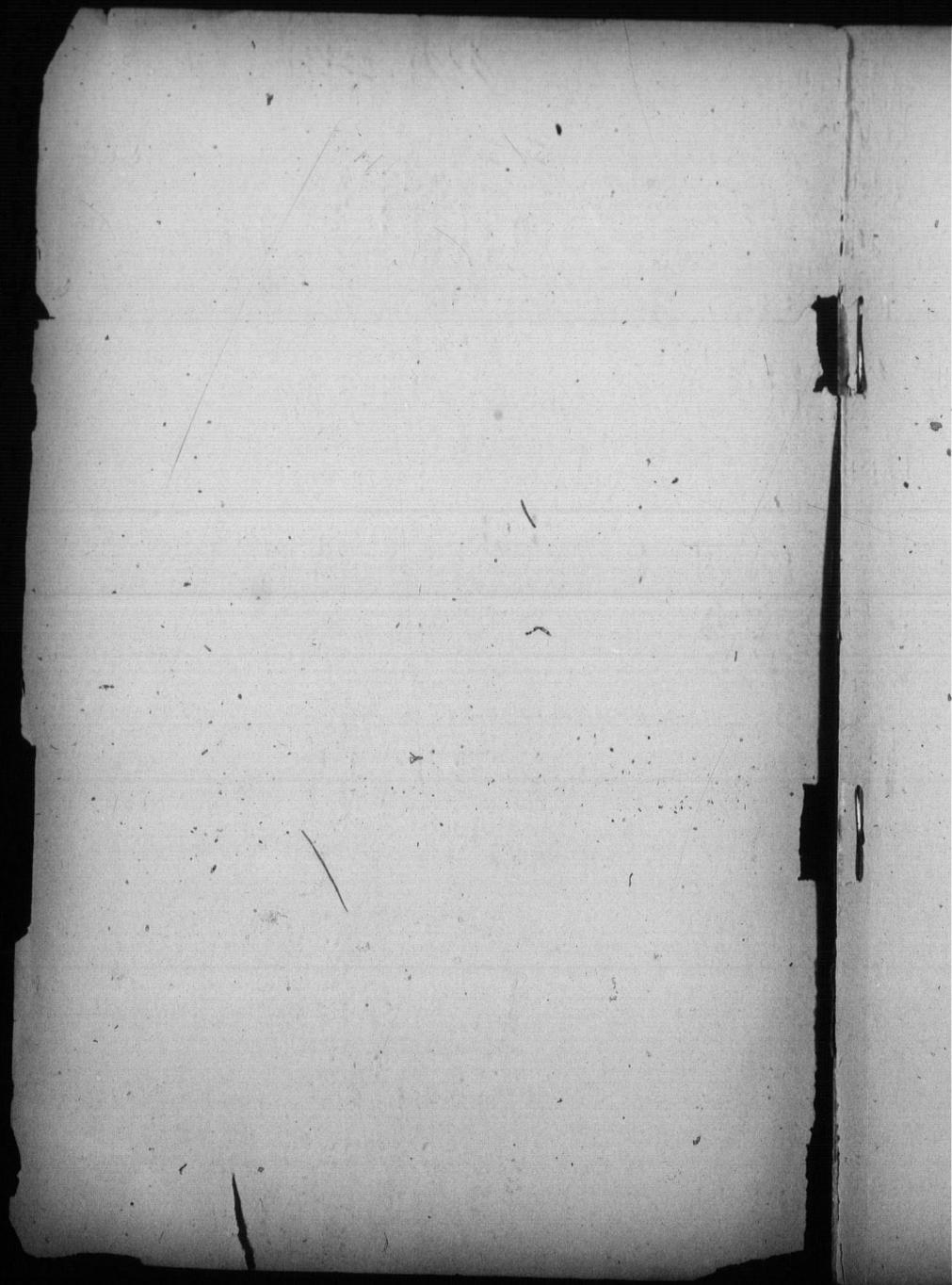


QUÉBEC

ATELIER TYPOGRAPHIQUE C. DARVEAU

1894





LA CORPORATION
DES
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

Incorporée en vertu de l'Acte 45 Vict., Chap. 16
1882

Statuts Refondus de la Province de Québec. Chap. X, Titre V
1888

52 Vic., Chap. XLI,
1889

L'HONORABLE COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

ÉCRIT HONORAIRE

BUREAU DE DIRECTION

*Pour le triennal commençant au mois d'Avril 1894 et finissant au mois
d'Avril 1897*

ANTOINE PAINCHAUD

PRÉSIDENT

W. McLEA WALBANK, 1er VICE-PRÉS. P. HORACE DUMAIS, 2nd VICE-PRÉS.
C. E. GAUVIN, SEC.-TRÉS. GEORGE ROY, SYNDIC.

MEMBRE DU BUREAU

Thomas Breen,
J. N. Gastonguay,
D. C. Morency,

Jos. E. Sirois,
P. C. Talbot,
Jos. P. B. Casgrain,
J. E. Mailhot.

J. L. Michaud,
John Sullivan,
F. X. Genest,

INDEX

	PAGES.
1° Minutes de la onzième assemblée générale, tenue le onze avril 1894.....	3
2° Appendice A. Adresse du Président.....	11
3° Appendice B. Etat général des recettes et des dépenses.....	22
4° Histoire de l'arpentage. (suite). Les Géomètres de la troisième époque, par J. N. Gastonguay, arpenteur-géomètre.....	24
5° Mémoire par C. E. Gauviu, Arpenteur-Géomètre. Notre langue technique. (suite).....	29
6° The preparation of descriptions of real estate for insertion in deeds, by H. Irwin, P. L. S.....	41
DOCUMENTS JUDICIAIRES. — ACTION EN BORNAGE. — COUR SUPÉRIEURE, GEORGE ROBERTS, DEMANDEUR, vs. EDWARD EDWARDS, DÉFENDEUR.	
7° Liste des documents filés au dossier dans cette cause.....	48
8° Rapport de H. Irwin, l'Arpenteur-Géomètre, choisi par la cour pour faire enquête dans cette cause.....	49
9° Jugement de la cour en cette cause, ordonnant le bornage des terrains.....	60
10° Procès-verbal du bornage des terrains, tel qu'ordonné par la Cour.....	64
11° Plan des terrains, annexé au rapport de H. Irwin. Arpenteur-géomètre.....	67
MISCELLANEOUS TABLES OF MEASURE BY E. T. GENEST, P. L. S.	
12° Equivalents decimally of english feet, french feet and mètres... ..	68
13° Decimal equivalents of english inches and tenths.....	70
14° Metric system and value of several english and french linear measures.....	70
15° Table of english surface measures.....	71
16° Value of french surface measures.....	71
17° Equivalents decimally of acres, arpents, hectares, and vice-versa.....	72
18° Equivalents décimally of arpents, acres and hectares.....	73
19° Liste des arpenteurs-géomètres admis à pratiquer l'arpentage dans la Province de Québec, depuis l'établissement du Canada.....	77
20° Programme des matières sur lesquelles les candidats sont examinés pour l'admission à l'étude ou à la pratique de la profession.....	98

ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
CORPORATION DES ARPENTEURS-GEOMETRES

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

Tenue à Québec, au Palais du Gouvernement

Mercredi, le 11 avril 1894

Première Séance.

La séance est ouverte à 10.45 heures A.M.

Mr Antoine Painchaud, Président de la Corporation, prend le fauteuil.

M. C. E. Gauvin, Secrétaire-Trésorier du Bureau de direction, agit comme Secrétaire.

Les membres dont les noms suivent sont présents :

MM. Ant. Painchaud, C. E. Gauvin, J. N. Gastonguay, Thos. Breen, P. C. Talbot, J. E. Girard, H. B. Tourigny, P. H. Dumais, C. F. Leclerc, Adelard Côté, George Roy, J. P. B. Casgrain, F. X. A. Léofred, P. M. A. Genest, Geo. B. du Tremblay, Jos. E. Sirois, W. Mc. Walbank, P. Jobidon, D. C. Morency, James Barnard, F. X. Genest, Louis Gosselin, Ed. Harkin, Ernest Bélanger, Pierre Gosselin, Jules Taché, Hugh O'Donnell, S. S. Oliver, Téléphore Simard, J. E. Mailhot, N. S. Green, John Sullivan, P. de Courval, F. X. Fafard, Wm Urban Graddon, F. J. Hethrington. — 36 membres.

Le Secrétaire, M. C. E. Gauvin, fait la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Le procès-verbal est confirmé.

Le Président fait la lecture du rapport annuel sur les opérations

du Bureau de Direction, et sur l'état des finances de la Corporation, pendant l'année expirée le 31 mars dernier. (Appendice A.)

Le Secrétaire-Trésorier fait la lecture de l'état général des recettes et des dépenses pendant l'année expirée au 30 avril dernier. (Appendice B.)

Il est proposé par Mr F. X. A. Léofred, appuyé par Mr N. H. Groen :

Que l'adresse, qui a été lue par le Président; sur les opérations du Bureau de Direction et sur l'état des finances de la Corporation, pendant l'année expirée au 31 mars 1894, ainsi que l'état général des recettes et des dépenses, fourni par le Secrétaire-Trésorier, soient approuvés et qu'ils soient publiés dans le rapport annuel pour l'information des membres.

Avant d'adopter cette proposition, Mr George Roy suggère de supprimer, dans la publication du rapport, le paragraphe qui a trait au progrès, qui a été fait jusqu'à présent, dans l'arpentage du domaine de la Couronne. Il craint qu'en donnant trop de publicité à ces informations on ne nuise aux intérêts des membres de la Corporation, puisque le Gouvernement pourrait s'en prévaloir pour limiter à l'avenir le patronage qu'il accorde aux Arpenteurs-Géomètres pour la division de nouveaux cantons.

MM D. C. Morency et Jos. E. Sirois s'expriment dans le même sens, et sont d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt de la profession de donner publicité à ces renseignements.

Alors il est résolu de supprimer dans la publication du rapport le paragraphe en question, et la proposition de Mr Léofred est adoptée avec cette entente.

Il est proposé par Mr P. Horace Dumais, appuyé par Mr J. H. Sullivan, et résolu :

Que c'est avec une bien profonde douleur que les membres de cette Corporation ont appris le décès, dans le cours de la dernière année, de leurs confrères MM. Alfred Driscoll, d'Ottawa; Louis Arcand, des Trois Rivières; J. Wilfrid d'Amours, des Trois Pistoles; Darley Lemoine, A. A. Balzaretto et W. A. Ashe, de Québec. Et ils prient le Président de transmettre aux familles de leurs confrères décedés, l'expression de la plus sympathique condoléance de la part des membres de cette Corporation.

Il est proposé par MM. A. Léofred et J. H. Sullivan, appuyé par MM. D. C. Morency et Téléphore Simard, et résolu :

Que des remerciements soient votés au Président et au Secrétaire-Trésorier pour

la manière habile dont ils se sont acquittés de leurs devoirs dans l'administration des finances de la Corporation ; et en particulier à M. le Président pour avoir bien voulu fournir gratis, dans sa résidence privée, un local pour y tenir le Bureau de Direction pendant ces deux dernières années.

Mr le Président rappelle aux membres que le Bureau de Direction a rempli son terme d'office, et qu'ils doivent, à cette assemblée générale, procéder à l'élection de nouveaux directeurs pour les trois années qui vont suivre.

Pour se conformer à l'article des règlements qui indique l'ordre à suivre pour faire cette élection, il propose deux membres présents MM. Thos. Breen et P. C. Talbot pour faire le dépouillement des votes.

Il fait remarquer en même temps, qu'aux élections précédentes, on a dû souvent rejeter un certain nombre de bulletins, parce que le voteur ne désignait pas avec assez de précision le nom de la personne pour laquelle il votait ; ce qui est le cas pour ceux des membres qui portent le même nom et dont on ne donne pas les initiales correctement.

Il recommande donc que l'on soit plus particulier en remplissant les bulletins, afin que les scrutateurs ne soient pas dans l'obligation d'en rejeter comme par le passé.

Le Secrétaire ayant distribué un bulletin blanc à chacun des membres présents, on procède à la votation.

Après que les scrutateurs ont fait le dépouillement des bulletins, ils constatent que treize membres ont reçu le nombre le plus élevé de votes et que les trois suivants en ont reçu un nombre égal, ce qui nécessite un nouveau vote au scrutin pour ces trois derniers membres dont deux seulement doivent compléter le Bureau de Direction.

Le Secrétaire distribue de nouveaux blancs de bulletin aux membres présents, et on procède à une nouvelle votation. Les scrutateurs font le dépouillement de ces bulletins et constatent qu'un seul de ces trois membres a la majorité des votes et que les deux autres ont encore un nombre égal de votes.

Le Secrétaire distribue une troisième fois des blancs de bulletin et l'on procède à la votation pour ces deux derniers membres. Le dépouillement du scrutin constate cette fois que l'un des deux a une majorité de votes sur l'autre.

Alors les scrutateurs présentent leur rapport au Président et il

proclame élus directeurs pour les trois années qui vont suivre, les quinze membres qui ont eu le plus grand nombre de votes.

Ces membres sont :

MM. A. Painchaud, Thos. Breen, J. N. Gastonguay, D. C. Morency, W. Mc. Lea Walbank, Jos. E. Sirois, C. E. Gauvin, P. C. Talbot, Jos. P. B. Casgrain, J. E. Mailhot, P. Horace Dumais, J. Ls. Michaud, George Roy, John Sullivan, F. X. Genest.

A 2 heures la séance est ajournée à 2.30 heures P.M.

Deuxième Séance.

MERCREDI, 11 AVRIL 1894.

La séance est ouverte à 3.45 P. M.

Mr A. Painchaud prend le fauteuil.

Mr C. E. Gauvin, agit comme Secrétaire.

Les membres dont les noms suivent sont présents :

MM. A. Painchaud, Thos. Breen, C. E. Gauvin, Jos. E. Sirois, W. Mc. Walbank, H. B. Tourigny, Adélarde Côté, Geo. Roy, C. F. Leclerc, P. Horace Dumais, P. C. Talbot, J. N. Gastonguay, John Sullivan, D. C. Morency, N. H. Green, Jos. E. Mailhot, F. X. Genest, F. X. A. Léofred, Ls. Gosselin, Pierre Gosselin, Téléphore Simard, Ed. Harkin.
— 22 membres.

On passe à l'ordre du jour et le Président rappelle en peu de mots qu'à la dernière assemblée générale, on avait soumis à la considération des membres le rapport du comité, qui avait étudié les divers amendements proposés aux règlements. Le Bureau de Direction avait auparavant adopté ces amendements, mais il fallait encore les faire approuver par les membres à une assemblée générale afin de se conformer à la loi. Tous les amendements proposés dans ce rapport ont été sanctionnés à cette dernière assemblée générale, à l'exception de ceux relatifs à l'élection des membres du Bureau de Direction. Après de longs débats sur le nouveau mode d'élection projeté, la question a été différée, afin de la discuter plus amplement à la présente assemblée générale.

Le Président fait maintenant la lecture de ces nouveaux règlements dont l'objet principal est de transmettre les bulletins de vote

par la malle au Secrétaire-Trésorier quelque temps avant l'assemblée générale. Il invite donc tous les membres présents à exprimer leurs vues sur cette question, afin de modifier les règlements dans ce sens, si l'on en vient à cette décision.

Mr H. B. Tourigny reconnaît qu'il y a certainement des avantages dans l'ancien mode de voter et aussi dans le nouveau mode proposé, mais il croit sincèrement que les avantages offerts par le nouveau mode ne l'emportent pas sur ceux que nous procure l'ancien, et il est d'avis que l'on doit maintenir ce dernier.

Mr W. McLea Walbank admet que le nouveau mode proposé est jusqu'à un certain point, celui qui est suivi par l'association des Ingénieurs civils, où il fonctionne à la satisfaction de ces messieurs. Cependant cette association ne se trouve pas tout à fait dans les mêmes conditions que la Corporation des Arpenteurs-Géomètres. C'est pourquoi il n'est pas prêt à recommander un changement dans nos règlements à ce sujet.

Mr Jos. E. Sirois donne quelques détails sur le système qui est adopté par les Arpenteurs fédéraux à Ottawa. Ce système fonctionne bien et peut-être pourrait-on l'adopter, s'il était jugé nécessaire de changer le nôtre.

Mr D. C. Morency désire qu'on adopte un mode, qui puisse donner à tous les membres la facilité de voter, même quand ils ne peuvent assister à l'assemblée générale. Il fait remarquer que sur cent cinquante membres environ qui ont droit de voter, il n'y en a jamais plus de quarante à cinquante qui assistent aux assemblées générales pour pouvoir exercer ce privilège.

Mr J. N. Gastongnay démontre que le nouveau mode que l'on propose d'adopter ne fait nullement disparaître les inconvénients que semblent trouver certains membres dans la manière d'élire les directeurs tel que le prescrivent nos règlements actuels. Il fait voir que les membres, qui n'assistent pas aux assemblées générales, ne sont guère en état de pouvoir faire, parmi leurs confrères, un bon choix de ceux qui se trouvent dans les conditions voulues pour s'occuper activement des affaires de la Corporation. Il dit que ce n'est qu'en assistant aux débats et en se consultant mutuellement aux assemblées générales, que l'on peut parvenir à faire un choix judicieux et à connaître ceux qui sont les plus compétents à entrer dans le Bureau de Direction. D'ail-

ale
i vont suivre, les
e votes.

ay, D C. Morency,
P. C. Talbot, Jos. P.
Michaud, George

P.M.

ts:
Jos. E. Sirois, W.
oy, C. F. Leclerc,
John Sullivan, D.
Genest, F. X. A.
mard, Ed. Harkin.

lle en peu de mots
à la considération
les divers amen-
e Direction avait
t encore les faire
le afin de se con-
s ce rapport ont
e, à l'exception de
Direction. Après
jeté, la question a
présente assemblée

nouveaux règle-
bulletins de vote

leurs il est bon que les membres se rencontrent en plus grand nombre au moins une fois tous les trois ans, et une élection générale est un bon motif pour les induire à venir rencontrer leurs confrères à cette époque.

Plusieurs autres membres s'expriment dans le même sens et se prononcent en faveur de maintenir le mode actuel.

Mr Jos. E. Mailhot est d'avis qu'on doit régler cette question pendant cette assemblée générale, c'est pourquoi il propose appuyé par Mr J. N. Gastonguay :

Qu'il n'est pas pour le moment opportun de changer le mode d'élection maintenant en usage pour élire le Bureau de Direction, et que tout en reconnaissant le droit de voter que peuvent avoir ceux des membres de la Corporation qui ne peuvent pas assister à l'assemblée annuelle, il est absolument impossible dans l'intérêt de la Corporation de renoncer à nos réunions générales, et que le nouveau système proposé aurait pour effet inévitable d'amener la chute de ces réunions si amicales et indispensables.

Cette motion est adoptée sans division.

Mr Téles. Simard désire savoir quelle action a été prise sur la motion proposée par Mr Raoul Rinfret à l'assemblée générale, tenue en juillet 1888, au sujet de reconsidérer l'article de la loi relatif à l'admission des Arpenteurs fédéraux dans la Corporation des Arpenteurs-Géomètres de la Province de Québec.

Mr D. C. Morency réplique qu'étant un des membres du Bureau des Arpenteurs de la Puissance, il s'est occupé de cette question et l'a discutée avec les Arpenteurs fédéraux à Ottawa pour connaître leurs vues, au sujet de cette réciprocité que l'on proposait de rétablir. Mais on s'est borné à ces pourparlers parce qu'on ne voyait pas encore alors quels avantages on pourrait en retirer.

Mr. McLea Walbank dit quelques mots d'éloge à la mémoire de notre regretté confrère feu W. A. Ashe, en son vivant l'un des membres du Bureau de Direction, et il propose, appuyé par Mr J. N. Gastonguay la motion suivante :

That we the Land Surveyors of the Province of Quebec, in Council assembled desire to place on record the great loss the profession has sustained by the death of Mr. W. A. Ashe P. L. S. and F. R. S. a gentleman who has done much to raise the professional status in the Province of Quebec, and who has been an earnest and conscientious worker on the Board of Direction, from its organisation until removed by death. That we take the pleasure in being able to testify to the high appreciation in which our lamented confrère was held by all, and to the honorable, straight forward and impartial manner in which he conducted all matters entrusted to his care.

Kind and considerate even to a fault, he led a life to be held up as an example for others to follow. A Canadian in its true sense.

Le Président présente à l'assemblée Mr J. N. Gastonguay, qui est prié de lire la suite de son travail sur "l'histoire de l'Arpentage".— (Appendice C.) Ce mémoire est beaucoup apprécié, et l'on exprime le désir que Mr Gastonguay continue cette étude jusqu'à ce qu'il ait épuisé le sujet.

Mr C. E. Gauvin est ensuite présenté aux membres. Ce monsieur qui a fait une étude approfondie sur "notre langue technique," dont la première partie a été publiée dans le dernier rapport annuel, fait la lecture de la seconde partie de ce mémoire. — (Appendice D.) Ce travail est considéré des membres de la profession comme étant de la plus grande utilité, et ils prient instamment Mr Gauvin de vouloir bien compléter cette étude pour la prochaine assemblée générale.

Mr Henry Irwin a aussi écrit un mémoire qui porte le titre suivant: "The preparation of descriptions of Real Estate for insertion in deeds." En l'absence de Mr Irwin, Mr W. McLea Walbank est prié de faire la lecture de ce mémoire. — (Appendice F.) Tous les membres s'accordent à reconnaître l'importance pratique de ce sujet et ils n'hésitent pas à féliciter Mr Irwin pour l'avoir traité avec une grande connaissance de ses détails.

A la conclusion de cette dernière lecture on vote des remerciements à Messrs J. N. Gastonguay, C. E. Gauvin et Henry Irwin pour avoir contribué aussi efficacement à rehausser l'intérêt que les membres désirent trouver dans nos assemblées annuelles.

Mr D. C. Morency fait quelques observations relativement à la manière de dresser les procès-verbaux des Arpenteurs. Il est d'avis que l'on devrait adopter une formule uniforme mais en même temps rédigée de manière que cette formule puisse s'appliquer en général à tous les cas qui se présentent dans la pratique. Il exprime l'espoir qu'il se trouvera des membres assez dévoués pour faire une étude spéciale du sujet.

Mr John Sullivan attire l'attention des membres sur les démarches que font encore les Ingénieurs civils pour se faire incorporer par le Parlement du Canada. Il fait voir combien il est important pour notre Corporation de suivre ces démarches, afin de prévenir tout empiètement sur les droits, privilèges et attributions professionnels de nos

membres, puisqu'en se faisant incorporer, les Ingénieurs civils veulent aussi faire définir les attributions de leur propre profession.

Mr W. McLea Walbank corrobore les remarques que vient de faire Mr Sullivan, et ajoute que ce n'est pas l'intention des Ingénieurs civils d'admettre les Arpenteurs-Géomètres comme membres de leur association; de plus que le nivellement est une des matières qu'ils veulent se réserver exclusivement; ce qui démontre que leurs prétentions pourraient bien s'étendre à certaines matières qui sont de l'attribution du Géomètre.

A 5.45 heures la séance est levée et l'assemblée est ajournée *sine die*.
Québec, 11 Avril 1894.

Aux M

Mess

N

dire q
notre

E

reau d

qu'il d

périod

progr

rieure.

deven

fluenc

corps

ment,

à fait

cette p

occup

sions

Il

nous a

assuré

amélio

bres, c

pensa

civils veulent
ion.

que vient de
les Ingénieurs
mbres de leur
matières qu'ils
e leurs préten-
sont de l'attri-

urnée *sine die*.

APPENDICE A.

Adresse du Président

Québec, 10 Avril 1894.

AUX MEMBRES DE LA CORPORATION DES ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

Nous entrons aujourd'hui dans notre cinquième triennat, c'est-à-dire que douze années se sont maintenant écoulées depuis la date de notre incorporation en 1882.

En vous présentant le onzième rapport sur les opérations du Bureau de Direction pendant l'année qui vient de se terminer, il semble qu'il doit être évident à chacun de nous que, pendant cette première période de notre existence sociale, nous avons certainement fait des progrès notoires; d'abord sous le rapport de la qualification bien supérieure, que l'on constate chez les aspirants, qui se présentent pour devenir membres de la profession, et ensuite sous le rapport de l'influence morale qu'il nous est maintenant permis d'exercer comme corps professionnel: Car enfin nous nous sommes affranchis de l'isolement, où nous reléguait autrefois notre position de subalterne et tout à fait dépendante sous un chef de département dans le service civil de cette province; et nous nous sommes élevés au rang que nous devons occuper dans la société, pour y prendre notre place parmi les professions libérales.

Il ne faut pas cependant se borner à ce premier succès et croire que nous avons tout accompli. Non certes, et maintenant que nous avons assuré notre existence sociale, il nous faut diriger tous nos efforts à améliorer davantage la position individuelle de chacun de nos membres, et lui trouver les moyen de se procurer au moins l'aisance indispensable à la vie d'un homme de profession.

Il y a à la disposition du gouvernement, des emplois, des situations, c'est-à-dire du patronage qui appartient, à proprement parler, aux Arpenteurs-Géomètres et qui devrait être distribué avec plus de largesse parmi ces derniers.

Ainsi les agences des terres de la Couronne, les agences des bois et forêts, les explorations pour les fins agricoles et pour l'ouverture des chemins de colonisation, la confection et les copiés des plans dans le département même des Terres et toutes les écritures se rapportant directement à l'arpentage, sont des offices et des œuvres, qui certainement entrent dans le domaine de notre profession ; Et cependant, soit dans le service civil intérieur, soit dans le service civil extérieur, la plus grande partie de ces fonctions est confiée à des personnes, ayant peut-être certaines aptitudes pour remplir ces charges souvent d'une manière mécanique, mais n'ont certainement pas les connaissances professionnelles requises pour accomplir ces devoirs avec l'intelligence et le jugement de celui qui a fait une étude spéciale de toutes les branches de l'Arpentage.

Qué l'on jette un coup d'œil sur le rapport de l'Honble. Commissaire des Terres de la Couronne pour 1893, et l'on verra que dans le département de ce ministre, où tout, pour ainsi dire, se rapporte à l'exploration, à l'arpentage et à la vente des terres, des bois et forêts, sur trente huit employés dans le service interne de ce département, on ne compte que sept arpenteurs-géomètres ; tandis que dans le service extérieur de ce même département, c'est-à-dire dans les agences des terres, des bois et forêts, des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzor, des cadastres et des grèves, il y a au delà de cinquante-cinq employés, parmi lesquels on ne trouve que trois arpenteurs-géomètres.

Il est donc évident que les membres de notre profession devraient avoir une bien plus large part de ce patronage public et il nous faut employer tous les moyens possibles en vue de l'obtenir.

Mais, Messieurs, c'est peut-être une erreur de croire qu'un ministre soit toujours le libre dispensateur du patronage, dont il peut disposer dans son département. Il arrive souvent qu'il est pour ainsi dire forcé malgré lui de faire des nominations, qui ne rencontrent pas toujours son approbation, et cependant qu'il ne peut empêcher parce qu'il lui faut céder sous la pression de certaines exigences politiques. Or c'est précisément cette pression qu'il faut chercher à utiliser à notre profit,

c'est-à-d
influenc
Législa
chaque
faudra
trant q
grande
de ceux
de l'arp

Per
bres son
Mr
tiquait
fier de l
mai 189

Mr
octobre
le Dr B
fut lui-
voirs ju
où il a p
1893.

Mr
n'a pra
bientôt
mars 18
Provinc
de la Co
pension

Mr
diplôme
jamais p

Mr
dans le
a été le

c'est-à-dire que c'est auprès de la députation qu'il faut exercer notre influence davantage; d'abord en faisant connaître aux membres de la Législature notre existence sociale, se développant de plus en plus chaque année et en mesure d'exercer une influence politique qu'il ne faudra peut-être plus dédaigner à l'avenir; et ensuite en leur démontrant que notre état professionnel nous donne des droits à une plus grande part de ces charges et de ces fonctions publiques, qui exigent de ceux qui doivent en remplir les devoirs la connaissance de la science de l'arpentage.

NÉCROLOGIE.

Pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler six de nos membres sont décédés.

Mr Alfred Discoll, admis à la profession le 6 mars 1849, ne pratiquait plus depuis plusieurs années, et remplissait les devoirs de greffier de la Cour à Aylmer, dans le comté d'Ottawa. Il est mort le 28 mai 1893.

Mr Ls-O.-A. Arcand est devenu membre de la profession le 5 octobre 1853. Il entra au bureau du cadastre aux Trois-Rivières, sous le Dr Bourgeois qui en était le directeur en 1870. En 1878 Mr Arcand fut lui-même nommé directeur de ce bureau, et il en a rempli les devoirs jusqu'en 1891. Il était un citoyen bien connu aux Trois-Rivières, où il a pratiqué jusqu'au temps de sa mort, arrivée le 27 septembre 1893. Il était âgé de 63 ans.

Mr Ls-Darley Lemoine a été admis arpenteur le 18 août 1848. Il n'a pratiqué sa profession que pendant bien peu d'années, car il entra bientôt comme élève sessionnel à la Chambre d'Assemblée, et le 19 mars 1859 il fut nommé employé permanent au service civil de cette Province. Après 32 années de service dans le département des Terres de la Couronne, il demanda à être mis à la retraite et on lui accorda sa pension. Il est mort le 14 novembre 1893, âgé de 67 ans.

Mr A.-A. Balzaretti est le premier arpenteur, qui ait reçu un diplôme de notre Corporation le 12 juillet 1882. Il ne paraît pas avoir jamais pratiqué sa profession et est décédé le 16 novembre 1893.

Mr J.-Wilfrid d'Amours, natif de la paroisse des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, a reçu son diplôme le 11 avril 1882, et a été le dernier arpenteur admis sous l'ancien régime, qui précède

notre incorporation. Son décès a eu lieu dans sa paroisse natale le 23 novembre 1893.

Mr W.-A. Ashe est entré dans la profession le 13 janvier 1877. Il était bien connu dans Québec, où, pendant plusieurs années il fut attaché à l'observatoire de cette ville comme assistant du Capt Ashe, son père, auquel il a succédé, quand ce dernier fut mis à la retraite. Lors de l'incorporation des Arpenteurs, en 1882, Mr Ashe fut élu membre du bureau de direction, et fut en même temps nommé membre du comité des examinateurs. Il a rempli les devoirs de cette charge avec beaucoup de zèle et avec une grande assiduité jusqu'à son décès, qui a eu lieu le 26 décembre 1893.

EXAMENS.

A la session du mois d'avril 1893, trois candidats seulement se présentèrent pour les examens. L'un d'eux demandait à être admis à l'étude de la profession, un autre subissait son examen final pour être admis à la pratique, et le troisième se présentait comme Ingénieur-civil pour avoir son diplôme d'Arpenteur-Géomètre.

Le premier reçut son certificat d'admission à l'étude, et des diplômes furent accordés aux deux autres, pour les autoriser à pratiquer l'arpentage dans cette Province.

Il n'y a dans le moment que cinq élèves sous le régime de trois années de cléricature. Deux de ces élèves ont terminé leur temps de service et se présentent pendant cette session pour subir les examens pour être admis à la pratique. Il y a de plus six autres candidats, qui aspirent pour être admis à la pratique de la profession, pendant la présente session. L'un est un Arpenteur fédéral, et les autres sont des élèves sortant des écoles polytechniques, ou des universités de cette Province et portant des diplômes d'Ingénieur-civil, obtenus dans ces institutions, après avoir suivi les cours exigés par la loi.

Plusieurs autres élèves diplômés comme Ingénieurs civils, sont actuellement sous brevet, mais trois n'ont pas encore terminé leur cléricature et les autres n'ont pas jugé à propos de se présenter pendant cette session.

Nous constatons par un relevé du registre dans lequel sont entrés les brevets des élèves qui entrent en cléricature pour étudier la profession d'arpenteur; que pendant le dernier triennat, c'est-à-dire du pre-

mier avril 1891, au mois d'avril 1894, dix-sept brevets ont été enregistrés. Trois de ces brevets sont pour des élèves qui ont à faire le cours ordinaire de trois années de cléricature et les quatorze autres sont pour des ingénieurs civils, qui désirent pratiquer l'arpentage dans cette Province.

Ce relevé démontre qu'à l'avenir le plus grand nombre, sinon la totalité des candidats qui se présenteront devant le Bureau de Direction pour subir l'examen sur l'arpentage et devenir membres de notre Corporation, seront des élèves sortant des universités, des écoles polytechniques, ou même du Collège Royal militaire de Kingston, avec des diplômes d'ingénieur civil.

NOUVELLE LÉGISLATION.

A la dernière session du Parlement de la Province de Québec, comme d'ailleurs nous le faisons à chaque session, nous avons suivi tout particulièrement les mesures législatives, qui ont été présentées à l'une ou à l'autre Chambre; afin de constater si la profession des arpenteurs-géomètres pouvait se trouver intéressée dans quelques-uns des projets de loi, qui étaient soumis à la Législature en vue d'être adoptés. La session était déjà rendu à sa dernière phase, et on proposait même de proroger le Parlement dans deux ou trois jours, quand un bill, No 149, fut introduit tout à coup par le premier ministre pour amender l'article 4124 des Statuts. Refondus, concernant l'arpentage.

Il était étonnant que cette mesure fut introduite à une période aussi avancée de la session, sans que la profession n'eût été consultée, mais surtout de l'Honble Commissaire des Terres de la Couronne, qui a toujours été le promoteur de tous les projets de loi, concernant l'arpentage et la Corporation des Arpenteurs.

Comme les mesures du Gouvernement, dans les derniers jours de la session, ont préséance sur toutes les autres mesures, et comme il y avait alors deux séances de la Chambre dans la même journée, pour hâter l'expédition des affaires, il est arrivé que nous nous sommes trouvé dans l'impossibilité de pouvoir connaître aussi promptement que nous le désirions les dispositions de ce bill. Si bien que lorsque nous sommes allé voir le greffier de la Chambre pour prendre connaissance de cette mesure, on nous répondit qu'il n'était pas ordinaire de donner des informations sur le contenu d'un bill avant qu'il ne fut

imprimé et distribué aux membres de la Chambre. Il ne nous restait donc plus qu'à voir l'Honble Commissaire des Terres de la Couronne, et ce Monsieur nous exprima sa grande surprise que cette loi fut introduite à son insu et sans son assentiment préalable; mais dans les circonstances, il nous avisait de laisser passer la mesure proposée par le premier ministre sans y créer d'opposition. Or il n'était guère possible d'en agir autrement, puisque le surlendemain, quand le bill fut imprimé et qu'une copie nous en fut transmise par l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, nous nous rendions immédiatement à la Chambre, mais c'était pour apprendre que cette mesure avait déjà subi sa troisième lecture la veille dans la nuit et qu'elle était déjà transmise au Conseil Législatif.

Il est vrai que la mesure de l'Honorable premier ministre proposait uniquement de donner aux élèves du Collège Militaire Royal de Kingston les mêmes privilèges, pour être admis à la pratique de l'arpentage, que la loi accorde aux élèves sortant des universités ou des collèges polytechniques de cette Province. Or, comme il est reconnu que les cours donnés au Collège de Kingston, sur les matières d'arpentage, sont sérieux et très complets, et qu'en admettant à l'examen les élèves de ce collège, on ne commettait aucune injustice envers les élèves de notre Province; la Corporation des Arpenteurs-Géomètres aurait probablement approuvé l'introduction du bill du Premier Ministre: mais il semble qu'il eût été plus courtois, si, auparavant, on avait donné communication de ce projet de loi à la profession des arpenteurs, ou encore si on avait confié l'initiative de cette mesure à celui des ministres dont les arpenteurs relèvent directement.

En adoptant ce dernier mode la Corporation aurait au moins pu en même temps se prévaloir de cette occasion pour faire à sa charte certains amendements jugés nécessaires depuis quelques années, mais qui étaient toujours remis d'une session à une autre, à la demande du Commissaire des Terres, jusqu'à ce que le moment favorable se présentât pour proposer ces amendements à la Législature.

Enfin pour tout résumer, disons de suite que les égards dus aux membres de tout un corps professionnel ont dû s'effacer dans l'intention du promoteur de ce bill, devant l'influence d'un membre du Conseil Législatif, dont le fils élève du Collège Royal Militaire de Kingston, doit le premier bénéficier de cette loi.

DESCRIPTIONS ET PLANS D'IMMEUBLES.

Depuis plusieurs années on s'occupe de trouver un mode efficace, qui fasse disparaître les incorrections et les erreurs, qui se glissent involontairement dans les descriptions d'immeubles fournies aux notaires quand ils sont appelés à passer des actes relativement à ces propriétés.

Et on se demande si ces descriptions, pour être plus claires et plus précises, ne devraient pas être accompagnées d'un plan officiel pour indiquer les délimitations de l'immeuble dont il s'agit.

Dans bien des cas ce sont les intéressés eux-mêmes qui fournissent ces descriptions erronées au notaire, qui, sans aucun moyen de les vérifier les inscrit dans son acte, tels qu'il les reçoit de son client.

Dans d'autres cas c'est le notaire lui-même qui se trouve dans la nécessité de faire une description presque au hasard avec des données incorrectes, que lui fournit son client sur un immeuble dont il se fait une fausse conception en l'absence d'un plan.

Ces descriptions incorrectes se répètent ensuite dans tous les actes subséquents, lorsqu'enfin arrive le moment où il en résulte un procès, au cours duquel l'arpenteur est appelé et se trouve dans l'alternative ou de commettre forcément une injustice en suivant à la lettre la description donnée dans le titre, ou de faire une opération, qui paraîtra incorrecte s'il cherche à rectifier l'erreur qui se trouve dans la description de l'immeuble en question.

A la dernière assemblée générale de notre Corporation ce sujet a été discuté de nouveau; et plusieurs membres ont exprimé leur opinion sur les moyens qui pourraient être adoptés pour remédier à cet état de choses, mais aucun mode n'a encore été proposé, qui puisse être mis en pratique sans augmenter en même temps les honoraires attachés aux actes notariés, ce qui peut rendre impopulaire toute mesure qui serait soumise à la Législature pour rendre ce mode obligatoire.

On en est venu cependant à la conclusion à notre dernière assemblée qu'il serait à propos de connaître l'opinion des notaires sur cette question et le Président reçut instruction de voir le Président de la Chambre des Notaires pour connaître les vues de ce Monsieur sur le sujet de cette discussion.

Nous avons eu une entrevue avec Mr V.-W. Larue, le Président de la Chambre des Notaires, et après lui avoir exposé toute la question, ce Monsieur s'est exprimé être parfaitement en accord avec nous sur la nécessité d'adopter des mesures quelconques pour empêcher à l'avenir les erreurs qui se glissent imperceptiblement dans les descriptions des immeubles. Ce Monsieur, avec plusieurs de ses confrères dans les villes, comprennent tellement la nécessité d'agir avec prudence, quand il s'agit de la description d'un immeuble, qu'ils ne veulent pas consentir à rédiger un acte quelconque, où il s'agit de la propriété immobilière, sans que leurs clients ne leur fournissent auparavant un plan et une description faits par un arpenteur-géomètre. Il serait certainement à désirer que tous les membres de cette profession même en dehors des villes, en fissent autant.

Cependant, le Président des Notaires reconnaît qu'il sera difficile de faire admettre surtout par le public en dehors des grands centres, une innovation qui tendrait à augmenter les frais encourus pour des actes notariés, et au sujet de laquelle il faudrait un acte du Parlement pour la rendre compulsoire.

Mr Larue veut bien néanmoins soumettre la question à la prochaine réunion de la Chambre des Notaires et nous communiquer l'opinion des membres de cette profession, sur ce sujet.

LES GREFFES.

En 1892, nous avons fait en autant qu'il nous était possible, un relevé des greffes d'arpenteurs, qui étaient alors déposés dans les voûtes des protonotaires des divers districts de la Province, et nous avons publié dans le rapport annuel de cette même année, la liste des greffes qui nous avait été transmise par ceux des protonotaires, qui avaient bien voulu répondre à notre circulaire.

Ces premières démarches cependant ne pouvaient nous donner qu'un résultat très incomplet, puisque les protonotaires ne se trouvaient pas dans l'obligation de nous fournir tous les renseignements que nous demandions d'eux, surtout pour un travail auquel n'était attaché aucun honoraire, et c'est probablement pour cette raison que plusieurs de ces officiers publics n'ont pas encore répondu à notre circulaire.

Malgré ces lacunes, les listes qui nous ont été fournies, nous ont été d'une grande utilité en nous permettant de constater l'absence d'un

grand nombre de greffes. Et connaissant ces greffes absents, nous avons pu chercher à nous procurer les renseignements nécessaires qui devaient nous conduire à découvrir les personnes qui pouvaient encore avoir ces greffes en leur possession. En poursuivant cette étude, nous avons dû constater aussi, non seulement qu'il est très important qu'il existe une loi pour veiller à la conservation des greffes des arpenteurs, ou pour empêcher leur disparition ou leur destruction; mais encore que les membres semblent attacher très peu d'importance à l'article 4149 des Statuts Refondus; lequel impose aux arpenteurs l'obligation de "tenir d'année en année, et en bon ordre, un répertoire ou index de leurs procès-verbaux, rapports et plans. Aussi d'entrer dans ce répertoire ou index consécutivement par ordre de dates et de numéros les noms des parties aux procès-verbaux, rapports ou plans, et le numéro des terrains arpentés, sous peine d'une amende de pas moins de vingt piastres."

Que les greffes des anciens arpenteurs n'aient pas été tenus dans tout l'ordre désirable, il pouvait peut-être exister alors bien des causes pour justifier jusqu'à un certain point cet état de choses. Mais il est regrettable que, depuis la date de notre incorporation, un certain nombre de membres aient pu négliger de se conformer à une disposition de la loi aussi stricte et aussi sévère relativement à la manière de tenir les greffes.

Il faut bien l'avouer, il y a des greffes d'arpenteurs, déposés dans les voûtes de certains palais de justice, qui ne sont absolument d'aucune utilité pour le public, car il faudrait peut-être un travail de plusieurs semaines, ou de plusieurs mois, surtout de la part d'employés dont l'arpentage n'est pas la profession, pour découvrir dans ces greffes tel plan, ou tel document, qui, à un moment donné, deviendrait immédiatement nécessaire dans une cause peut-être des plus importantes. Et c'est sans doute aussi dû à ce défaut de classification et d'ordre dans les papiers et les plans d'un arpenteur durant sa vie, que son greffe, après sa mort, est voué à l'oubli ou à la destruction, n'étant considéré d'aucune valeur, par ceux qui recueillent sa succession.

Ce n'est encore que tout dernièrement que nous avons découvert une quantité de papiers et de plans de toutes descriptions et tous pélemêle, consignés dans un endroit obscur d'une maison d'éducation, et appartenant à un arpenteur décédé depuis plusieurs années. Nous nous sommes adressé d'abord aux membres de la famille de l'arpenteur

décédé, auquel appartenait ces documents et ces plans, pour les induire à déposer ce greffe conformément à la loi, mais notre demande a été sans aucun résultat. Il a donc fallu en prévenir officiellement le protonotaire du district et ce n'est que sur la menace de faire exécuter la loi promptement qu'il a réussi à faire entrer le greffe en question.

La découverte de ce greffe nous a fourni l'occasion d'en faire entrer un autre encore bien plus ancien, celui de Mr Joseph Gamache, de la paroisse du Cap St-Ignace, lequel fut admis à la profession le 6 octobre 1823 et est décédé quelques années plus tard. Ce dernier greffe avait été acquis, paraît-il, par feu J.-M.-A. Demers, arpenteur-géomètre de Lévis, pour la somme de vingt piastres.

Ces deux greffes sont maintenant déposés dans le bureau des archives à Québec, et nous devons à l'obligeance de l'officier préposé à la garde de ces archives, d'avoir classifié quelque peu ces documents et ces plans, jusqu'à ce qu'il soit possible d'en faire un répertoire.

CHAMBRES POUR LES BUREAUX.

Vous remarquez sans doute, Messieurs, que nous ne sommes pas encore entrés dans les appartements destinés aux bureaux de notre Corporation dans le Palais du Gouvernement. Cependant on a bien voulu mettre à notre disposition, pour la durée de la présente session, des chambres spacieuses et très convenables, pour y tenir le siège de nos délibérations et pour l'examen de nos candidats.

Dans le cours de l'été dernier, nous avons renouvelé nos instances auprès de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne au sujet des nouvelles chambres qui nous étaient promises; et le ministre a adressé à ce propos une longue communication à son collègue le Commissaire des Travaux Publics. Mais ce dernier n'a pas cru pouvoir donner encore les ordres nécessaires pour faire faire ces travaux.

Dans l'intervalle la Corporation n'en a nullement souffert financièrement, puisque le Président a bien voulu permettre que notre bureau fut tenu en sa résidence privée, sans exiger jusqu'à présent aucune indemnité pour loyer.

ÉTAT DES FINANCES.

Notre position financière se maintient toujours dans un état prospère. Et si les recettes de cette année (890.80) n'ont pas atteint au

chiffre tout à fait aussi élevé que celui de l'année dernière (1096.88) la cause en est dûe d'abord à la collection des arrérages de contributions, qui diminue nécessairement chaque année : et ensuite au petit nombre de candidats, qui se sont présentés pour être admis à la pratique, à la session d'avril 1893.

D'un autre côté, cependant, nos dépenses ont aussi diminué de beaucoup, puisqu'elles ne se sont élevées qu'à la somme de \$812.26, contre \$1210.51 qu'elles étaient en 1892.

Ce résultat démontre bien que nous avons raison d'abolir la session de l'automne en octobre, puisqu'à l'avenir une session par année au mois d'avril suffira amplement pour l'examen des candidats qui se présenteront pour être admis à la pratique.

En vous rendant compte de la partie financière de notre administration, nous sommes heureux de pouvoir nous féliciter de n'avoir jamais eu à vous présenter un bilan en déficit; mais au contraire de pouvoir encore aujourd'hui remettre à nos successeurs une balance en caisse de \$869.78, tel qu'il appert par l'état général que nous vous présentons par notre Secrétaire-Trésorier.

Humblement soumis,

ANT. PAINCHAUD,

Président.

10 avril, 1894.

APPEN
Corporation des Arpenteurs-Géo
ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

RECETTES	\$ cts	\$ cts	\$ cts
En caisse le 31 mars 1893.....			791 24
Somme perçue pour la contribution de 1893 dûe et payable avant le 1er Novembre 1893.....	608 0		
Somme perçue d'avance sur la contribution de 1894, payable avant le 1er Novembre 1894.....	8 00		
Somme perçue pour arrérages de contributions.....	104 00		
Total pour contributions.....		720 00	
SESSION D'AVRIL 1893.			
Honoraires payés par les candidats pour subir l'examen.....	30 00		
Honoraires payés par les candidats pour admis- sion à l'étude.....	4 00		
Honoraires payés par les candidats pour admis- sion à la pratique.....	45 0		
Honoraires payés pour l'enregistrement des di- plômes.....	8 00		
Total des honoraires perçus pour examen.....		87 00	
Honoraires payés pour avis de présentation à l'examen d'avril 1894.....	9 00		
Honoraires payés par les candidats pour subir l'examen d'avril 1894.....	20 00		
Total des honoraires perçus pour examen 1894.....		29 00	
Honoraires perçus pour enregistrement de brevets copies de documents.....	14 00 1 80		
Honoraires perçus pour certificats permettant de pratiquer.....	4 00		
Total des honoraires pour divers services.....		19 85	
Honoraire perçu pour étalon-mesure.....	2 50		
Somme perçue par A. W. Elkins pour l'Associa- tion des Arpenteurs des Cantons de l'Est.....	2 00		
Somme perçue pour vente de livres d'arpentage.....	5 00		
Intérêt sur les sommes déposées à la Caisse d'E- conomie au 31 mars 1893.....		9 50	
Total des recettes pour l'année finissant le 3 mars 1894.....		25 45	
			890 80
			\$1682 04

Examiné et approuvé,

T. H. BREEN.
P. H. DUMAIS, } Auditeurs.

DI
mètr
POU

Somm
T
Somm
D

Hono

Somm

Monta
à
Monta
"

Gazet
m
Un an
Somm
"

"

Total

Grand

Balanc

C. E

HISTOIRE DE L'ARPENTAGE

LES GÉOMÈTRES DE LA TROISIÈME ÉPOQUE

(SUITE)

La mort de Platon arrivée en 347 avant l'ère chrétienne avait laissé un vide considérable dans l'académie d'Athènes. Speusippe neveu de Platon auquel il avait succédé dans la direction de l'école, n'avait pas tout le talent de son oncle, et sous son administration l'académie perdit quelque peu de sa splendeur.

Toutefois le grand maître avait formé plusieurs disciples d'un talent distingué et qui laissèrent un nom dans l'histoire des sciences mathématiques. Mais peu d'entre eux cependant ont attaché leur nom à des ouvrages qui leur survécurent.

On peut citer Eudoxe qui fut disciple de Platon et qui mourut trois ans avant son maître. Il s'était livré à l'étude des lois, de la géométrie et surtout de l'astronomie. Du temps de Strabon on traitait encore à Gnide, en Carie, province de l'Asie Mineure, l'observatoire d'où il découvrit Canopus une étoile de la constellation du Navire. Il donna à l'année trois cent soixante et cinq jours et un quart et calculait que le diamètre de la terre était neuf fois celui de la lune. En géométrie il s'occupa surtout des sections coniques dont il perfectionna beaucoup la théorie.

Ménechme fut un des disciples enthousiastes de Platon et ses relations avec lui furent toujours des plus amicales. Comme Eudoxe il fit une étude particulière des sections coniques et en avança tellement la théorie que ces courbes prirent dans l'antiquité le nom de courbes de Ménechme.

Dinostrate son frère eut aussi des succès en géométrie. Ami et

disciple de Platon il serait le premier qui aurait fait usage de la Quadratrice, ligne courbe à l'aide de laquelle on prétendait arriver à la quadrature du cercle. Il serait même l'inventeur de cette ligne parce qu'on l'a appelée *quadratrice de Dinostrate*.

Mentionnons encore Aristée, grec savant qui avait recueilli dans un ouvrage en cinq livres à peu près tous les résultats des recherches des disciples de Platon sur les sections coniques. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu. Aristée passa une grande partie de sa vie à la cour de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, qui l'avait en grande estime et la tradition rapporte que ce prince le députa vers Eléazar grand prêtre des Juifs pour le prier de lui envoyer des savants de sa nation dans le but de faire une traduction grecque de la Bible sur le texte hébreu. Eléazar lui aurait envoyé, ajoute la tradition, soixante et douze personnes choisies dans les douze tribus et la traduction à laquelle elles se livrèrent fut appelée la version des Septantes. Mais cette tradition a eu des contradicteurs.

Ces géomètres ainsi que plusieurs autres s'attachèrent à développer les découvertes de Platon et à propager les sciences mathématiques en général. Mais il semble que le plus beau de leur mission fut de préparer la voie à un autre génie qui s'avancait et qui les fit oublier presque complètement. Celui-là ne devait pas rester dans l'ombre. Il devait laisser un nom célèbre dans l'histoire des sciences et ses ouvrages étaient destinés à traverser les siècles. Au delà de vingt-deux cents ans nous séparant de son berceau et pendant cette longue suite de siècles sa gloire n'a cessé de briller d'un vif éclat. Je veux parler d'Euclide. C'est un nom bien connu d'un chacun de nous et les longues heures que nous avons passées courbés sur nos livres avant d'obtenir un diplôme d'arpenteur nous ont familiarisés avec les ouvrages de ce géomètre célèbre.

À mon grand regret je suis quelque peu désappointé pour faire même une petite notice historique sur Euclide car sa vie est très peu connue et malgré de nombreuses recherches je n'ai pu recueillir que de bien maigres détails sur son compte.

Suivant quelques historiens Euclide naquit à Alexandrie en l'an 320 avant notre ère; d'autres le font naître à Tyr et lui donnent pour père un habitant de Damas du nom de Naucrates. Il étudia à l'école de Platon dont il était un ardent admirateur; à 35 ans, c'est-à-dire en

285, il était encore en Grèce, car c'est vers cette époque que Ptoloméé Philadelphé, qui fut roi d'Égypte de 285 à 247, l'appela à sa Cour. Jusqu'à l'époque de Platon, l'Égypte était restée le foyer de la science ; pas un savant d'alors ne croyait son éducation parfaite s'il n'avait passé par les sanctuaires de l'Égypte. Mais depuis la fondation de l'école de Platon, les Égyptiens tournaient les yeux vers la Grèce où ils trouvaient beaucoup à apprendre. La renommée d'Euclide avait pénétrée jusqu'à la Cour de Ptoloméé et ce prince se montra jaloux d'avoir auprès de lui un homme d'un si grand mérite. Euclide comblé des faveurs du puissant monarque ouvrit à Alexandrie une école de Mathématiques qui devint bientôt la première de toute l'Égypte. Et c'est ainsi qu'il fut le lien entre l'école de Platon où il avait étudié, et l'école d'Alexandrie à laquelle il donnait naissance. Il enseigna plusieurs années dans cette école où il se couvrit de gloire. Ptoloméé lui-même ne dédaignait pas de venir entendre ses leçons et occupait parmi ses disciples un rang assez distingué.

Doux, modeste, bienveillant, Euclide s'intéressait à tous ceux qui pouvaient contribuer au progrès des Mathématiques et se réjouissait de leurs succès comme des siens propres. Rien ne pouvait le détourner de l'étude et de l'enseignement et il ne consentit à laisser sa chaire de professeur que sur ses vieux jours.

La date de sa mort est bien incertaine ; c'est à Alexandrie, paraît-il, qu'il termina sa laborieuse carrière vers l'an deux cent cinquante ans avant notre ère.

Euclide avait composé plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont perdus, mais malgré cette perte sa gloire a été perpétuée à travers les siècles par un monument impérissable. De tous ses écrits, le plus remarquable est, sans contredit, celui qui sous le nom modeste d'ÉLÉMENTS a traversé vingt-deux siècles sans cesser d'être classique.

Avant Euclide il n'existait que des traités épars sur diverses parties de la géométrie. Le professeur réunit et rangea dans son traité des Éléments, de manière à en former un tout bien lié, toutes les propositions disséminées dans les écrits des premiers géomètres, il en ajouta un grand nombre de nouvelles, corrigea les démonstrations, en introduisit d'autres pour aplanir les difficultés, classa le tout avec un ordre parfait et forma ainsi l'ensemble de ses fameux Éléments, ouvrage que les mathématiciens de tous les temps n'ont cessé d'admirer et auquel ils trouvèrent peu à changer, à ajouter ou à retrancher.

C'
nue sou
coup d
sidiérai

Le
l'Europ
triques
L'ordre
chaînes
guide c

Cé
qui n'a
dans p
en grec
longs c
dix-sep
ne pouv

On
s'étant
légers n
à son té
beaucou
tout pr
de vou
raisonn
ment r
partout
et les d

Au
mais le
ajoutés
cinq pr
dite ; le
priétés
rables.

C'e
nom m
nous so

C'est Euclide qui introduisit dans les *Eléments* la méthode connue sous le nom de réduction à l'absurde laquelle dispensait de beaucoup de raisonnements longs et oiseux et permettait d'éviter les considérations directes de l'infini et des incommensurables.

Les *Eléments*, après avoir été le seul ouvrage en usage dans toute l'Europe servent encore aujourd'hui de base à tous nos traités géométriques et sont très en vogue dans toutes nos maisons d'éducation. L'ordre admirable qui y règne, l'exactitude, la force, la clarté et l'enchaînement méthodique de ses démonstrations l'ont imposé comme guide obligatoire et le rendent digne de cet honneur.

Cet excellent ouvrage, modèle d'ordre et de rigueur géométrique, qui n'a été effacé par aucun traité moderne, a été traduit et commenté dans presque toutes les langues civilisées. Il a eu plusieurs éditions en grec, en latin et en français. Les Arabes en firent de nombreux et longs commentaires; les jésuites missionnaires en Chine en firent, au dix-septième siècle, une traduction Tartare que le prince chinois d'alors ne pouvait ne laisser d'admirer.

On peut dire qu'Euclide n'a eu que des admirateurs, la critique s'étant pour ainsi dire tenue bouche close à son sujet. Les quelques légers reproches que l'on a fait à Euclide auraient été mieux appliqués à son temps qu'à lui-même. En effet c'était de mode alors de sacrifier beaucoup à la didactique pointilleuse des sophistes grecs qui voulaient tout prouver, même les choses évidentes. Cette manie de son siècle, de vouloir tout démontrer, a quelques fois entraîné Euclide dans des raisonnements longs, compliqués et difficiles à suivre; mais il a amplement racheté cela par l'ensemble de son livre et l'on peut dire que partout dans ses ouvrages les démonstrations sont claires, saisissantes et les déductions pour ainsi dire tangibles.

Aujourd'hui les *Eléments* d'Euclide se composent de quinze livres, mais les deux derniers sont attribués à Hypsicle d'Alexandrie et furent ajoutés aux treize livres originaux d'Euclide. Comme on le sait les cinq premiers et les cinq derniers traitent de la géométrie proprement dite; les livres 6, 7, 8 et 9, appelés Arithmétique, exposent les propriétés des nombres et le dixième traite des grandeurs incommensurables.

C'est surtout à ses *Eléments* qu'Euclide doit la célébrité de son nom mais il a fait d'autres ouvrages remarquables dont quelques uns nous sont parvenus.

Les Donnés (Data) forment aux Eléments une sorte d'appendice destiné à en faciliter l'usage et l'application. Ce traité renfermait une multitude de problèmes géométriques dans lesquels, avec quelques lignes données soit dans le triangle, soit dans le cercle ou encore dans la sphère, il arrivait à la connaissance de plusieurs autres lignes. Newton affectionnait beaucoup ce traité paraît-il, et lui donnait une grande importance.

On a encore d'Euclide un ouvrage sur la musique, un traité de la sphère, un autre sur la vision et les miroirs et un quatrième sur le partage des polygones.

Parmi les ouvrages perdus on cite quatre livres sur les sections coniques, deux sur les lieux à la surface, et trois sur les porismes.

L'ouvrage sur les lieux à la surface avait pour objet l'étude des sections planes des surfaces de révolution du second degré.

Le traité sur les porismes semble avoir de tout temps excité la curiosité des géomètres et malgré que plusieurs d'entre eux s'en occupèrent, ils semblent ne s'être pas même accordés sur la véritable signification à donner au mot porisme; en sorte que ce traité est resté passablement inconnu. Il paraît, au dire de Pappus, que c'était un ouvrage tout à fait utile pour la solution des problèmes compliqués et dont les propositions tenaient en quelque sorte le milieu entre un théorème et un problème.

Euclide était contemporain d'Archimède et partagea avec ce dernier le titre de père de la géométrie. Tous les siècles lui ont fourni un grand nombre de disciples et d'admirateurs et aujourd'hui encore il serait peut-être difficile de trouver un arpenteur-géomètre qui ne lui doive pas une bonne partie de ce qu'il sait en géométrie.

Arthabaskaville, 1er mars 1894.

J.-N. GASTONGUAY,

Arpenteur-Géomètre.

MESSIE

Le
eu l'hor
contin

A
abord, n
lière, je
vait jou
notre p
pour ex
portée c
sions en
saisir to

Je
avez co
Il ne m
aride er

Je
ticles d
emple,
pléter a
En face
celle-là,
complie
à toute
hasard,

APPENDICE D.

NOTRE LANGUE TECHNIQUE.

MESSIEURS,

Le bon accueil que vous avez fait à un premier mémoire que j'ai eu l'honneur de vous présenter l'an dernier sur ce sujet, m'a engagé à continuer l'œuvre si modestement commencée.

A mesure que j'ai étudié cette question de langage qui, de prime abord, me semblait à moi-même si peu mériter une attention particulière, je m'y suis attaché et j'ai mieux compris le rôle utile qu'elle pouvait jouer dans le travail que nous faisons pour relever le niveau de notre profession. En effet, combien n'importe-t-il pas que nous ayons, pour exprimer nos idées, des termes précis dont nous connaissons la portée et la signification exactes, et que nous possédions des expressions en nombre suffisant pour rendre toute notre pensée et en faire saisir toutes les nuances.

Je n'insiste pas, Messieurs, sur ces considérations générales : vous avez compris comme moi l'importance de cette question du langage. Il ne me reste plus qu'à m'efforcer de vous rendre le sujet, — assez aride en lui-même, — aussi intéressant que possible.

Je regrette de n'avoir pu mettre plus d'ordre dans les divers articles de cette étude ; mais, procéder par ordre alphabétique, par exemple, eût énormément compliqué le travail et m'eût forcé de le compléter avant même d'avoir pu vous en communiquer la première partie. En face de la lourde tâche que m'eût imposée une classification comme celle-là, tâche que d'ailleurs mes loisirs ne me permettaient pas d'accomplir, je me suis vu en quelque sorte dans l'obligation de renoncer à toute classification quelconque, et de prendre les sujets un peu au hasard, et en suivant, de temps à autre, quand l'occasion s'en est pré-

sentée, une sorte d'enchaînement naturel des idées. Au reste, il sera facile de remédier, en partie du moins, à ce défaut d'ordre en publiant, lorsque le travail sera terminé, un résumé succinct des divers articles, sous forme de dictionnaire.

Mais je reviens à la question.

On me demandait, il y a quelque temps, si, aux termes de l'article 1453 de la "Loi des mines de Québec," le canton X, où il s'agissait d'accorder un permis d'exploration pour mines, devait ou non être considéré comme *territoire arpenté*.

Le dit article se lit comme suit :

"1453. La demande d'un permis d'explorations et recherches, doit contenir une description aussi exacte que possible du terrain demandé, à la satisfaction du commissaire, et être accompagnée des honoraires qui suivent selon le cas :

1. Si la mine est sur la terre d'un particulier, deux piastres pour chaque cent acres, tout nombre moindre devant compter comme cent;
2. Si la mine est sur une propriété de la couronne :
 - a. Dans un territoire arpenté, cinq piastres pour chaque cent acres, tout nombre moindre devant compter comme cent;
 - b. Dans un territoire non arpenté, cinq piastres pour chaque mille carré.

.....

Comme il y a 640 acres dans un mille carré, il s'ensuit que le prix du permis est 6 et 4/10 fois plus élevé là où le terrain est *arpenté* qu'il l'est ailleurs. On comprend donc toute l'importance qu'il y avait pour celui qui demandait le permis, de savoir à laquelle de ces deux catégories appartenait le terrain qui l'intéressait.

Avant de répondre à la question qui m'était posée, je me demandai d'abord ce que signifie le mot *arpenté*. Je consultai le dictionnaire de Bescherelle, et j'y trouvai :

"ARPENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Arpenter. S'emploie adjectivement. Pré arpenté. Terre arpentée.

"ARPEMENT. v. a. 1^{re} conj. (rad. arpent). Mesurer des terres par arpents ou partie d'arpents, ou autres mesures. Arpenter une pièce

" de t
rain d

C
rale,
carrés

était d
ficatio

il est p
toire a

comme
que j'a

Ce
par lot

dit et c

Or
dans ce

je vien

indirec
mot ou

professi
nous av
partie d

Il n
souvent,

Vo
" théma

" mesur

" ROUTE,

" de la r
" route s

Je c
rencontr

pour dési
le méridi

" de terre. Arpenter un pré. Arpenter une vigne. Arpenter le terrain d'un village.

Or, comme le dit le canton avait été, contrairement à la règle générale, partagé en un certain nombre de grands lots de plusieurs milliers de carrés d'étendue et dont la superficie de chacun avait été calculée, il était donc formé d'un territoire arpenté, au point de vue de la signification propre de l'expression employée dans la loi. D'un autre côté, il est plus que probable que le législateur a voulu désigner, par *territoire arpenté*, tout terrain divisé par parcelles de 100 ou 200 acres, comme cela a lieu dans la plupart de nos cantons; et c'est dans ce sens que j'ai interprété moi-même le mot " arpenté ".

Cela n'empêche pas cependant que *arpenté* ne signifie pas divisé par lots de 100 ou 200 acres : ce que, sur ce point, la " Loi des mines " dit et ce qu'elle veut dire sont deux choses bien différentes.

On comprend toute la gravité des embarras que pourrait causer, dans certaines circonstances, une erreur de langage comme celle que je viens de citer. Et, en ceci, je prétends que la faute retomberait indirectement sur nous, arpenteurs, qui sommes censés employer le mot ou l'expression propre lorsqu'il s'agit de choses du ressort de notre profession, et qui avons pourtant étendu le sens du mot *arpenté*, comme nous avons abusé du mot *arpentage* dont j'ai parlé dans la première partie de ce travail.

.

Il n'est peut-être pas très exact de dire, comme nous l'entendons souvent, " compas " pour *boussole*.

Voici les définitions que l'on trouve dans le " Dictionnaire des Mathématiques appliquées " de Sonnet : *BOUSSOLE*, instrument qui sert à " mesurer les angles sur le terrain. *BOUSSOLE MARINE*, ou *COMPAS DE ROUTE*, boussole placée à demeure à l'arrière d'un navire, à proximité " de la roue du gouvernail, et qui sert à déterminer la direction de la " route suivie. "

.

Je crois qu'il vaut mieux dire *déclinaison* que *variation*, quoiqu'on rencontre ce dernier terme quelquefois dans les ouvrages français, pour désigner l'angle que fait le *méridien magnétique ou apparent* avec le *méridien géographique ou astronomique*.

Consultons à ce sujet, le " Dictionnaire des Mathématiques appliquées." Voici ce que nous y lisons :

" VARIATION *du compas*, ou simplement *variation*, nom donné par les marins à la *déclinaison de l'aiguille aimantée*, c'est-à-dire à l'angle " que le méridien magnétique fait avec le méridien géographique."

Ainsi donc, *variation* est le terme usité par les marins, et *déclinaison* celui que nous devrions employer de préférence.

.

Ligne polygonale ou simplement *polygonale* (substantif féminin) pour désigner une ligne brisée comme on en trace pour faire certaines opérations sur le terrain, notamment les levés de chemins et de rivières, sont des termes que nous n'employons pas ici, et qui sont cependant très usités par les ingénieurs français.

Pour bien faire saisir le sens que l'on attache au substantif *polygonale*, je cite ici quelques extraits d'un article publié dans le " Génie civil," et intitulé " Des Etudes topographiques dans l'Isthme de Panama," extraits où se rencontre ce substantif. Voici :

" On a donc les éléments nécessaires pour le côté $S_1 S_2$ de la " *polygonale* que l'on veut relever."

" Cette triangulation donne non seulement la *polygonale* continue que l'on veut obtenir, mais aussi un certain nombre de points " qui, par la raison même qui les fait choisir comme sommets, sont " intéressants à fixer au point de vue topographique."

" On a relié entre elles, au moyen de quelques grandes lignes " de triangulation, les régions étudiées par les différentes brigades, " montrant ainsi qu'on n'accordait pas une confiance absolue à la *polygonale* du chemin de fer obtenue par cheminement."

On dit aussi *ligne principale d'opération*, *ligne polygonale d'opération*.

.

Cheminement ; voilà un mot pourtant bien français et aussi très significatif que nous n'employons pas, peut-être parce que nous en ignorons le véritable sens.

Consultons sur ce point le " Dictionnaire des Mathématiques appliquées." Voici ce que nous y lisons, à l'article LEVER DES PLANS :

“ La méthode qui sert à déterminer le polygone topographique s'appelle la méthode par *cheminement*, parce que l'instrument qui sert à la mesure des angles est transporté successivement à tous les sommets; lorsqu'on fait usage de la planchette, on dit qu'on opère par *intersection*, parce que chaque point est déterminé par la rencontre de deux droites.”

Le traité d'arpentage et lever des plans des Frères des Ecoles chrétiennes donne de ce terme la brève et précise définition que voici :

“ La *méthode par cheminement* consiste à mesurer les divers côtés et les angles du polygone topographique.”

* * *

Puisque l'occasion s'en présente, disons un mot de l'expression *polygone topographique*, à peu près inusité ici, et que nous remplaçons généralement par les mots *contour* et *circuit*. Sonnet, dans son dictionnaire, en donne la définition suivante :

“ POLYGONE TOPOGRAPHIQUE, polygone dont la considération sert de base au lever d'un plan; ses sommets doivent être choisis sur le contour du terrain, ou près de ce contour, de manière que de chacun d'eux on aperçoive le sommet qui précède et le sommet qui suit, et que la distance horizontale de deux sommets consécutifs puisse être facilement mesurée....”

Comme vous le voyez, Messieurs, *polygone topographique* est un terme dont nous avons souvent occasion de nous servir, et qui signifie très bien la chose à laquelle on l'applique.

* * *

Je lisis l'autre jour, dans un rapport, l'affreux anglicisme que voici : “ j'ai parti la ligne du 2e rang . . . ”

Il n'est pas nécessaire de faire une longue dissertation pour établir que *partir une ligne* n'est pas français; vous connaissez tous suffisamment la construction anglaise pour la reconnaître dans le commencement de phrase que je viens de citer. On aurait pu dire, par exemple : j'ai tracé la ligne du 2e rang à partir de tel point, ou j'ai établi la ligne du 2e rang en commençant à tel endroit, etc.

* * *

Si partir une ligne n'est pas français, les expressions "*parti d'arpentage*," "*parti d'arpenteur*," "*parti d'ingénieur*" etc. ne le sont pas non plus; elles ne sont que des traductions littérales des expressions anglaises *surveying party*, *surveyor's party*, *engineer's party*, etc.

Parti a bien, en français, quelques unes des acceptions du mot anglais *party*, mais il n'a pas le sens que nous lui attachons dans les locutions que je viens de citer. Nous devrions dire *brigade* au lieu de *parti*.

Je cite à ce sujet quelques extraits d'un article de journal dont j'ai déjà parlé, intitulé: "Les études topographiques dans l'isthme de Panama: "

" Cette base relevée et admise comme juste devenait, pour les *brigades* chargées de l'étude du terrain, l'arête d'un système de lignes droites ou brisées rayonnant d'un côté et de l'autre et dirigées suivant le talent des *opérateurs* de façon à obtenir le plus de points intéressants avec le minimum de parcours.

" Le service des études est dirigé par un chef résidant à Panama, et ayant sous ses ordres d'une part, le bureau central où se font les calculs, reports et dessins, d'autre part un certain nombre de *brigades* qui opèrent dans l'isthme."

" Une *brigade* doit relever la zone de terrain que traversera probablement le canal et a pour repères les sommets d'angles de la polygonale du chemin de fer.

" La *brigade* comprend: un chef, un ou deux *opérateurs*, un ou deux aides et chaîneurs, quelques porte-mires, une ou plusieurs équipes d'hommes pour effectuer le déboisement, enfin les domestiques, cuisiniers, etc., nécessaires au service d'un campement contenant tout ce monde."

" Le chef de *brigade*, parcourant la voie du chemin de fer, donne à droite et à gauche la direction des profils à relever."

" En dehors des études du tracé proprement dit, une *brigade d'hydrographie* a été chargée d'étudier les débouchés sur l'Atlantique et sur la Pacifique."

Dans l'ouvrage de M. Baudson, (*Tracé des routes, chemins de fer*, etc) nous lisons ce qui suit:

" Le personnel chargé des études définitives est généralement formé d'une ou plusieurs *brigades*; composées chacune d'un chef de section ou de *brigade*, d'un dessinateur, . . . "

“ Pendant qu'une partie du personnel fait les calques dont il est question ci-dessus, ainsi qu'une copie sur toile pour chaque *opérateur*, le *chef de brigade* se rend sur le terrain et établit, à proximité du tracé indiqué, qu'il reconnaît au fur et à mesure, une chaîne continue de repères placés à 500 ou 600 mètres l'un de l'autre.”

“ Une *brigade* de tachéomètre doit se composer :

“ 1° D'un *chef de brigade* qui dirige le travail et détermine les endroits où il faut poser la mire”

“ 2° D'un *lecteur* qui prend soin de l'instrument, le met en station, le règle et fait les observations”

“ 3° D'un *aide-opérateur* qui inscrit les opérations sur le carnet . . .”

“ 4° D'un manœuvre chargé de transporter l'instrument, d'écartier les obstacles”

“ 5° De deux *porte-mires*”

.

Un de mes amis me dit un jour que nous, arpenteurs, avons tort d'employer substantivement le mot *relevé*: ce qui, prétendait-il, n'était pas français.

Comme ce bon ami est généralement bien renseigné sur tout ce qui touche à la langue française, je crus qu'il pouvait avoir raison; mais, après avoir consulté le dictionnaire, je reconnus heureusement que c'était nous qui n'avions pas tort. Cependant, afin de fixer les idées sur l'emploi de ce mot comme substantif, et aussi pour faire disparaître une sorte d'incertitude qui existe parmi nous au sujet de son véritable sens, il m'a semblé que je pouvais en parler ici.

Il est bien certain que *relevé* peut s'employer substantivement.

On rencontre, par exemple, ce substantif dans les extraits suivants d'un écrit que j'ai déjà cité “ Les Etudes topographiques dans l'Isthme de Panama ” :

“ Dans un pays montagneux, tel que la Suisse, les opérations trigonométriques sont encore à leur aise; si les longues distances planes et facilement accessibles font défaut, les lignes de visée peuvent porter loin et les grands réseaux nettement établis permettent de contrôler sans cesse les *relevés* de détail qui y sont renfermés.”

“ Quoique le choix de cette base contournée fût malheureux, il eût été possible d'en obtenir un relevé assez exact et rapide en y appliquant le principe de la triangulation”

Dans le récent ouvrage de Mr Baudson, “ Tracé des routes, chemins de fer, etc.,” que j'ai cité dans mon premier mémoire (1) nous trouvons employés, pour ainsi dire côte à côte, les substantifs *lever* et *relevé*. En voici quelques exemples :

“ *Lever* sur le terrain. — La chose capitale, dans le *lever* des plans au tachéomètre, est le choix des lignes ou bases d'opérations.”
 “ D'habitude, ces bases s'établissent au fur et à mesure de l'avancement du *lever* . . .”

“ *Relevé* et nivellement du terrain sur parcellaire.”

“ *Relevé* et nivellement sur ligne polygonale d'opération et par profils.”

* * *

Passons maintenant aux verbes *lever* et *relever*. Ces deux verbes ont-ils bien la même signification : peuvent-ils être indifféremment employés ?

Voici ce que dit le dictionnaire :

“ LEVER. v. tr. Dessiner ; lever un plan.”

“ RELEVER. v. tr. Terme d'arpentage. Déterminer avec la planchette, la boussole, des positions sur le terrain.”

Donc, ces deux verbes sont équivalents. Et pour montrer que les auteurs les emploient indifféremment, je cite quelques phrases extraites du “ Traité élémentaire d'arpentage, levé des plans et nivellement ” de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, et de l'ouvrage de M. Baudson dont j'ai parlé plus haut. Voici :

“ Le même plan pourrait être levé avec facilité à l'aide de la boussole”

“ Lorsqu'on doit lever un plan d'ensemble, ou même le plan d'un terrain d'une certaine étendue, on peut construire un polygone topographique. Ce polygone est formé par le contour même du plan d'ensemble, ou bien par la réunion des points remarquables pris à l'extérieur ou à l'intérieur du plan à lever.”

(1) “ Notre langue technique.” Voir rapport annuel de la Corporation des Arpenteurs-Géomètres pour 1893.

" On relève avec soin le polygone topographique et l'on rattache à ses côtés, servant de bases d'opérations, tous les détails du plan d'ensemble."

" Pour lever le plan d'ensemble représenté par la figure, on relève par cheminement le polygone topographique..."

" Pour relever un chemin qui traverse le plan, on prend une ligne brisée que l'on mesure à la chaîne, et dont on évalue les angles à l'aide du graphomètre."

" Etude sur plans cotés relevés au tachéomètre."

" Quant aux points de détails pris de chaque station, ils sont généralement relevés en commençant par les derniers observés de la station précédente."

" Mais on lève les points de détails d'une façon bien plus expéditive..."

" Elle (la tachéométrie) peut enfin servir, en relevant les bornes limitatives de chaque parcelle, à la vérification et à la rectification du parcellaire en vue des expropriations ou des déviations nécessitées par le voisinage des propriétés importantes..."

" L'étude d'un projet se fait sur un plan coté relevé au tachéomètre de la même façon que sur le plan parcellaire coté ou sur un plan coté relevé sur ligne polygonale d'opération et par profils en travers."

* * *

Depuis que les arpenteurs canadiens-français sont venus en contact, sur les chemins de fer, avec les ingénieurs anglais et américains, plusieurs d'entre eux disent: *tracer une ligne de "hub en "hub."*

En français, *tracer une ligne de "hub" en "hub"* ne signifie rien du tout. Pour ceux qui connaissent le sens que les ingénieurs anglais attachent au mot *hub*, cela veut dire tracer une ligne avec un soin plus grand que celui que l'on apporte généralement à ce genre d'opération, dans la plupart des cas de la pratique courante de l'arpentage et du lever des plans. Alors pourquoi donc ne pas le dire tout simplement, en français; pourquoi ne pas dire, par exemple, tracer une ligne à l'instrument.

De grâce abandonnons toutes ces expressions baroques! Faisons donc quelques courageux efforts pour secouer le baraquin.

.

Un terme qui nous est à peu près inconnu, je crois, et que nous avons pourtant bien des raisons de ne pas ignorer, c'est celui de *quartier de réduction*.

A quoi donc s'applique ce terme ?

“ Le quartier de réduction, dit Sonnet, est un instrument que les marins emploient pour résoudre divers problèmes de navigation. ” Il se compose d'un carré dont les côtés ont été divisés en un même nombre de parties égales; les points de division sont joints par des droites parallèles aux côtés, qui partagent le carré en un très grand nombre de petits carrés égaux. Du sommet de l'un des angles du carré, que l'on appelle pour cela le *centre de quartier*, sont tracés des quarts de circonférence concentriques, qui passent par tous les points de divisions des côtés. Le quadrant extérieur, celui qui a pour rayon le côté du carré, est divisé en degrés. Enfin, au centre du quartier est fixée l'extrémité d'un fil de soie que l'on peut tendre sur la figure, dans la direction d'un rayon quelconque. Le quartier est ordinairement collé sur fort carton ou sur bois pour lui donner plus de solidité, et le rendre plus facilement maniable. Quelquefois on remplace le fil de soie par une règle portant des divisions, et l'on fait reposer le quartier sur une règle ou échelle horizontale sur laquelle glisse une équerre dont la branche verticale porte aussi des divisions. On a donné au quartier de réduction ainsi perfectionné, le nom de *limbomètre*.

Je me rappelle avoir vu il n'y a pas longtemps encore, dans le catalogue d'un fabricant d'instruments de mathématiques américain, l'annonce d'un appareil du genre de celui que je viens de décrire, auquel on donnait le nom de “ *trigonometer*,” et dont on parlait comme d'une nouveauté.

Quels que soient les noms nouveaux que l'on ait pu donner à cet instrument, quelles que soient les modifications de détail qu'on lui ait fait subir, il n'est pas moins vrai que le quartier de réduction n'est pas précisément une nouveauté: c'est au contraire un instrument très ancien.

Je connais de mes confrères qui, n'ayant aucune idée de l'existence du quartier de réduction, l'ont réellement inventé; ils ont eu, par conséquent, tout le mérite de leur invention.

Je n'insiste pas sur l'usage que l'on peut faire de cet instrument

notamment pour les calculs de *réduction des routes*, ce qui, d'ailleurs, n'aurait pas sa place ici ; du reste, plusieurs d'entre nous connaissent déjà cet usage.

.

Quelqu'un qui dans notre Province a beaucoup fait la guerre aux incorrections de langage, surtout à l'anglicisme, et qui certainement, en cette matière, parle avec une certaine autorité, a prétendu que l'expression *hauteur des terres*, que nous employons pour désigner l'intersection des versants contigus de deux bassins, n'est pas française : qu'elle n'est qu'une traduction littérale du terme anglais *height of land*.

Cependant cette expression a été employée par Franquelin, géographe du roi, établi à Québec sous la domination française ; nous la trouvons sur la carte de la Nouvelle France qu'il publia en 1688. Le même terme se trouve aussi sur la carte d'une exploration faite dans la région du lac St-Jean par Normandin, arpenteur du Roy, en 1732. Il y a donc lieu de croire qu'aux dates que je viens de citer, l'expression dont il s'agit était tout-à-fait française. Comment admettre, en effet, que, à ces époques, des géographes français aient pu faire usage d'une expression empruntée à la langue anglaise.

Quoiqu'il en soit, *hauteur des terres* ne se trouve pas dans le dictionnaire de Trévoux, de 1771, le plus ancien ouvrage qu'il m'ait été donné de consulter sur ce point. Il ne se rencontre pas non plus dans aucun dictionnaire moderne. On dit aujourd'hui *ligne de faite*, *ligne de partage des eaux*, *faîte de séparation des eaux*.

.

Voici ce qu'on lit dans le Dictionnaire des Mathématiques appliquées, à l'article FIGURE DU RELIEF :

“ Parmi les lignes de plus grande pente, il y en a deux catégories qui méritent une attention particulière : ce sont les *lignes de faite* et les *thalwegs*. Les lignes de faite, ou lignes de partage des eaux, forment la ligne la plus élevée entre les deux versants d'un coteau ; elles sont caractérisées par cette propriété qu'on ne peut s'en écarter perpendiculairement sans descendre. Les *thalwegs*, ou lignes d'écoulement naturel des eaux, forment le fond des vallées entre deux coteaux ; elles sont caractérisées par la propriété qu'on ne peut s'en écarter perpendiculairement sans monter.

Dans l'ouvrage de M. Baudson, nous trouvons la définition suivante: " Par analogie, on nomme *croupe*, *ligne de faite* ou *ligne de partage des eaux*, la ligne ondulée que l'on obtient en faisant passer une coupe verticale par la ligne qui joint les sommets des collines ou des montagnes formées généralement de mamelons plus ou moins coniques qui se pénètrent.

" La *cime* ou *sommet* est le point culminant; le *col* ou *port* est le point le moins élevé de cette *ligne de faite*."

Voici maintenant quelques exemples de l'emploi du terme dont il s'agit, pris dans la "Géographie Universelle" d'Elisée Reclus, 2^e vol. "La France":

" Par contre, les rivières divergent sur le versant opposé, tourné du côté de l'Atlantique et de la Manche. De l'Adour à la Meuse et à la Moselle, les cours d'eau, naissant sur une *ligne de faite* deux fois moins longue que le rivage océanique, écartent leurs estuaires, quoique leur pente générale soit également vers l'ouest et le nord-ouest." (Extrait du chapitre intitulé: Vue d'ensemble).¹

" Même dans les irrégularités et les inflexions brusques de la chaîne, l'arête supérieure se continue d'ordinaire par une succession de hauts sommets à faibles échancrures: il est rare que le voyageur se trouve au milieu d'un dédale de chaînons entre-croisés et de groupes divergents, et presque partout il reconnaît sans peine où se poursuit le *faite* principal du système." (Extrait de la description des Pyrénées).

La disposition des monts Jura en rangées parallèles, s'abaissant par degrés au nord et au sud des cimes principales qui séparent la France de la Suisse, a eu pour conséquence un phénomène remarquable dans l'hydrologie du continent. La plupart des chaînes de montagnes se confondent dans la plus grande partie de leur étendue avec les *faites de séparation des eaux*; il n'en est pas ainsi pour le Jura. L'*arête de partage* entre les deux bassins de la mer du "Nord et de la Méditerranée" est perpendiculaire à l'axe de la chaîne et divise celle-ci en deux versants, inclinés l'un au sud-ouest, l'autre au nord-est." (Extrait de la description des lacs et rivières du Jura).

C. E. GAUVIN.

(A suivre.)

APPENDICE E

The preparation of descriptions of Real Estate

FOR INSERTION IN DEEDS

The object of the present paper is not so much to bring forward, anything new as to promote uniformity of practice and thereby to remove the cause of a certain amount of misunderstanding as to the precise meaning of some clauses to be found in descriptions of real estate inserted in title deeds and similar documents.

It would seem that the first item to be mentioned should be the locality of the lands to be dealt with, the Range, Concession or Côte, as well as the Township or Parish, and the County being given.

The Province is not generally added, nor would it be usually necessary, for the notary states, at the commencement of his deed, the Province in which he is authorized to act.

After this should follow the cadastral or official number, if the cadastral plan be in force for the district under consideration, or else the number of the lot either as shewn on the township plan or on the seigniorial "Terrier".

The reference to the cadastral number seems to the writer often too long, being generally somewhat as follows, viz :—" The lot known " and designated on the Official Plan and in the Book of Reference " for the said Parish as number so and so. Now it is surely sufficient " to state that the property is " the lot known as cadastral number so " and so " of the said Parish."

But it is in dealing with subdivided properties that there seems to be the greatest waste of words, the lots on such properties being generally described, for instance, as being " known and designated " as the lot subdivision twenty five (25) on the plan duly made and " filed of the subdivision of the property known on the official plan " and in the Book of Reference of the said parish as number thirty six (36)."

définition sui-
u ligne de par-
nt passer une
ollines ou des
ou moins co-

ou port est le

u terme dont
e Reclus, 2^e

pposé, tourné
la Meuse et
tête deux fois
rs estuaires,
st et le nord-

sques de la
e succession
le voyageur
roisés et de
peine où se
description

s'abaissant
séparent la
emarquable
montagnes
ec les faites
L'arête de
la Méditer-
celle-ci en
est." (Ex.

GAUVIN.

Now this description is not only very long but it appears to the writer to be quite incorrect, for when a property has been subdivided either entirely or in part, the original number no longer applies to the subdivided part. The lot above referred to would be more briefly and at the same time correctly described as being "known as subdivision number twenty five (25) of the property known as cadastral number thirty six (36) of said parish."

But even so much as this does not seem to be altogether necessary, for according to Article 5675 of the Revised Statutes of Quebec "whenever a subdivision or redivision has been made the *particular number and designation given to each lot upon the Plan and in the Book of Reference* of such subdivision or redivision are the true description of such subdivided lots respectively."

Now on the subdivision Plan the original number is always given first, then there is a hyphen and then the subdivision number is given, thus 25-36.

In the Book of Reference there are two columns jointly headed "Number of lot or piece of land shewn on the Official Plan"; and the original and subdivision numbers are given in figures only in these columns.

Subdivision number 25 of the original lot number 36 is therefore known on the Official Plan and in the Book of Reference as number 36-25 (thirty six-twenty five), the numbers being written in full in a deed as a precaution against changes after the document has been completed; so that, according to the Revised Statutes it would appear to be sufficient to state that the lot is "known as Cadastral number 36-25 (thirty six-twenty five) of said Parish"; and no mistake can be made as to what is meant by this since the original number is always given first.

After the Cadastral number, the boundaries are generally given, often so vaguely that it is difficult to locate properties from old deeds on account of the omission of the direction towards which each side faced. Of course in dealing with an entire Cadastral number, or with several numbers, no trouble can, in the future, arise from this cause but in dealing with a portion of a Cadastral lot it is very necessary to give the direction towards which each side faces, and indeed it is always better to do so.

In referring to a street of which the name has been changed it is

better
the na
"Blac
T
dimen
each
obtain
given
"Nor
"feet
"it m
"whic
"cada
"Wes
"(162
In
often
W
so mu
in fro
"in w
when
shoul
much
U
in vic
"at th
L
which
front
the fr
T
thoug
not gi
T
omitt
and is
trar to

better to mention both names in at least the two first transfers after the name has been changed. The two names may be given thus—“Black (formerly White) street”.

The next clause after the boundaries will naturally give the dimensions. When a property is not rectangular, and the length of each side must be given, if the bearings of the sides have not been obtained the boundaries and lengths of the sides may be more briefly given together, somewhat thus—“Bounded in front, towards the North West, by John street, along which it measures twenty nine feet (29’); in rear, towards the South East, by a Lane, along which it measures thirty two feet (32’); on the North East side, along which it measures one hundred and fifty feet (150’), by the lot cadastral number eighty five (85) of said village; and on the South West side, along which it measures one hundred and sixty two feet (162’), by the lot cadastral number eighty seven (87) of said village”.

In giving the width of lots which are not rectangular there is often great want of preciseness.

When a lot is rectangular it is correctly described as measuring so much “in width”; but when it has parallel sides, and is oblique in front or in rear, or at both ends, it may be said to measure so much “in width” or so much “along the front” or “along the rear”; and when a lot has one side only perpendicular to both front and rear, it should be described as being so much in width “at the front” and so much in width “at the rear”.

Unfortunately however lots are often described as being so much in width “in front” and “in rear”, when the terms “at the front”, “at the rear” or “along the front” “along the rear” should be used.

Lots are also sometimes described as measuring so much “in front”, which seems to be an incorrect translation of the French term “au front”, though the term “au front” appears to mean “in width at the front”.

The depth is generally given in a more satisfactory manner—though when one side is longer than the other information is often not given as to which side is the longer.

The area should come next after the dimensions but is sometimes omitted, though it is in all cases useful as a check on the dimensions, and is necessary when part of a lot is dealt with to enable the Registrar to know what proportion of the lot is affected.

When the area is given in acres it would seem to be advisable to state clearly whether the acres are English or French, if the land is situated in the seigneuries where the terms acre and arpent are considered as interchangeable, so much so that the writer has known of several disputes which have arisen from want of clearness on this point.

As roods and perches are not decimal subdivisions, it is much better when dealing with the English acre to give the fraction in thousandths of an acre; and when using French measure to express the area in arpents, perches and hundredths of a perch, in order to facilitate the calculation of the price as well as of the area.

In the case of a property of four sides, none of which are parallel, or of one with more than four sides it is advisable to give the bearings of the sides, especially when they do not form parts of well established lines, since a description should be drawn up in such a manner as to enable any one to lay out, on the ground, the limits of the property described.

When giving the bearings and lengths of the boundaries of a property care should be taken to make sure that the traverse will close properly and that the area given agrees with that calculated from the given lengths and bearings.

This point does not seem to be always attended to for the writer, not long ago, saw a plan and description of a property quite recently sold in Quebec, in which the traverse of the sides did not close, the difference between the northings and southings being about one foot nine inches (1.9''); while the area given differed by about three hundred and fifty feet from that calculated from the traverse of the sides, the extreme length and width of the property being respectively about three hundred feet and two hundred and ten feet.

In giving the bearings of the sides the writer has noticed that some surveyors use the term "azimuth" of late years, but thinks that the word should not be used for this purpose for the following reasons; viz:—

Firstly.—That the meaning of azimuth is not fixed by Act of Parliament, so that it might be counted from either North, South, East or West, and towards either right or left, therefore before using the term it would always be necessary to define what is meant by it.

Secondly.—That the term does not convey any precise meaning to the majority of those who deal with transfers of land, while almost everyone knows what is meant by such terms as North West or South West.

Thirdly.—That in running a traverse on the ground the best method is to keep the north end of the compass on the north half or the compass plate, since the needle will then check the vernier readings; (In adopting this method if the compass plate be movable it can be set so as to correct for the variation of the compass, but if it be fixed the vernier readings should be taken so as to correspond to the readings of the compass, and the correction necessary to get the astronomical bearings made after the traverse has been completed) and

Fourthly.—That the area of a tract of land can be more readily calculated where the bearings of the sides are given instead of the azimuths.

In describing a tract of land by its boundaries the wording generally runs somewhat thus—“Said tract of land being more particularly described as follows; viz:—Commencing at a point &c, &c. This has always seemed to the writer to be rather poor English, since it is not the *tract of land* but its *limits* which are so described; and he would therefore suggest that such a description as the above should commence as follows; viz:—“The limits of said tract of land being “more particularly described as follows; viz:—commencing at a point, &c., &c.”

Having thus briefly discussed some of the methods of describing the location, cadastral number, boundaries, dimensions and area of a tract of land, there remain a few points which might be mentioned as they do not appear to be definitely settled.

For instance the question is often asked what is meant by the term “more or less”?

The writer has always taken it to mean that there may be added to or deducted from the given quantity a certain small fraction of the length of a line or the area of a lot which may be said to be the limit of the difference between the length or area given in the description and the precise length or area, which difference is so small that it would not be worth while to adopt any more exact method of mea-

surement than that employed for the sake of determining the difference within narrower limits.

This limit might, for example, be taken as an inch in two hundred feet in towns and cities, or one foot per thousand in farm lands, the limit varying according to the irregularity of the ground and the value of the property in question; for it is evident that more time and money may be spent in ascertaining the area of a property worth \$15.00 per square foot than in determining the area of a farm worth about one-third of a cent per foot.

Certainly this term "*more or less*" does not appear to have, in this Province at least, the same meaning as the word "*about*", which seems to be always used where there is some doubt as to the amount of the given dimensions or area; and it would seem advisable that some explicit and authoritative definition should be given of these terms and uniformity of practice arrived at. Fortunately the French terms "*plus ou moins*" and "*environ*" are the same as the English terms above referred to, so that there can be no difficulty on that score.

There is also another question which should be settled but which seems to be altogether lost sight of, viz: When a tract of land is described by its cadastral number only, which is sufficient according to the Code, is the Vendor in any way bound to deliver the dimensions and area given in the Book of Reference?

It seems to the writer that the vendor is so bound, for if he wishes to sell the property as it exists he can so describe it in the deed, and the only fair arguments for falling back on the cadastral dimensions, when the cadastral number only is given, would be that the cadastral plan is supposed to deal with the property as it exists, or that it should be used as a means of identification only, and the latter reason would only be an argument against depending on cadastral dimensions as against others obtained from direct measurement and not against taking them when no other dimensions are given. Certainly if a property is described as being known on the official plan and in the *Book of Reference* as a certain number, and no dimensions are given in the deed it would seem as if the Vendor should deliver to the purchaser the area mentioned in the *Book of Reference*.

It is true that article No. 2174 of the Civil Code enacts that no right of ownership can be affected by any error in the Plan or Book

of Ref
right
a lot
small
recon
articl
from
in the
to be

The
real e
cussin
notar
from
himse
descri
would
depen

I
cripti
would
title
would
be ma

M

of Reference, and that no such error can give to any person any better right to the land than his title gives him; so that if the purchaser of a lot described only by the cadastral number found that his lot was smaller than as described in the Book of Reference he could have no recourse against his neighbours on that ground only; yet the said article does not seem to debar a purchaser from obtaining indemnity from the Vendor in case the land sold does not contain the area given in the Book of Reference, for the acquisition of said area would seem to be a right given to the purchaser under his title deed.

Though not connected directly with surveyor's descriptions of real estate there is a point which might well be considered while discussing the present subject; viz: — that it would be advisable for notaries, when inserting a description in a deed, to state the source from which they obtained the description, whether from the Vendor himself, from an older deed, from a surveyor's plan, from a surveyor's description or from the cadastral Book of Reference, for such a course would often remove causes of misunderstanding as to the amount of dependence to be placed on the description.

In conclusion it may be remarked that, though an accurate description should be inserted in every deed, a vast amount of litigation would be saved if a plan were annexed to, or referred to, in every title deed. So long as a property remained unchanged a new plan would not be required, but at each change of property a plan should be made from which the description could be correctly drawn up.

Montreal, 26th february, 1894.

H. IRWIN.

SUPERIOR COURT.

No. 2640.

GEORGE ROBERTS,

*vs.**Plaintiff.*

EDWARD EDWARDS,

Defendant.

List of documents fyled in this case with Surveyor's Report :

- 1st. Judgment of 5th April 1890.
- 2nd. " of 19th May 1890.
- 3rd. " of 2nd June 1890.
- 4th. Oath of Surveyor.
- 5th. 1st. Notice to Parties.
- 6th. 2nd. Notice to Parties.
- 7th. Report of Surveyor.
- 8th. Plan of Surveyor.
- 9th. Extract from Plan deposited in office of Bedouin N.P.
- 10th. Copy of Plan by Surveyor Walbank.
- 11th. Copy of Deed from Bulmer to Wilson.
- 12th. " " from Wilson to Morrison.
- 13th. " " from Brand to Murray.
- 14th. " " from Murray to McElroy *et al.*

PRO
D

No.

swor
in the
danc
fifth
prop
veyo
prop
the e
this c
and u
a furt
nomin
judgm

T
annex
throu
attach
situat
on the
pose o
and of

W
F. Rit
tive pr
the va
betwe

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC }
District of Montreal.

SUPERIOR COURT.

No. 2640

GEORGE ROBERTS,
Plaintiff.

vs.

EDWARD EDWARDS.
Defendant.

To the Honourable the Superior Court of the said District.

I, the undersigned, Henry Irwin, Provincial Land Surveyor, duly sworn in and for the said Province and residing in the City of Montreal in the said District; the Surveyor appointed in this cause in accordance with the terms of an Interlocutory Judgment rendered on the fifth day of April last past, ordering that a preliminary survey of the properties in question in this cause be made by a sworn Land Surveyor, and that said Land Surveyor make a figurative Plan of said properties, indicate the respective pretensions of the parties, examine the evidence and documents and plans and titles already of record in this cause, take such further evidence as may be adduced before him and upon the whole report; and also in accordance with the terms of a further Judgment rendered on the nineteenth day of May last past nominating me to act as said land Surveyor, copies of both of which judgments are hereto annexed; have the honour to report:

That after having been sworn, as appears by the Oath hereto annexed; and after having duly notified the Plaintiff and Defendant through their respective Counsel, as appears by the notice hereto attached; I did repair to the Properties in question in this cause situate on the North East side of Brun-wick street in the said City, on the thirty first (31st) day of May last past, for the express purpose of hearing such further evidence as might be adduced before me, and of making a preliminary survey of the said properties.

Where being I met the Plaintiff, Mr George Roberts, and Mr W. F. Ritchie, Counsel for the Defendant, who stated to me their respective pretensions, went over the said properties with me, shewed me the various division fences and walls of the same and the partition between the sheds occupied by the parties.

Plaintiff.

Defendant.

's Report :

N.P.

No further witnesses were procured by either of the parties; but, at my request, the Plaintiff produced copies of the following Deeds of sale, viz: — from Henry Bulmer to William Wilson passed before James Smith N. P. on the 25th July 1862, and duly registered under the number 33,288, from William Wilson to David Morrison passed before Hugh Brodie N. P. on the 1st February 1873, and duly registered under the number 71,064; from R. H. Brand to J. B. Murray passed before W. A. Phillips N. P. on the 21st May 1873 and duly registered under the number 98,329; and from J. B. Murray to John McElroy, James Dunn and Patrick Durack, *es qual.* Executors to the Estate of the late Patrick Muldoon, passed before O. J. Devlin N. P. on the 5th December 1883, and duly Registered under the number 109,094, all of which said copies are hereto annexed, and the Plaintiff also procured for me a copy of the Plan of Property belonging to the representatives of the late Joseph Maurice Lamothe, deposited in the office of Thomas Bedouin N. P. on the fifteenth day of November 1843, an extract from which said copy is hereto annexed.

The pretensions of both parties having been explained to me, as no further evidence was adduced, I proceeded to complete my survey of the properties in question, having previously sworn my assistants in the usual manner; and from the notes of said survey I have prepared my plan, hereto annexed, which shews, coloured red, the brick walls of the houses and other buildings thereon erected; shews in a black dotted line thus ----- the centre of the brick walls, of the wooden fence and of the wooden partition, which from the existing boundary between the properties of the Plaintiff and Defendant, and which the Defendant claims to be the true and legal boundary between the said properties; and shews by a full blue line the boundary claimed by the Plaintiff from the rear of his house to the lane at the rear of said properties.

As I found that the street line in front of said properties was not well defined, I laid out as said street line a line drawn from the Eastern corner of said Brunswick street and Dorchester street to the Northern corner of said Brunswick street and Belmont street, both of said corners being defined by the corners of substantial buildings, and I found said street line so laid out to be parallel to the South west side of the lane in rear of said properties, and I have shewn this line on my Plan hereto annexed as the "apparent street line."

I find that the property of the Plaintiff as now enclosed measures twenty seven feet one inch (27'1") in width at the front and twenty four feet ten inches (24'10") in width at the rear, and that it contains an area of two thousand one hundred and twenty five (2125) feet.

I find that the property of the Defendant, as now enclosed, measures twenty three feet five inches (23'5") in width at the front and twenty six feet (26'0") in width at the rear, and that it contains an area of nineteen hundred and eighteen (1918) feet, the whole English measure; the area, in each case, being taken up to said "apparent street Line."

I further find the fence which separates the yard of the Plaintiff from that of the Defendant to be similar to the fences very frequently met with between yards in this City, it is built with eight inches (8") square posts, and with rails and sheeting of one inch planks, the planking being all on the side next the Defendant, this fence is about seven feet (7') high above the surface of the yards on each side, and has a cap along the top about two inches (2") thick and seven inches (7") wide; and it seems to have been erected fully twenty (20) years ago.

The wooden partition between the sheds occupied respectively by the Plaintiff and Defendant is of rather an unsubstantial sort, being made of one inch plank, nailed at the top, for the greater part of its length to one of the joists of the floor above, and seems to be placed in its present position in order to thus nail it to one of said joists; it must, however, be stated that said joists are spaced only about three feet (3') apart from centre to centre, so that, had it been desired the partition could have been nailed to the next joist towards the North West shown in dotted lines from A to B on my Plan annexed, and said partition would then have been much nearer to the centre of the whole property originally owned by Morrison. I find a small jog in said partition as shown on my Plan hereto annexed, this jog is not caused, at present, by pressure of the coal in the Plaintiff's shed, but it extends straight up for the entire height of said partition.

I find that the South East Gable Wall of the Brick extension, at the rear of the Defendant's house, is built on a stone foundation which stands about one foot (1') high above the level of the Defendant's yard, above said stone foundation said Gable wall is twelve inches (12") thick for a further height of three feet one inch (3'1"), and for

the remainder of its height it is eight inches (8") thick, there is, however, a mark four inches (4") wide up the rear wall of Plaintiff's house, and immediately adjoining the eight inches (8") part of said gable wall from which it would appear that said gable wall was formerly twelve inches (12") thick for its entire height; said gable wall is not built in direct prolongation of the wall between the houses belonging respectively to the Plaintiff and Defendant but follows parallel to the line of the fence between the yards of the parties and only that some of the boards of the sheeting of said fence are pushed out of place at the bottom, the lower part of said gable wall would almost touch said sheeting all along its length.

The fact that said gable wall is now only eight inches (8") thick, for part of its height, does not, however, as stated in evidence, give to the Plaintiff the enjoyment of any additional land, since the fence which divides the yard of the Defendant from that of the Plaintiff shuts off the Plaintiff from access to said gable wall, so that even if the entire of said extension were removed the Plaintiff would not be put in occupation of any more land.

With regard to the brick walls which respectively divide the shed on the Plaintiff's property from the shed on the property of M. P. Guy or representatives: and the shed on the Defendant's property from that on the property of Hector Munro or representatives, the Plan made by Surveyor Rielle, and filed in this case as Defendant's exhibit A, shews both these walls as being mitoyens; while Surveyor Walbank states in his evidence, and shews on his Plan, a copy of which is hereto annexed, that the shed wall adjoining the property of M. P. Guy or representatives is entirely on the property of the last mentioned party; and shews on his said Plan that there are two walls adjoining the property of said Hector Munro or representatives, the common face of which walls he shews as the division between the sheds.

The titles seem clear enough with regard to these shed walls. The said deeds from Henry Bulmer to William Wilson and from William Wilson to David Morrison only refer to the gable wall adjoining the property of M. P. Guy and that adjoining the property of Hector Munro as being mitoyen, thus clearly referring only to the gable wall of each house; while the said deeds from Brand to Murray and from Murray to McEroy, Dunn and Durack *es qual;* as well as the deed

from Morrison to Brand, filed in this cause as Defendant's exhibit A² and the deed from Muldon *et al* to the Plaintiff, filed in this cause as Plaintiff's exhibit No. 1, refer to the "South East gable walls in " the Line of Division between the property now sold and that of M. P. Guy" as being mitoyen, it being apparently assumed that the gable wall of the shed, as well as that of the House was mitoyen. It is quite possible, however, that the word "walls" may have been inserted in the said deed from Morrison to Brand in mistake for the word "wall", and as the description of the property in each of the succeeding deeds has been copied from this last mentioned deed the same word "walls" in the plural would naturally be met with in each of said succeeding deeds and in support of this view it must be stated that the Plaintiff has no receipt for payment for the use of said last mentioned gable wall; that the Plaintiff's shed roof has, at present, no connection with said last mentioned wall, and that said wall seems to have been built entirely on the property of said M. P. Guy or representatives, since the rear of the last mentioned property only measures forty nine feet three inches (49'3") in width including the whole of the gable walls at each side of the shed, instead of fifty feet (50') as shown of said Plan deposited in the office of M. Bedouin N.P., an extract from which is hereto annexed; there is, however, a small strip of wood nailed against said wall which apparently, at one time, covered the join between said roof and said last mentioned gable wall; therefore, as there is only one wall between the shed on the property of the Plaintiff and that on the property of the said M. P. Guy or representatives, I have taken my measurements from the centre of said wall, without expressing any opinion as to the proper position of the Division Line between the property of the Plaintiff and that of the said M. P. Guy or representatives.

The deed from the said Morrison to the Defendant refers to the gable "wall" between the property sold that of Hector Munro or representatives as being mitoyen, referring apparently only to the gable wall of the house, and as there are two walls between the shed of the Defendant and that of said Hector Munro or representatives I have taken my measurements to the common face of said walls, which coincides with the centre of the nearest post in the fence between the yard of the Defendant and that of said Hector Munro or representatives; this last mentioned fence being apparently a common fence

since the sheeting is partly on one side and partly on the other as shewn on my Plan hereto annexed.

I find, further, that the present line of division between the yards and sheds belonging respectively to the Plaintiff and the said M. P. Guy or representatives is very irregular, so that it would be impossible to give said Plaintiff a lot of exactly uniform width throughout, while at the same time making a straight division line between the property of the Plaintiff and that of the Defendant; that is, assuming that the twenty seven feet (27') in width claimed by the said Plaintiff would be measured from said present line of division. However, should the Court decide that the Plaintiff is entitled to a width of twenty seven (27) feet from the rear of his house to the lane in rear of the said properties, then, in my opinion, the said width of twenty seven (27) feet should be measured from the correct and legal boundary between the property of the Plaintiff and that of the said M. P. Guy or representatives as said legal boundary existed at the date of the sale from the said Morrison to Brand; viz: the seventeenth of October, eighteen hundred and seventy four.

It should be noted also that the gallery at rear of the Plaintiff's house, and at the level of the first floor of the upper tenement extends along the full width of the rear of the Plaintiff's house so that its roof slightly overlaps the Brick gable wall of said extension at rear of the Defendant's house, as shewn by the dotted line C. D. on my Plan hereto annexed, while the sheeting at the end of said gallery next the Defendant's house, which is square to the rear of the Plaintiff's house, slightly overlaps the centre of the last mentioned gable wall, as shewn by the dotted line E. F. on my plan hereto annexed.

Having granted the Defendant's Counsel a few days delay to produce farther evidence should he so desire, I finally notified the parties, as appears by the second notice hereto annexed, that I would hear any other witnesses on the tenth day of this present month; none, however, were produced, I therefore proceeded to complete my report.

TITLES.

From the title deeds fyled in this cause and from those hereto annexed, it appears that both properties in question were acquired by William Wilson from Henry Bulmer by deed passed before James Smith N. P. on the twenty fifth day of July, eighteen hundred and

sixty
tence:

T
both p
Brodie
three

T
Plaint
on the
(17th
A², in

"

" stree

" and

" the

" by 1

" Lam

" Not

" the

" said,

" by M

" pert

" feet

" dept

" the s

" there

T
hereto

Dunn

the su

from E

to the

descri

" know

" (114

" St. A

" of lo

" all th

sixty two (25th July 1862), the houses and sheds being then in existence : —

That Morrison, the common " *auteur* " of both parties, acquired both properties from William Wilson by deed passed before Hugh Brodie N. P. on the first of February, eighteen hundred and seventy three (1st February 1873) : —

That David Morrison sold the property now belonging to the Plaintiff to R. H. Brand by deed passed before W. A. Phillips N. P. on the seventeenth of October, eighteen hundred and seventy four (17th October 1874), a copy of which is filed as Defendant's Exhibit A², in which deed the property sold is described as follows, viz : —

" That certain lot of land situate being and fronting on Brunswick street in the St. Antoine suburbs in the said City of Montreal, known and distinguished as the South East half of number seventeen on the ground Plan of a certain piece of land laid out in building lots by the heirs and legal representatives of the late Joseph Maurice Lamothe Esquire deposited in the office of Thomas Bedouin Esquire Notary Public, on the fifteenth day of September 1843: Bounded, the said lot hereby sold, in front by Brunswick street aforesaid, in rear by a passage or lane twenty feet in width, on one side by M. P. Guy or representatives and on the other side by the property of the said Vendor, and containing, the said lot twenty seven feet in front, English measure, be the same more or less, by all the depth that may be found between Brunswick street aforesaid and the said lane or passage, with a two story brick house and out-house thereon erected, with right of passage, &c ;"

That the said deed from Brand to Murray, a copy of which is hereto annexed, as well as the said deed from Murray to McElroy, Dunn and Durack *es qual*, a copy of which is hereto attached, both give the same description as the deed above quoted; and that the deed from Henry Muldoon *et al* and James Dunn and P. J. Durack *es qual* to the Plaintiff, a copy of which is filed as Plaintiff's exhibit No. 1, describes the property sold as " the South East half of the lot of land known and designated as number eleven hundred and forty two (1142) upon the Official Plan and in the Book of Reference of the St. Antoine ward in the said City of Montreal; said South East half of lot measuring or containing about twenty seven feet in width by all the depth that may be found between Brunswick street and the

“ lane or passage hereinafter referred to; the whole English measure, &c.”; the only real difference between the wording of the last quoted description and that in the three preceding deeds being that the property sold is described in the three first deeds as “ containing “ twenty seven feet in *front* English measure, *be the same more or less*”, while in the fourth deed it is described as “ measuring ” or containing *about* twenty seven feet in *width*.

It also appears that the Defendant acquired his property directly from said David Morrison by deed passed before H. Brodie N.P. on the twenty fifth of February eighteen hundred and eighty five (25th Feb. 1885), a copy of which is filed as the Plaintiff's exhibit No. 2, in which deed the property sold is described as follows, viz: —

“ The North-West part or portion of the lot of land known and “ designated upon the Official Plan and in the Book of Reference of “ St. Antoine Ward, in the said city, as official or Cadastral number “ eleven hundred and forty two of said St. Antoine Ward, containing, “ said North westerly part or portion of said lot of land hereby sold, “ twenty three feet in breadth in front on Brunswick street, English “ measure by all the depth that may be found between Brunswick “ street aforesaid and the lane or passage of twenty feet in width in “ rear of said hereby sold premises, and without any warranty whatever “ as to precise measurement, the increase or deficiency whatever “ it may be, being for the profit or loss of the said purchaser, bounded, &c. : with a two story brick dwelling house on stone foundation “ with brick extension on stone foundation with and a wooden shed “ thereon erected ’ with right of ingress, &c. : ‘ with his right of mitoyenneté in the South East Gable wall in the line of division between the lot hereby sold and that of the said Georges Roberts as “ well as that in the North West Gable wall in the line of division “ between the said property hereby sold and that of said Hector “ Munro or representatives, both being common walls, *murs mitoyens*.”

Pretensions of the parties.

The Plaintiff in his declaration claims that according to the titles and rights of the parties, he is entitled to have and possess to the width of twenty seven feet or thereabouts throughout the entire depth of his lot, and the said Defendant to the width of twenty three (23) feet, whereas the Defendant by his encroachment, illegally claims and holds to the width of twenty six feet three inches (26' 3"); at the

rear of said lot and to a less extent along the line of the two properties.

The Defendant in his plea: *Firstly*, denies that he has encroached on the Plaintiff's property; *Secondly*, denies that the Plaintiff has, under his Title Deeds any right to a width of twenty seven feet or thereabouts through the entire depth of his lot. *Thirdly*, invokes prescription of ten years acquired by himself and auteurs by effective possession; *Fourthly*, claims that the Plaintiff is, under his title, only entitled to *one half* of the lot official number eleven hundred and forty two (1142) while he actually occupies more than one half; *Fifthly*, claims that before the Plaintiff and his auteurs acquired said property, and while said David Morrison was owner of both properties, the bounds between the properties were fixed and marked by the foundation and walls of the buildings and especially by the extension to the *now Defendant's building*, and by the sheds and fences thereon erected; and *Sixthly*, claims that said David Morrison, their common "Auteur", fixed the existing line and bounds between the properties of the parties where they now exist, in order to equalize the two portions of his property.

With regard to the Plaintiff's claim to a lot of uniform width throughout:—my experience in examining title deeds in Montreal during the last fifteen years goes to shew that Notaries frequently use the term "in front" as meaning "in width" when there is no place specified where the measure is to be taken, as, for instance, it is specified in the Defendant's deed, in which his lot is described as containing "twenty three feet in front on Brunswick street": and in point of fact, the said deeds from Bulmer to Wilson and from Wilson to Morrison of the entire lot number 1142 describe said lot as "containing fifty feet in front": where the lot was clearly supposed to be of uniform width throughout; and it is to be noted that the said deed from Henry Muldoon *et al*, to the Plaintiff, in which the description of the Plaintiff's lot is very similar to the description in the three previous deeds, describes said Plaintiff's lot as containing about twenty-seven feet (27') in width. It is true that the said Brand, who purchased direct from said David Morrison, declares in his evidence that Morrison said "that was the way he sold the property and that I could not move the fence" but said Brand also declares in this evidence that when he bought the property he believed that the division

or partition between the properties encroached on his property so that even if said Morrison may have intended to sell according to occupation it would seem that said Brand did not so understand his intention. It is also to be noted that none of the titles either of the Plaintiff and his "auteurs" or of the Defendant contain the clause "the whole as now enclosed" which is usually inserted in title deeds when it is intended that the occupation should determine the limits of the property sold; nor do any of the last mentioned titles refer in any way to the existing fence between the yards of the Parties.

The Defendants first and second Pleas amount to a denial of the Plaintiff's claim.

With regard to the Defendant's third Plea, viz: - that he is entitled to all the land included within the present fences or partitions through prescription by occupation for ten years with a title; it is to be noted that the Defendant only acquired his said property about four years and a half before the present suit was commenced, and that, even if the Defendant's auteur Morrison, as owner of the balance of his property remaining after the said sale to Brand, be held to have been in possession with a title under the terms of article number 2206 of the Civil Code still said Morrison was owner only of whatever balance remained after satisfying his deed to said Brand.

With regard to the occupation of the Plaintiff, if he be in possession of less than his titles call for, such occupation cannot be invoked by the Defendant in his claim by prescription, as the Plaintiff could not prescribe against his own title; therefore, in my opinion, the Defendant's Plea of a ten years' prescription cannot be maintained.

With regard to the Defendant's fourth Plea, that the Plaintiff is entitled to only one half of the said property official number 1142, it is true that the Plaintiff's deeds describe the property as the South East half of said lot 14, or as the South East half of the said lot official number 1142, however, the Plaintiff's lot, even as now enclosed contains one hundred and four (104) square feet more than half of the said lot official number 1142, and the strip of land included between the existing fence and petition which separate the properties of the parties, and the line claimed by the Defendant only contains and area of about seventy four (74) feet; and further I have usually found that, when it is the intention to sell the exact half of a lot, the words "exact half" or "precise half" are inserted in the deed; and I have seen

some deeds where lots were divided into two unequal parts, in which deeds each part was described as being "*the half*" as if it was intended to describe the part sold as being one of two parts and not one of three or more parts — it is also evident, from the said Plaintiff's title deed that said David Morrison did not know exactly how much land he had to sell, since the last mentioned deed describes the property sold as being the South West *part or portion* of the lot official number 1142, measuring twenty three feet (23') in Breadth *on Brunswick street* by all the depth that may be found — "without any warranty whatsoever as to precise measurement the increase or deficiency whatever it may be whereas, if said Morrison had sold to Brand the exact half of the said lot official number 1142 he might have described the lot which he sold to the Defendant also as the exact half.

The Defendant also alleges in his fifth plea that, while said property was still all in the hands of said Morrison, the bounds were fixed by the foundations and walls of the buildings and *especially by the extension to the n.w. Defendant's building*; — it appears, however, from the evidence that said extension was built nearly two years after said sale from Morrison to Brand.

With regard to the Defendant's sixth plea; — that the said David Morrison placed the various divisions where they now are in order to divide the entire property into two equal parts; this has not been proved by the evidence; on the contrary, the witness, John Morrison, declared that he thinks that the fence between the yards of the parties was in existence when his father, the said David Morrison, bought the place and, in any case, even if said David Morrison had so placed the fences there was nothing to prevent him from afterwards selling as much of his property as he pleased.

From the evidence, documents, plans and titles, already of record in this cause, from the titles hereto annexed, and from the survey and plan which I have made. I am of opinion that the Plaintiff is entitled to twenty seven feet (27') in width from the rear of his house to the lane in rear of the said properties without prejudice to the Defendant's right to compensation from said David Morrison for his having sold to him, the said Defendant, the shed at the rear of the property, which must mean the entire shed as it now stands, while, if the Plaintiff be held to be entitled to a width of twenty seven feet (27') at the rear of the property, the Defendant would be deprived of a part of said shed.

I have not shown on my said plan the stairs leading down to the yards from the upper tenements on the property of each of the parties, the building referred to as a milk shed in the Defendant's yard, nor the Porch at the rear of the Plaintiff's house, as they do not affect the question at issue and would only tend to complicate the plan.

The whole respectively submitted.

Montreal, 11th June 1890,

(Signed), H. IRWIN,
P. L. S.

A true copy of the original.

H. IRWIN,
P. L. S.

PROVINCE OF QUEBEC, }
DISTRICT OF MONTREAL. }

SUPERIOR COURT.

On the twenty fourth day of december One thousand eight hundred and ninety

No. 2640

PRESENT

THE HONOURABLE MR JUSTICE TASCHEREAU.

GEORGE ROBERTS, of the City and District of Montreal,
Contractor and Builder,

PLAINTIFF,

Vs.

EDWARD EDWARDS of the same place, Milk Dealer,

DEFENDANT.

The Court, having heard the parties, by their respective counsel, as well on the Plaintiff's motion that the report of Henry Irwin, surveyor appointed by this Court, be homologated and that the boundary or division line between the properties in question in this cause be fixed according to the line indicated on the plan of said surveyor by the letters D. B. ; as on the Defendant's motion that the line indicated on said plan by letters J, K, L, O be adopted as the said boundary

or division line, and also on the final merits of this cause: having also examined the proceedings, the evidence, the said report and plan of the said surveyor, and generally all the papers, documents composing the record, and upon the whole deliberated;

Considering that the Plaintiff is in possession as proprietor, of the South East part or portion of the lot or land known and designated as number 1142 upon the official plan and in the book of reference of St. Antoine Ward, in the city of Montreal, said South East portion containing about twenty seven feet in width by all the depth that may be found between Brunswick street and the lane passage in rear and more amply described in Plaintiff's declaration; and that Plaintiff's titles are as follows, to wit: twenty fifth of october eighteen hundred and eighty four, sale by the executors of the estate Muldoon to the Plaintiff; fifth december eighteen hundred and eighty three sale by J. B. Murray to the executors of the estate Muldoon; twenty first of may eighteen hundred and seventy seven, sale by R. H. Brand to J. B. Murray; seventeen of october eighteen hundred and seventy four, sale by David Morrison to R. H. Brand;

Considering that the Defendant is in possession, also as proprietor, of the other part or portion, viz: the North West part or portion of the said lot official number 1142 in virtue of a sale to him consented on the twenty fifth february eighteen hundred and eighty five, by David Morrison, comme auteur of the parties and who, prior to the seventeenth october eighteen hundred and seventy four, was the proprietor of the whole of said lot official number 1142, in virtue of the following titles, to wit: first february eighteen hundred and seventy three, sale by William Wilson to David Morrison, and twenty fifth july eighteen hundred and sixty two, sale by Henry Bulmer to William Wilson.

Considering that the said North West part or portion of the said lot, now belonging to the said Defendant, is described in the said deed of the twenty fifth february eighteen hundred and eighty five as containing about twenty three feet in breadth by all the depth that may be found between Brunswick street and the lane or passage above mentioned;

Considering that the said South East part and the said North West part of the said lot have never been regularly bounded although the common auteur of the parties the said David Morrison when in pos-

session of the whole lot, and the said Wiltiam Wilson and Henry Bulmer his immediate auteurs had erected and maintained, in rear of the buildings constructed on said Brunswick street on each of said portions of land, a division fence which extended from the mitoyen wall dividing the said buildings to the sheds erected in rear of said lot, the said sheds being themselves divided by a partition also erected and maintained by the said David Morrison and his auteurs: the said division fence and the said partition having always been considered by them as indicating the true boundary between the said two half lots;

Considering that the said David Morrison when he sold the South East part to R. H. Brand, did not sell more and the latter did not acquire more land than was then included between the said fence and the said partition on the one side and official lot No. 1141 on the other side that the said Brand did not require, nor obtain delivery of any portion of land beyond the said fence and partition, and that subsequent deeds could not confer on J. B. Murray, on the estate Muldoon and on the Plaintiff more rights than belonged to the said David Morrison after selling the said South East part to the said R. H. Brand remained himself in possession of the North West part as then included between the said fence and the said partition on the one side and official lot No. 1143 on the other side, and built thereon in the year eighteen hundred and seventy six, a brick extension on a stone fondnation, in line with the said division fence, which extension has always existed;

Considering that the destination made by the common auteur himself, or the destination made by his own auteur, and maintained by him (*destination du père de famille*) cannot in law be ignored or questioned by subsequent acquirers of parts of the same property when it is evident, as in this cause, that the sales effected by the said common auteur were based upon the division, as then existing, between the parts so alienated;

Considering that the sale by David Morrison to R. H. Brand although an approximation quantity was stated in the description as the extent of the width was really a sale en bloc or per *apersioneur*, and not by measurement and could not by the nature of circumstance attending such sale and also by the description and the terms of the deed, include more land than was included within the then recognized division lines (Civil Code Art. 1503);

Considering that it by the said division line the Plaintiff has a little less width in the rear than on the front of his property, this is due in a great measure to the irregular lines of division between official lots 1141, 1142, and 1143 as appears by the plan of the said surveyor and by the other plans filed in this cause and considering that the said David Morrison and his auteurs in dividing their said lot as above, were influenced by this irregularity, which prevented a more correct division;

Considering that the judicial boundary or division line between the said properties in this cause should not be fixed otherwise than in conformity with the state of things existing at the date of the said sale by David Morrison to R. H. Brand, and never since disturbed and that consequently the said division fence and the said partition as indicated in the said surveyor's report and plan by the line J. K. L. O. should be considered the only basis for the judicial boundary in this cause;

Considering that the Plaintiff although wrong in his allegation of encroachment on the part of the Defendant, was entitled to have the said properties legally, bounded; that the Defendant, although justified in denying such encroachment, should have submitted to a judicial bornage instead of contesting the action and praying for its dismissal as he has done and has thereby rendered himself liable to a condemnation in costs except the costs of bornage which are common by law, and the costs of enquête which should be borne by Plaintiff;

Doth dismiss the pleas of the Defendant as also the motion of Plaintiff; doth grant the motion of the Defendant, and doth in consequence order that the true boundary line dividing the said properties of the parties be held to be the line J. K. L. O. indicated in the report and on the plan of the said Surveyor Henry Irwin, and being also already indicated between the said properties by the wooden fence extending from the mitoyen wall dividing the two houses situate on Brunswick street to the sheds erected in rear of said properties and by the wooden partition separating the said sheds. Doth order that the said Surveyor Henry Irwin, do proceed to place boundary marks in presence of witnesses, in the said line, wherever it may be necessary, in accordance with the provisions of articles 4141, 4142, 4145, 4146, 4147, 4150, 4151 of the Revised Statutes of the Province of Quebec also to draw up a statement of his operations and return the original of such statement to this Court.

Doth condemn the Defendant to pay the costs of the action and of the contestation thereof, and the Plaintiff to pay the costs of the enquête and of the two motions above adjudicated upon: the costs of bournage, preliminary and final, being common by law:

And doth order that the costs awarded Plaintiff be distrains to Messrs Tretholme, Taylor and Buchan, his attorneys and that those awarded Defendant be distrains to Messrs Davidson & Ritchie, his attorneys.

True copy.

(Signed) GEO. H. KERNICK,
Deputy Prothonotary.

CANADA,
PROVINCE OF QUÉBEC, }
District of Montreal.

SUPERIOR COURT.

No. 2640.

GEORGE ROBERTS,

Plaintiff.

vs.

EDWARD EDWARDS,

Defendant.

To the Honourable the Superior Court of the said District.

I the undersigned, Henry Irwin, Provincial Land Surveyor, duly sworn in and for the said Province, and residing in the city of Montreal in the said District, have the honor to report that on saturday the second day of december in the year of our Lord eighteen hundred and ninety three (2nd dec. 1893) I did repair to the rear of the properties respectively known as the South East part of the Lot Official Number eleven hundred and forty two (1142) of the St. Antoine Ward of the said City, belonging to the Plaintiff, and the North West part of the said Lot Official Number 1142 belonging to the Defendant for the Express purpose of carrying out the provisions of the Judgment rendered in this cause by the Honourable Justice Taschereau on the twenty fourth day of december eighteen hundred and ninety (24th

dec., I
me to
" the
" cord
" 4156
" draw
" such
notific
of serv
and J
and th
comm
annex
point
South
I mea
runnin
(N. 5)
the D
half i
hereto
"belong
of said
and tw
fence,
to the
the re
said p
South
Centr
belong
face o
I
feet (2
North
four f
the br
ment
inches

dec, 1890), (a copy of which Judgment is hereto annexed) ordering me to "proceed to place boundary marks in presence of witnesses in "the said line (J. K. L. O.) wherever it may be necessary in accordance with the provisions of articles 4141, 4142, 4145, 4146, 4147, "4150, 4151 of the Revised Statutes of the Province of Quebec also to "draw up a statement of my operations and return the original of "such statement to this Court: "— where being; having previously notified both the Plaintiff and Defendant, as appears by the receipts of service of notice hereto annexed; I swore in Mathew Fortescue and John Orrock, as witnesses and chairbearers, in due form of law; and then proceeded to lay out the said line J K L O as follows, viz: — commencing at the said point O (also marked O on the Plan hereto annexed and continuing from thence in a direct line towards the said point L, (also marked L on the Plan hereto annexed) on a course South thirty five degrees and forty two minutes West (S. 35° 42' W.) I measured a distance of sixteen feet (16') to the said point L; thence running on a course North fifty five degrees and thirty minutes West (N. 55° 30' W.), along the South West face of the shed at the rear of the Defendant's property, I measured a distance of seven and one half inches (7½") to the said point K, (also marked K on the Plan hereto annexed) where the centre of the fence between the yards belonging respectively to the Plaintiff and Defendant meets said face of said shed; thence, running on a Course South thirty eight degrees and twenty minutes West (S. 38° 20' W), along the centre of said fence, I measured a distance of twenty five feet five inches (25' 5") to the said point I, (also marked I on the Plan hereto annexed) at the rear face of the house belonging to the Plaintiff; and I found the said point I to be at a distance of one foot one inch (1' 1") to the South East of the point of intersection (H on Plan annexed) of the Centre Line of the mitoyen Wall between the houses respectively belonging to the Plaintiff and Defendant, with the line of the rear face of said house.

I also found the said point O to be at a distance of twenty six feet (26') to the South East of the common face of the walls at the North West side of the Defendant's shed; and at a distance of twenty four feet ten inches (24' 10") to the North West of the centre line of the brick wall at the South East side of the Plaintiff's shed; the last mentioned distances of twenty six feet (26') and twenty four feet ten inches (24' 10") being measured along the rear face of said sheds.

I placed immediately in front of the said point O, and also in front of the said point L, a wrought iron tube two feet (2') in length and two inches (2") in diameter, driven one foot nine inches into the ground and with three inches above the ground, forged to a point at the lower end and closed solid at the top, with broken earthenware, brown on one side and yellow on the other, underneath; and I cut a broad arrow thus — \rightarrow — on the South West face of the post in front of the said point K, and a similar broad arrow on the North East face of the post in front of the said point J.

The said Line J K L O, drawn in Red on the Plan hereto annexed, together with the centre line of the said mitoyen wall between the houses belonging respectively to the Plaintiff and Defendant, and the production of the last mentioned centre line to the North East side of Brunswick street, leaves to the Plaintiff a lot of irregular figure, containing up to it's apparent South East boundary, a superficies of two thousand one hundred and twenty five (2125) feet, and leaves to the Defendant a lot also of irregular figure, containing, up to it's apparent North West boundary, a superficies of one thousand nine hundred and eighteen (1918) feet.

As I could not place boundary marks at the said points J and K I have fixed the position of said line J K L O by measurements to the various walls above mentioned.

The dimensions are in English measure.

The bearings are Astronomical, having been obtained from an observation of the Pole Star (& Ursæ Minoris) at the rear of said properties at five hours, nine minutes and thirty three seconds (5h. 9m. 33s.) after noon of the second day of december; the variation of the compass being fourteen degrees West (14° W.).

The whole surveyed done and excepted in accordance with the provisions of the said judgment, in the presence of the said witnesses who have signed these presents, they having been first duly read, and also in the presence of the Defendant.

I have also the honor to report that, in accordance with the provisions of the said article number 4147, I have tendered this my report and procès-verbal of survey, and the plan hereto annexed, to both the Plaintiff and Defendant for their signatures and that the Defendant has signed both the said report and procès-verbal and the said plan,



*Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.*

No. 2640,

Superior Court.

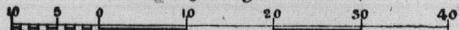
*George Roberts
Plaintiff*

v.s.

*Edward Edwards
Defendant.*

*Sketch compiled from Plan
prepared to annex to Report
to Court of H. Irwin P.L.S.*

Scale of English Feet.



Note-official Numbers thus 1142.

point O, and also in
 feet (2') in length
 nine inches into the
 orged to a point at
 broken earthenware,
 beneath; and I cut a
 of the post in front
 the North East face

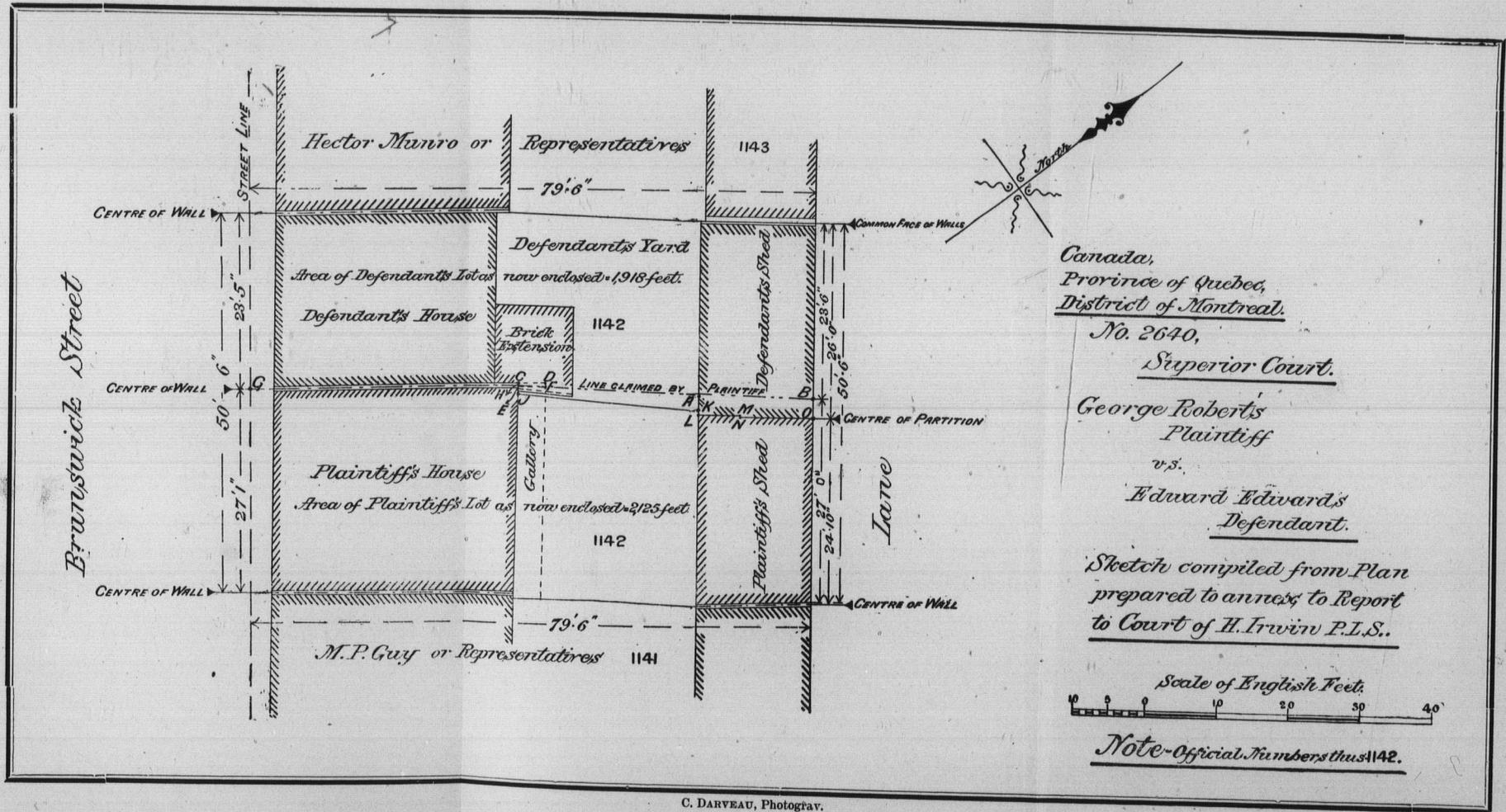
an hereto annexed,
 a wall between the
 Defendant, and the
 North East side of
 regular figure, con-
 a superficies of two
 , and leaves to the
 up to it's apparent
 nine hundred and

said points J and K
 easurements to the

obtained from an
 the rear of said pro-
 seconds (5h. 9m.
 the variation of the

accordance with the
 the said witnesses
 first duly read, and

ance with the pro-
 red this my report
 annexed, to both the
 hat the Defendant
 and the said plan,



C. DARVEAU, Photogtav.

they h
sign.
Th
cember
On

Y
A true
the
dist

they having been first duly read, but that the Plaintiff declined to sign.

The whole respectfully submitted this twenty second day of December, eighteen hundred and ninety three (22nd Dec., 1893.)

One word erased null.

(Signed) H. IRWIN,
P. L. S.

(Signed) M. FORTESCUE, }
(do) J. ORROCK, } Witnesses.

(Signed) EDWARD EDWARDS.

A true copy of the original deposited in }
the Office of the Prothonotary in the }
district of Montreal. }

H. IRWIN,
P. L. S.

MEASURES OF LENGTH

AND

MISCELLANEOUS TABLES.

Compiled and carefully revised for the *STAR ALMANAC*,
By *A. T. GENEST, C. E. P. & D. L. S.*

Equivalents decimally of english feet, french feet and Metres.

English feet.	French feet.	Mètres.	French feet.	English feet.	Mètres.	English feet.	French feet.	Mètres.	French feet.	English feet.	Mètres.	English feet.	
1-12	0.08	0.03	1-12	0.09	0.1	0.33	50	46.92	15.24	50	53.29	50	164.04
1-6	0.16	0.05	1-6	0.18	0.2	0.66	51	47.85	15.54	51	54.35	51	167.32
1-3	0.23	0.08	1-3	0.27	0.3	0.98	52	48.79	15.85	52	55.42	52	170.60
1-3	0.31	0.10	1-3	0.36	0.4	1.31	53	49.73	16.15	53	56.48	53	173.88
5-12	0.39	0.13	5-12	0.44	0.5	1.64	54	50.67	16.46	54	57.55	54	177.16
1-3	0.47	0.15	1-3	0.53	0.6	1.97	55	51.61	16.76	55	58.62	55	180.44
7-12	0.55	0.18	7-12	0.62	0.7	2.30	56	52.55	17.07	56	59.68	56	183.72
2-3	0.63	0.20	2-3	0.71	0.8	2.62	57	53.48	17.37	57	60.75	57	187.01
1-3	0.70	0.23	1-3	0.80	0.9	2.95	58	54.42	17.68	58	61.81	58	190.29
5-6	0.78	0.25	5-6	0.89	1	3.28	59	55.36	17.98	59	62.88	59	193.57
11-12	0.86	0.28	11-12	0.98	1	3.61	60	56.30	18.29	60	63.95	60	196.85
1	0.94	0.30	1	1.07	1	3.94	61	57.24	18.59	61	65.01	61	200.13
2	1.88	0.61	2	2.13	2	6.56	62	58.17	18.90	62	66.08	62	203.41
3	2.81	0.91	3	3.20	3	9.84	63	59.11	19.20	63	67.14	63	206.69
4	3.75	1.22	4	4.26	4	13.12	64	60.05	19.51	64	68.21	64	209.97
5	4.69	1.52	5	5.33	5	16.40	65	60.99	19.81	65	69.27	65	213.25
6	5.63	1.83	6	6.39	6	19.68	66	61.93	20.12	66	70.34	66	216.53
7	6.57	2.13	7	7.46	7	22.97	67	62.87	20.42	67	71.41	67	219.81
8	7.51	2.44	8	8.53	8	26.25	68	63.80	20.73	68	72.47	68	223.09
9	8.44	2.74	9	9.59	9	29.53	69	64.74	21.03	69	73.54	69	226.37
10	9.38	3.05	10	10.66	10	32.81	70	65.68	21.34	70	74.60	70	229.66
11	10.32	3.35	11	11.72	11	36.09	71	66.62	21.64	71	75.67	71	232.94
12	11.26	3.66	12	12.79	12	39.37	72	67.56	21.95	72	76.73	72	236.22
13	12.20	3.96	13	13.85	13	42.65	73	68.50	22.25	73	77.80	73	239.50
14	13.14	4.27	14	14.92	14	45.93	74	69.43	22.56	74	78.87	74	242.78
15	14.07	4.57	15	15.99	15	49.21	75	70.37	22.86	75	79.93	75	246.06
16	15.01	4.88	16	17.05	16	52.49	76	71.31	23.16	76	81.00	76	249.34
17	15.95	5.18	17	18.12	17	55.77	77	72.25	23.47	77	82.06	77	252.62
18	16.89	5.49	18	19.18	18	59.05	78	73.19	23.77	78	83.13	78	255.90
19	17.83	5.79	19	20.25	19	6.34	79	74.13	24.08	79	84.19	79	259.18
20	18.77	6.10	20	21.31	20	65.62	80	75.06	24.38	80	85.26	80	262.46
21	19.70	6.40	21	22.38	21	68.90	81	76.00	24.69	81	86.33	81	265.74

The above tables have been calculated with five decimals. The third decimal whenever exceeding five being carried to the second.

English feet.	French feet.
22	20.6
23	21.5
24	22.5
25	23.4
26	24.4
27	2.35
28	26.27
29	27.21
30	28.15
31	29.09
32	30.03
33	30.96
34	31.90
35	32.84
36	33.78
37	34.72
38	35.66
39	36.59
40	37.53
41	38.47
42	39.41
43	40.35
44	41.29
45	42.22
46	43.16
47	44.10
48	45.04
49	45.98

The above exceeding five

Measures of length and Miscellaneous tables.

English feet.	French feet.	Mètres.	French feet.	English feet.	Mètres.	English feet.	English feet.	French feet.	Mètres.	French feet.	English feet.	Mètres.	English feet.
22	20.64	6.71	22	23.45	22	72.18	82	76.94	24.99	82	87.39	82	269.03
23	21.58	7.01	23	24.51	23	75.46	83	77.88	25.30	83	88.46	83	272.31
24	22.52	7.32	24	25.58	24	78.74	84	78.82	25.60	84	89.52	84	275.59
25	23.46	7.62	25	26.64	25	82.02	85	79.76	25.91	85	90.59	85	278.87
26	24.40	7.92	26	27.71	26	85.30	86	80.69	26.21	86	91.65	86	282.15
27	25.34	8.23	27	28.78	27	88.58	87	81.63	26.52	87	92.72	87	285.43
28	26.27	8.53	28	29.84	28	91.86	88	82.57	26.82	88	93.79	88	288.71
29	27.21	8.84	29	30.91	29	95.14	89	83.51	27.13	89	94.85	89	291.99
30	28.15	9.14	30	31.97	30	98.42	90	84.45	27.43	90	95.92	90	295.27
31	29.09	9.45	31	33.04	31	101.70	91	85.39	27.74	91	96.98	91	298.55
32	30.03	9.75	32	34.10	32	104.99	92	86.32	28.04	92	98.05	92	301.83
33	30.96	10.06	33	35.17	33	108.27	93	87.26	28.35	93	99.11	93	305.11
34	31.90	10.36	34	36.24	34	111.55	94	88.20	28.65	94	100.18	94	308.40
35	32.84	10.67	35	37.30	35	114.83	95	89.14	28.96	95	101.25	95	311.68
36	33.78	10.97	36	38.37	36	118.11	96	90.08	29.26	96	102.31	96	314.96
37	34.72	11.28	37	39.43	37	121.39	97	91.02	29.57	97	103.38	97	318.24
38	35.66	11.58	38	40.50	38	124.67	98	91.95	29.87	98	104.44	98	321.52
39	36.59	11.89	39	41.56	39	127.95	99	92.89	30.18	99	105.51	99	324.80
40	37.53	12.19	40	42.63	40	131.23	100	93.83	30.48	100	106.57	100	328.08
41	38.47	12.50	41	43.70	41	134.51	200	187.66	60.96	200	213.15	200	656.16
42	39.41	12.80	42	44.76	42	137.79	300	281.49	91.44	300	319.72	300	984.24
43	40.35	13.11	43	45.83	43	141.07	400	375.32	121.92	400	426.30	400	1312.32
44	41.29	13.41	44	46.89	44	144.36	500	469.15	152.40	500	532.87	500	1640.40
45	42.22	13.72	45	47.96	45	147.64	600	562.98	182.88	600	639.45	600	1968.48
46	43.16	14.02	46	49.02	46	150.92	700	656.81	213.36	700	746.02	700	2296.56
47	44.10	14.33	47	50.09	47	154.20	800	750.64	243.84	800	852.60	800	2624.64
48	45.04	14.63	48	51.16	48	157.48	900	844.48	274.32	900	959.17	900	2952.72
49	45.98	14.94	49	52.22	49	160.76	1000	938.31	304.80	1000	1065.75	1000	3280.80

The above tables have been calculated with five decimals. The third decimal whenever exceeding five being carried to the second.

VAC,

Mètres.

English
feet.

50	164.04
51	167.32
52	170.60
53	173.88
54	177.16
55	180.44
56	183.72
57	187.01
58	190.29
59	193.57
60	196.85
61	200.13
62	203.41
63	206.69
64	209.97
65	213.25
66	216.53
67	219.81
68	223.09
69	226.38
70	229.66
71	232.94
72	236.22
73	239.50
74	242.78
75	246.06
76	249.34
77	252.62
78	255.90
79	259.18
80	262.46
81	265.74

whenever

ENGLISH INCHES AND TENTHS.

Decimal Equivalents.

Inches.	Tenths.	Tenths.	Inches.	Inches.	Tenths.	Tenths.	Inches.
1	0.83	1	1.2	7	5.83	6	7.2
2	1.67	2	2.4	8	6.67	7	8.4
3	2.50	3	3.6	9	7.50	8	9.6
4	3.33	4	4.8	10	8.33	9	10.8
5	4.17	5	6.0	11	9.17	1 Foot	12.0
6	5.00			12	1 Foot		

METRIC SYSTEM.

Milli, 1000th part or .001.	Deci, 10th part or .1.	Hekto, 100 times value.
Centi, 100th " " .01	Deka, 10 times value.	Kilo, 1000 " "
	Myria, 10,000 times value.	

Denominations.	Mètres.	Inches.	Feet.	Yards.	Miles.
Millimeter001	.0394	—	—	—
Centimeter01	.3937	—	—	—
Decimeter1	3.937	.328083	—	—
Meter	1.	39.37	3.28083	1.09361	—
Dekameter	10.	393.7	32.80833	10.93611	—
Hektometer	100.	—	328.0833	109.36111	—
Kilometer	1000.	—	3280.8333	1093.61111	.62137
Myriameter	10000.	—	—	—	6.2137

To convert Mètres into inches.—Multiply by 40; and to convert Inches into Mètres—Divide by 40.

Approximate rule for converting Mètres or parts into yards.—Add one eleventh or .0909.

Arpent and Acre.

1 acre = 48,560 English feet = 38,351 French feet.

1 arpent = 36,801 " " = 32,400 " "

1 acre, taken as measure of length = 208.71 English feet = 195.834 French feet.

1 arpent, taken as measure of length = 180 French feet = 191.835 English feet.

Mile and Kilometer.

1 kilometer = .625 miles; 1 mile = 1.6 kilometers.

Statute Mile and Knot or Nautical Mile.

1 English statute mile = 5280; Scotch, 5952; Irish, 6720 feet.

1 nautical mile or knot = 6080.27 feet = 1.1516 English statute mile.

Nautical mile is taken as length of a minute at the Equator.

60 nautical miles or 69.094 statute miles or 20 leagues = 1 degree.

Fathom and Cable.

Nautical fathom is 100th part of a nautical mile, and averages about .0125 longer than the common fathom. 100 fathoms = 1 cable.

Gunter's Chain.

7.92 inches = 1 link; 100 links = 1 chain; 80 chains = 1 mile.

Value of the Metre.

1 mètre = the ten-millionth part of the distance from the Equator to the Pole = 3.230803 feet = 3 feet 3 inches and 3 eighths.

Diameters of the Earth.

Equatorial diameter = 7925.648 miles.

Polar " = 7899.114 "

MEASURES OF SURFACE.

71

*Compiled and carefully revised for the STAR ALMANAC,
by A. T. GENEST, C. E., P. D. L. S.*

ENGLISH.

144 square inches = 1 square foot.

9 " feet = 1 " yard.

Architect's Measure, 100 square feet = 1 square.

30.25 square yards = 1 square rod.

40 square rods = 1 square rod = 1210 square yards

4 square rods } = 1 acre = 43560 feet = 4840 yards = 160 rods.
10 " chains }

640 acres = 1 square mile = 3097600 yards = 102400 rods =
256, roods.

1 acre = 38351 French square feet.

THE ARPENT DE PARIS.

The old arpent de Paris, at 18 feet *la perche*, is the measure of surface and length still mostly used in the Province of Quebec. Its corresponding value with the English measures is rendered thus,

1 French square foot = 1.136 English square feet.

324 French square feet = 1 square perche = 1.351 square rods.

100 Square perches } = 1 arpent = 0.845 acres.
32400 " feet }

1 arpent = 36801.7 English square feet.

THE ARE.

The are is a square decameter and is equal to 1076.39 English square feet = 0.025 acres = 100 square mètres. The are covering a small area, the hectare, that is 100 ares or 10000 square mètres = 107639 English square feet, is of more frequent use in France; its approximative equivalent in Canada is our arpent and acre.

The corresponding value of the are with the English measures is the following :

1 Milliare = 1.076 square feet.

10 Milliares = 1 Centiare = 1.093 " yards.

10 Centiares = 1 Déciare = 0.395 " rods.

10 Déciares = 1 Are = 3.954 " rods.

10 Ares = 1 Décare = 0.988 " rods.

10 Décares = 1 Hectare = 2.471 acres.

**Equivalents decimally of Acres, Arpents & Hectares,
and vice-versa.**

ACRES	ARPENTS.	HECTARES.	ACRES	ARPENTS.	HECTARES.
1	1. 183641	0. 404671	40	47. 345640	16. 186844
2	2. 367342	0. 809342	41	48. 529281	16. 591515
3	3. 550923	1. 214013	42	49. 712922	16. 996186
4	4. 734564	1. 618684	43	50. 896563	17. 400857
5	5. 918205	2. 023355	44	52. 080204	17. 805528
6	7. 101846	2. 428027	45	53. 263845	18. 210199
7	8. 285487	2. 832698	46	54. 447486	18. 614871
8	9. 469128	3. 237369	47	55. 631127	19. 019542
9	10. 652769	3. 642040	48	56. 814768	19. 424213
10	11. 836410	4. 046711	49	59. 998409	19. 828884
11	13. 020051	4. 451382	50	59. 182050	20. 233555
12	14. 203692	4. 856053	51	60. 365691	20. 638226
13	15. 387333	5. 260724	52	61. 549332	21. 042897
14	16. 570974	5. 665395	53	62. 732973	21. 447568
15	17. 754615	6. 070066	54	63. 916614	21. 852239
16	18. 938256	6. 474738	55	65. 100255	22. 256910
17	20. 121897	6. 879409	56	66. 283896	22. 661582
18	21. 305538	7. 284080	57	67. 467537	23. 066253
19	22. 489179	7. 688751	58	68. 651178	23. 470924
20	23. 672820	8. 093422	59	69. 834819	23. 875595
21	24. 856461	8. 498093	60	71. 018460	24. 280266
22	26. 040102	8. 902764	61	72. 202101	24. 684937
23	27. 223743	9. 307435	62	73. 385742	25. 089608
24	28. 407384	9. 712106	63	74. 569383	25. 494279
25	29. 591025	10. 116777	64	75. 753024	25. 898950
26	30. 774666	10. 521449	65	76. 936665	26. 303621
27	31. 958307	10. 926120	66	78. 120306	26. 708293
28	33. 141948	11. 330791	67	79. 303947	27. 112964
29	34. 325589	11. 735462	68	80. 487588	27. 517635
30	35. 509230	12. 140133	69	81. 671229	27. 922306
31	36. 692871	12. 544804	70	82. 854870	28. 326977
32	37. 876512	12. 949475	71	84. 038511	28. 731648
33	39. 060153	13. 354146	72	85. 222152	29. 136319
34	40. 243794	13. 758817	73	86. 405793	29. 541990
35	41. 427435	14. 163488	74	87. 589434	29. 946661
36	42. 611076	14. 568160	75	88. 773075	30. 350332
37	43. 794717	14. 972831	76	89. 956716	30. 755004
38	44. 978358	15. 377502	77	91. 140357	31. 159675
39	46. 161999	15. 782173	78	92. 323998	31. 564346

ACRES.

79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94

Equiv

AR-
PENTS1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17

ACRES.	ARPENTS.	HECTARES.	ACRES.	ARPENTS.	HECTARES.
79	93. 507639	31. 969017	95	112. 445895	38. 443754
80	94. 691280	32. 373688	96	113. 629536	38. 848426
81	95. 874921	32. 778359	97	114. 813177	39. 253097
82	97. 058562	33. 183030	98	115. 996818	39. 657768
83	98. 242203	33. 587701	99	117. 180459	40. 052439
84	99. 425844	33. 992372	100	118. 364100	40. 467110
85	100. 609485	34. 397043	200	236. 728200	80. 934220
86	101. 793126	34. 801715	300	355. 092300	121. 401330
87	102. 976767	35. 206386	400	473. 456400	161. 868440
88	104. 160408	35. 611057	5 0	591. 820500	202. 335550
89	105. 344049	36. 015728	600	710. 181600	422. 802600
90	106. 527690	36. 420399	700	828. 548700	283. 269770
91	107. 711331	36. 825070	800	946. 912800	323. 736880
92	108. 894972	37. 229741	900	1065. 276900	364. 203990
93	110. 07613	37. 634412	1000	1183. 641000	404. 671100
94	111. 262254	38. 039083			

Equivalents decimally of Arpents, Acres & Hectares.

AR- PENTS.	ACRES.	HECTARES.	AR- PENTS.	ACRES.	HECTARES.
1	0. 844851	0. 341887	18	15. 207318	6. 153966
2	1. 689702	0. 683774	19	16. 052169	6. 495853
3	2. 534553	1. 025661	20	16. 897020	6. 837740
4	3. 379404	1. 367548	21	17. 741871	7. 179627
5	4. 224255	1. 709435	22	18. 586722	7. 521514
6	5. 069106	2. 051322	23	19. 431573	7. 863401
7	5. 913957	2. 393209	24	20. 276424	8. 205238
8	6. 758808	2. 735096	25	21. 121275	8. 547175
9	7. 603659	3. 076993	26	21. 966126	8. 889062
10	8. 448510	3. 418870	27	22. 810977	9. 230949
11	9. 293361	3. 760757	28	23. 655828	9. 572836
12	10. 138212	4. 102644	29	24. 500679	9. 914723
13	10. 983063	4. 444531	30	25. 345530	10. 256610
14	11. 827914	4. 786418	31	26. 190381	10. 598497
15	12. 672765	5. 128305	32	27. 035232	10. 940384
16	13. 517616	5. 470192	33	27. 880083	11. 282271
17	14. 362467	5. 812079	34	28. 724934	11. 624158

AR- PENTS.	ACRES.	HECTARES.	AR- PENTS.	ACRES.	HECTARES.
35	29. 569785	11. 966045	73	61. 674123	24. 957751
36	30. 414636	12. 307932	74	62. 518974	25. 299638
37	31. 259487	12. 649819	75	63. 363825	25. 641525
38	32. 104338	12. 991706	76	64. 208676	25. 983412
39	32. 949189	13. 333593	77	65. 053527	26. 325299
40	33. 794040	13. 675480	78	65. 898378	26. 667186
41	34. 638891	14. 017367	79	66. 743229	27. 009073
42	35. 4-3742	14. 359254	80	67. 588080	27. 350960
43	36. 328593	14. 701141	81	68. 432931	27. 692847
44	37. 173444	15. 043028	82	69. 277782	28. 034734
45	38. 018295	15. 384915	83	70. 122623	28. 376621
46	38. 863146	15. 726802	84	70. 967484	28. 718508
47	39. 707997	16. 068689	85	71. 812335	29. 060395
48	40. 552848	16. 410576	86	72. 657186	29. 402282
49	41. 397699	16. 752463	87	73. 502037	29. 744169
50	42. 242550	17. 094350	88	74. 346888	30. 086056
51	43. 087401	17. 436237	89	75. 191739	30. 427943
52	43. 932252	17. 778124	90	76. 036590	30. 769830
53	44. 7-9103	18. 120011	91	76. 881441	31. 111717
54	45. 621954	18. 461898	92	77. 726292	31. 453604
55	46. 466805	18. 803785	93	78. 571143	31. 795491
56	47. 311656	19. 145672	94	79. 415994	32. 137378
57	48. 156507	19. 487559	95	80. 260845	32. 479265
58	49. 001358	19. 829446	96	81. 105696	32. 821152
59	49. 846209	20. 171333	97	81. 950547	33. 163039
60	50. 691060	20. 513220	98	82. 795398	33. 504926
61	51. 535911	20. 855107	99	83. 640249	33. 846813
62	52. 380762	21. 156994	100	84. 485100	34. 188700
63	53. 225613	21. 538881	200	168. 970200	68. 377400
64	54. 070464	21. 880768	300	253. 455300	102. 566100
65	54. 915315	22. 222655	400	337. 940400	136. 754800
66	55. 760166	22. 564542	500	422. 425500	170. 943500
67	56. 605017	22. 906429	600	506. 910600	205. 132200
68	57. 449868	23. 248316	700	591. 395700	239. 320900
69	58. 294719	23. 590203	800	675. 880800	273. 509600
70	59. 139570	23. 932090	900	760. 365900	307. 698300
71	59. 984421	24. 273977	1000	844. 851800	341. 887000
72	60. 829272	24. 615864			

Equiva

HEC-
TARES.1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39

ECTARES.

Equivalents decimally of Hectares, Acres & Arpents.

HEC-TARES.	ACRES.	ARPENTS	HEC-TARES.	ACRES.	ARPENTS.
957751					
299638					
641525					
983412					
325299					
667186					
009073					
350960					
692847					
034734					
376621					
718508					
060395					
402282					
744169					
086056					
427943					
769830					
111717					
453604					
795491					
137378					
479265					
821152					
163039					
504926					
846813					
188700					
377400					
566101					
754800					
943500					
132200					
320900					
509600					
698300					
887000					
1	2. 471143	2 924946	40	98. 845720	116. 997840
2	4. 942286	5 849892	41	101. 316863	119. 922786
3	7. 413429	8. 774838	42	103. 788006	122. 847732
4	9 884572	11. 699784	43	106. 259149	125. 772678
5	12. 355715	14. 624730	44	108. 730292	128. 697624
6	14. 826858	17. 549676	45	111. 201435	131. 622570
7	17. 298001	20. 474622	46	113. 672578	134. 547516
8	19. 769144	23. 399.68	47	116. 143721	137. 472462
9	22. 240287	26. 324514	48	118. 614.64	140. 397408
10	24. 711430	29. 249460	49	121. 086007	143. 322354
11	27. 1825 3	32. 174406	50	123. 557150	146. 247300
12	29. 653716	35. 199352	51	126. 028293	149. 172246
13	32. 124859	38. 024298	52	128. 499436	152. 097192
14	34. 596002	40. 949244	53	130. 970579	155. 022138
15	37. 067145	43. 874190	54	133. 441722	157. 947084
16	39. 538288	46. 799136	55	135. 912865	160. 872030
17	42. 009431	49. 724082	56	138. 383008	163. 796976
18	44. 480574	52. 649028	57	140. 855151	166. 721922
19	46. 951717	55. 573974	58	143. 326294	169. 646868
20	49. 422860	58. 498920	59	145. 797437	172. 571814
21	51. 894003	61. 423866	60	148. 268580	175. 496760
22	54. 365146	64. 348812	61	150. 39723	178. 421706
23	56. 836289	67. 273758	62	153. 210866	181. 346652
24	59. 307432	70. 198704	63	155. 682009	184. 271598
25	61. 778575	73. 123650	64	158. 153152	187. 196544
26	64. 249718	76. 048596	65	160. 624295	190. 121490
27	66. 720861	78. 973542	66	163. 095438	193. 046436
28	69. 192004	81. 898488	67	165. 566581	195. 971382
29	71. 663147	84. 823434	68	168. 037724	198. 896328
30	74. 134290	87. 748380	69	170. 508867	201. 821274
31	76. 605433	90. 673326	70	172. 980010	204. 746220
32	79. 076576	93. 598272	71	175. 451153	207. 671166
33	81. 547719	96. 523218	72	177. 922296	210. 596112
34	84. 018862	99. 448164	73	180. 393439	213. 521058
35	86. 490005	102. 373110	74	182. 864582	216. 446004
36	88. 961148	105. 298056	75	185. 335725	219. 370950
37	91. 432291	108. 223002	76	187. 806868	222. 295896
38	93. 903434	111. 147948	77	190. 278011	225. 220842
39	96. 374577	114. 072894	78	192. 749154	228. 145788

HEC- TARES.	ACRES.	ARPENTS.	HEC- TARES.	ACRES.	ARPENTS.
79	195. 220297	231. 070734	95	234. 758585	277. 869870
80	197. 691440	233. 995680	96	237. 229728	280. 794816
81	200. 162583	236. 920626	97	239. 700871	283. 719762
82	202. 633726	239. 845572	98	242. 172014	286. 644708
83	205. 104869	242. 770518	99	244. 643157	289. 569654
84	207. 576012	245. 695464	100	247. 114300	292. 494600
85	210. 047155	248. 620410	200	494. 228600	584. 989200
86	212. 518298	251. 545356	300	741. 342900	877. 483800
87	214. 989441	254. 470302	400	988. 457200	1169. 978400
88	217. 460584	257. 395248	500	1235. 571500	1462. 473000
89	219. 931727	260. 320194	600	1482. 685800	1754. 967600
90	222. 402870	263. 245140	700	1729. 800100	2047. 462200
91	224. 874013	266. 170086	800	1976. 914400	2339. 956800
92	227. 345156	269. 095032	900	2224. 028700	2632. 451400
93	229. 816299	272. 019978	1000	2471. 143000	2924. 946000
94	232. 287442	274. 944924			

LISTE

Dans la

Antil, J
Ackley,
Archamb
Adams,
Arcand,
Allstone,
Austin,
prat
Allbrigh
tiré
* **Austin,**
adm
Arcand,
27 s
Arcand,
Allen, Sa
* **Addie, J**
Ashe, W
cemb
* **Addie, C**

Bédard, J
Bouchette
Bailey, Ch

* Les non
tiquer leur pro

PROVINCE DE QUÉBEC

LISTE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

QUI ONT ÉTÉ ADMIS A EXERCER

LA PROFESSION D'ARPENTEUR

Dans la Province de Québec depuis l'établissement du Canada.

A

- Antil, John Collins..admis le 17 décembre 1793..décédé.
Ackley, Joel..admis le 5 février 1796..décédé.
Archambault, Chas..Châteauguay..admis le 26 juin 1816..décédé.
Adams, John..admis le 12 juin 1817..décédé.
Arcand, Jean-Olivier..St-Michel..admis le 17 mars 1821..décédé.
Allstone, Thomas..Berthier..admis le 3 mars 1824..décédé.
Austin, George-F...Ottawa..admis le 19 juillet 1846..retiré de la pratique.
Allbright, George-N...St-Andrews..admis le 13 octobre 1843..retiré de la pratique.
* **Austin, William, A.**...Ottawa, au département des Sauvages..admis le 12 mai 1852,
Arcand, Louis..Trois-Rivières..admis le 5 octobre 1853..décédé le 27 septembre 1893.
Arcand, Léon..Trois-Rivières..admis le 6 juillet 1860..décédé.
Allen, Samuel..Aylmer..admis le 11 janvier 1863..décédé.
* **Addie, James**,..Sherbrooke Milby..admis le 14 avril 1863.
Ashe, Wm. A..Québec..admis le 13 janvier 1877..décédé le 26 décembre 1893.
* **Addie, George Kyle**,...Sherbrooke..admis le 10 juillet 1889.

B

- Bédard, J.-Bte..admis le 16 juin 1790..décédé.
Bouchette, Joseph..admis le 25 mars 1791..décédé.
Baily, Christopher..admis le 6 octobre 1800..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Beaupré, Pierre...admis le 27 juin 1791..décédé.
 Boutillier, Jean A.,...admis le 12 mai 1804..décédé.
 Boisbrillant, Henri de..Trois-Pistoles..admis le 4 février 1814...
 décédé.
 Baker, Nahum..St. Amand..admis le 24 juillet 1817..décédé.
 Bau beau, Jean..admis le 18 mars 1818..décédé.
 Bouchette, Joseph..Québec..admis le 16 février 1819..décédé.
 Bourdages, David..admis le 3 octobre 1820..décédé.
 Burrows, John..admis le 26 décembre 1820..décédé.
 Bureau, Joseph Pierre..admis le 29 avril 1822..décédé.
 Ballantyne, D. S...L'Islet..admis le 19 mai, 1823..décédé.
 Bochet, Amable..Ste. Anne de la Pérade..admis le 25 octobre, 1823
 ..décédé.
 Ballantyne, H. A...admis le 11 juin 1827..décédé.
 Brunet, Frs. N...admis le 13 juin 1828..décédé.
 Bélanger, Elie..admis le 3 septembre 1828..décédé.
 Blanchard, L. P. R...St. Hyacinthe..admis en 1833..décédé.
 * **Blaiklock, F. W.**...Montréal Bureau du Cadastre..admis le 20
 février 1843.
 Ball, Harry..admis le 10 juin 1834..décédé.
 Barret, William..Beauharnois..admis le 5 juillet 1834..décédé.
 * **Bignell, John.**..Limoilou, Québec..admis le 20 novembre 1844.
 Barthelet, Gédéon..Montréal..admis le 13 avril 1847..décédé.
 * **Baillairgé, Chas. P. F.**...Québec, Hôtel-de-Ville..admis le 23
 juin 1848.
 Burton, Richard G..admis le 5 décembre 1848..a laissé le Canada.
 Baillairgé, G. F..Ottawa..admis le 17 février 1849.
 Bertrand, Louis A..Isle Verte, Co. Témiscouata..admis le 25
 octobre 1849.
 Bouchette, Chas. J...Aylmer..admis le 25 octobre 1849....Dans
 la Province de Manitoba.
 Bélanger, Frédéric..Warwick, Co. Arthabaska..admis le 8 fé-
 vrier 1853.
 Bradly, Augustus..Rimouski..admis le 7 juin 1853..décédé.
 Blais, François..admis le 12 mai 1856..décédé.
 * **Brabazon, S. L.**...Fortage du Fort, Co Pontiac..admis le 12 mai
 1856.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

Bélange
 Bélange
 Beady,
 * **Beaud**
 oet
 * **Boisv**
 * **Breen**
 Bell, W
 céé
 * **Barna**
 Bélange
 vie
 Bourge
 Burke,
 * **Rourg**
 jui
 Bernar
 * **Bigne**
 * **Batch**
 * **Berlin**
 vie
 Bourge
 * **Bosv**
 187
 Brunel
 dé
 Beause
 * **Boivin**
 Belleau
 oet
 Balzare
 16
 * **Bourg**
 oet
 * **Beau**
 19

* Les r
 tiquer leur

- Bélanger, Jules..Québec, Palais de Justice.. admis le 9 juillet 1858.
 Bélanger, C. A... Maria, Co Bonaventure.. admis le 11 juillet 1864.
 Brady, James.. Montréal.. admis le 11 avril 1863.. décédé.
 * **Beaudry, J. U. A.**.. Montréal, 107, rue, St-Jacques.. admis le 9 octobre 1864.
 * **Boisvert, F.**.. Bécancour, Co Nicolet.. admis le 9 avril 1865.
 * **Breen, Thos.**.. Québec, rue Collins.. admis le 9 juillet 1865.
 Bell, Wm.. Pembroke, Co Renfrew.. admis le 12 octobre 1867.. décédé 1890.
 * **Barnard, James.**.. Trois-Rivières, P. Q.. admis le 9 juillet 1865.
 Bélanger, P. R. A.. Ottawa, Dépt. de l'Intérieur.. admis le 15 janvier 1874.
 Bourgeois, Benjamin.. Trois-Rivières, P. Q.. admis le 15 avril 1874.
 Burke, Joseph.. Winnipeg, Manitoba.. admis le 9 juillet 1874.
 * **Bourget, Arthur.**.. Ste-Adelaïde de Pabos, Co Gaspé.. admis le 15 juillet 1875.
 Bernard E. S.. Richmond, Co Richmond.. admis le 7 avril 1876.
 * **Biguell, George.**.. Québec, 185, rue St-Jean.. admis le 7 juillet 1876.
 * **Batcheller, A. A.**.. Bedford, Co Missisquoi.. admis le 8 janvier 1877
 * **Berlinguet, Thos. F. X.**.. Trois-Rivières, P. Q.. admis le 13 janvier 1877.
 Bourgeois, John J. C. C.. Trois Rivières, P. Q.. admis le 6 juillet 1877.
 * **Boswell, St-George.**.. Québec, 8, rue St-Denis.. admis le 6 avril 1878.
 Brunelle, E. E.. Somerset, Co Mégantic.. admis le 12 avril 1879.. décédé.
 Beauset, Edouard.. Ottawa.. admis le 9 juillet 1880.
 * **Boivin, Elzéar.**.. Bagotville, Chicoutimi.. admis le 12 janvier 1881
 Belleau, J. A.. Ottawa, Département de l'Intérieur.. admis le 11 octobre 1882.
 Balzaretti, A. A.. Québec.. admis le 23 décembre 1882.. décédé le 16 novembre 1893.
 * **Bourgaud, Armand.**.. St-Jean-Port-Joli, Co L'Islet.. admis le 9 octobre 1880.
 * **Beauchemin, J. B.**.. Drummondville, Co Drummond.. admis le 19 janvier 1885.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- * **Bélanger, Ernest**.. Montréal, No. 11, Place d'armes.. admis le 14 juillet 1887.
 * **Beauchamp, Théodore**.. St-Hyacinthe.. admis le 17 avril 1890.

C

- Chewett, William.. admis en 1774.. décédé.
 Coffin, Nathaniel.. admis le 19 juillet 1790.. décédé.
 Charland, Louis.. admis le 17 août 1795.. "
 Courval, J.-Bte. admis le 24 février 1796.. "
 Cull, Geo. Irvine.. admis le 12 mars 1818.. "
 Cattanaach, Angus.. Riv. Delisle, Glengary.. admis le 27 septembre 1821.. décédé.
 Carlisle, Thomas.. admis le 21 juin 1822.. décédé.
 Casaban dit Dostallé, Amable.. admis le 24 juin 1822.. décédé.
 Carroll, Thomas.. Valcartier.. admis le 11 juillet 1831.. décédé.
 Corey, Hiram.. admis le 7 septembre 1831.. décédé.
 Corey, Lindal, 1er.. Stanbridge.. admis septembre 1838.. décédé.
 Corey, Lindal 2nd.. Stanbridge.. admis le 11 octobre 1842.
 Cleeve, Fred. Chas.. Richmond.. admis le 3 mars 1848.
 Croteau, David-Pierre.. admis le 16 novembre 1848.. décédé.
 * **Casgrain, P. A. E.**.. L'Islet.. admis le 4 janvier 1855.
 Chevrotière, A. H. T. C. de la.. Deschambault.. admis le 10 avril 1856.. décédé le 7 décembre 1892.
 * **Cleveland, Hy C.**.. Richmond, Co Richmond.. admis le 7 oct. 1865.
 * **Cleveland, F. A.**.. Richmond, Co Richmond.. admis le 12 octobre 1867.
 Cotton, A. P.. New Westminster, B. Columbia.. admis le 15 juillet 1875.
 Cimon, Simon.. Malbaie, Co Charlevoix.. admis le 15 juillet 1875.
 Crawford, Wm.. Montréal.. admis le 5 janvier 1877.
 * **Casgrain, Phil. J.**.. Montréal, 181, rue St-Jacques.. admis le 6 juillet 1877.
 Cimon, Arthur.. Amérique du Sud.. admis le 10 avril 1880.
 Charbonneau, M. J.. Winnipeg, Manitoba.. admis le 9 juillet 1880.
 * **Courval, L. P. de**.. Arthabaskaville.. admis le 14 janvier 1875.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

* **Coté,**
 * **Crote**
 Casgr
 ju
 * **Charl**
 m

Depen
 Desdev
 Demer
 Dezery
 Desdev
 Davis,
 Dame,
 Déry, I
 Dwyer,
 Dwyer
 Destin
 Duberg
 dé

Després
 Dorval,
 Dignan
 Daly,
 déc
 Dorion,
 déc
 Davidso
 Dunlevi
 Devine,
 Déry, I
 déc
 Dubé, C
 Desroch
 déc
 Duchesi

* Les m
 tiquer leur p

- * **Coté, Adelard**.. Québec, 210, rue St-Jean.. admis le 15 janvier 1884
- * **Croteau, J. M.**.. Déchambault, C6 Portneuf.. admis le 15 juil. 1885.
- Casgrain, Eugène, Jos.**.. Robitaille, Co Bonaventure.. admis le 15 juillet 1885.. décédé mai 1890.
- * **Charbonneau, Théop. J.**.. Montréal, 15, Côte St Lambert.. admis le 12 juillet 1888.

D

- Depencière, Théodore.. admis le 27 février 1789.. décédé.
- Desdevens, Maurice.. admis le 11 mai 1789.. “
- Demers, Jean-Bte.. St-Michel.. admis le 28 mars 1792.. décédé.
- Dezery, Amable.. admis le 12 mai 1792.. “
- Desdevens, François.. admis le 7 juillet 1796.. “
- Davis, Théodore.. admis le 11 juin 1799.. “
- Dame, John Fred.. admis le 27 mars 1802.. “
- Déry, Pierre.. admis le 21 août 1802.. “
- Dwyer, Michel.. admis le 3 novembre 1802.. “
- Dwyer, John.. admis le 20 juillet 1805.. “
- Destimauville, R. C.. admis le 8 mai 1817.. “
- Duburger, Jean-Bte.. Malbale, Saguenay.. admis le 27 avril 1818..
 * décédé.
- Després, Emmanuel Could.. admis le 25 juillet 1821.. décédé.
- Dorval, Laurent.. admis le 14 novembre 1823.. “
- Dignan, James.. Berthier.. admis le 3 mai 1825.. “
- Daly, Patrick.. Drummondville.. admis le 25 décembre 1835..
 * décédé.
- Dorion, Pierre-Nérée.. Drummondville.. admis le 2 janvier 1841..
 * décédé.
- Davidson, John, junior.. Dundee, C. W.. admis le 2 fév. 1845. décédé.
- Dunlevie, Gerald G.. Québec.. admis le 28 novembre 1845
- Devine, Thomas.. Toronto.. admis le 6 juin 1846.
- Déry, Ignace-Pierre.. St-Raymond.. admis le 27 juillet, 1846..
 * décédé
- Dubé, Octave A.. Québec.. admis le 23 septembre 1846.. décédé.
- Desrochers, Vital.. Arthabaskaville.. admis le 15 décembre 1847..
 * décédé en 1879.
- Duchesnay, A. J.. Lambton.. admis le 5 septembre 1848

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Duburger, George..Chicoutimi..admis le 25 novembre 1848..C. T. Agent.
- Driscoll, Alfred..Aylmer, Co. Ottawa..admis le 6 mars 1849..décédé le 28 mai 1893.
- * **Doucet, Alfred G.**..Fraserville, Co. Témisconata..admis le 4 janvier 1858.
- Duburger, Edmund..Chicoutimi..admis le 3 avril 1855..décédé.
- * **Desmeules, Jean-Célestin**..Malbaie, Co. Charlevoix..admis le Dorval, Urgel..Joliette, Co. Joliette..admis le 5 janvier 1860..retiré, 22 juillet 1893.
- Duburger, Thomas-Louis..Chicoutimi..admis le 10 mai 1858..décédé.
- * **Dumais P. Horace**..St. Louis de Chambord, Chicoutimi..admis le 8 octobre 1857.
- Duval, Joseph-Narcisse..St-Jean Port Joli, L'Islet..admis le 10 juillet 1859.
- Dion, C. A..St-François, Beauce..admis le 14 octobre 1861.
- D'Auteuil, L. J..Rimouski..admis le 3 juillet 1865..décédé.
- Desmeules, P. T..Malbaie..admis le 10 janvier 1876..décédé.
- Duchesnay, Edmund J..Vancouver, B. C..admis le 13 janvier 1877.
- Dupuis, Z. C..Etats-Unis d'Amérique..admis le 6 avril 1877.
- Deville, E. G..Ottawa..admis le 10 avril 1877..retiré 2 février 1887.
- Dawson, William Bell..Montréal, 243 University, St..admis le 10 juillet 1878..retiré 3 novembre 1890.
- * **Desruisseau, Ferdinand**..Ste-Croix Co. Lotbinière..admis le 13 juillet 1878.
- * **Dumais, Paul T. C.**..Hull, 246, King's Road..admis le 10 octobre 1878.
- * **Déchènes, L. M.**..St-Roch, Village des Aulnets, Co. L'Islet..admis le 11 janvier 1879.
- * **Duburger, Chs.**..Malbaie, Co. Charlevoix..13 janvier 1880.
- Desjardins, Cléophas..Aux Etats-Unis..admis le 11 janvier 1881..Entré dans un ordre religieux.
- Doddrige, Jos..admis le 11 janvier 1882..décédé.
- Demers, J. M. A..Lévis..admis le 11 avril 1882..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

D'Amou
avr
Dufresn
avr
* **Desba**
..a
* **Demer**
le 1
* **Dufres**
avri

Ecuyer,
Edwards
Ecuyer,
Emmanu
* **Edwar**
avril
Evans. S
* **Elkins,**

Fortune,
Fraser, J
Fortune,
Fournier,
Fournier,
Fery, Em
Fournier,
décédé
Fournier,
Fletcher,
mars
Fitch, Jo
décédé
Fournier,
Falls, Hug

* Les nom
tiquer leur prof

- D'Amours, J. Wilfrid.. Trois-Pistoles, Co. Témiscouata.. admis le 11 avril 1882.. décédé le 23 novembre 1893.
- Dufresne, Jos. J.. Ottawa, département de l'Intérieur.. admis le 15 avril 1882.. retiré 17 octobre 1892.
- * **Desbarats, G. J. L.**.. Ottawa, Département des rivières et canaux .. admis le 15 janvier 1884.
- * **Demers, Léopold Jos.**.. Montréal, 1608, rue Notre-Dame.. admis le 17 avril 1890.
- * **Dufresne, Es. Achille.**.. Montréal, 17 rue St-Jacques.. admis le 17 avril 1890.

E

- Ecuver, Benjamin.. admis le 27 août 1795.. décédé.
- Edwards, John.. Hemmingford.. admis le 5 mars 1845.
- Ecuver, Benjamin... admis le 3 janvier 1831.. décédé.
- Emmanuel, Chs.. décédé.
- * **Edwards, William.**.. Maritana, Co. Huntingdon .. admis le 7 avril 1860.
- Evans, S. T. A.. Pembroke, Ontario.. admis le 5 avril 1866.
- * **Elkins, A. Wm.**.. Lennoxville, P. Q.. admis le 19 avril 1879.

F

- Fortune, William.. admis le 4 juillet 1788.. décédé.
- Fraser, Joseph.. admis le 13 février 1796.. décédé.
- Fortune, Joseph.. admis le 4 mai 1796.. décédé.
- Fournier, François.. admis le 23 janvier 1799.. décédé.
- Fournier, Chas.. admis le 14 mai 1812.. décédé.
- Fey, Emery.. St-Eustache... admis le 18 mars 1818.. décédé.
- Fournier, Chas. Frs.. St-Jean Port Joli.. admis le 25 juillet 1826.. décédé.
- Fournier, Eric Servule.. admis le 11 mai 1830.. décédé.
- Fletcher, Edward T.. Victoria, Colombie Anglaise.. admis le 15 mars 1842.. décédé.
- Fitch, John Chas.. Godmanchester.. admis le 23 octobre 1843.. décédé.
- Fournier, O. B.. St-Jean Port Joli.. décédé en 1844.
- Falls, Hugh.. Richmond.. admis le 29 juillet 1844.. décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Forbes, Chas. F. H. . Carillon . . admis le 6 juillet 1848. . . décédé.
 Fortin, Louis G. . L'Islet . . admis le 8 novembre 1848. . . décédé.
 Forrest, Alfred Guy . . Ottawa . . admis le 12 mai 1853. . . décédé.
 * **Farnan, Félix** . . Sweetsburg, Co. Missisquoi . . admis le 5 avril 1854.
 Fournier, J. P. . N.-D. du lac, Témiscouata . . admis le 4 janvier 1855
 . . . décédé, février 1892.
 Fessenden, Cortes . . Montréal . . admis le 13 juillet 1847.
 Forrest, A. H. D. . Ottawa . . admis le 10 janvier 1861.
 Fortin, J. A. . St-Joseph, Beauce . . admis le 9 juillet 1865. . . décédé.
 Fournier, C. H. B. . L'Islet . . admis le 15 janvier 1874.
 Fafard, Hector . . L'Islet . . admis le 11 avril 1877.
 Fafard, Eugène . . L'Islet, Co. l'Islet . . admis le 10 juillet 1877.
 Fletcher, Ormond . . Colombie Anglaise . . admis le 11 janvier 1882.
 Forgues, G. E. . Malbaie, Co. Charlevoix . . admis le 8 juillet 1884. .
 . . . décédé le 7 mai 1892.
 * **Farley, R. W.** . . Hull City, Co. Ottawa . . admis le 14 juillet 1886.
 * **Fitspatrick, J. D. A.** . . Joliette, Co. Joliette . . admis le 12 Juillet
 1888.
 * **Fafard, F. X.** . . Notre-Dame de Lévis . . admis le 21 octobre 1890.
 * **Fontaine, Louis Elie** . . Lévis, Co. Lévis . . admis le 20 avril 1890.
- G**
- Gaudet, John . . admis le 1er mars 1796. . . décédé
 Guy, Etienne . . admis le 4 mai 1798. . . décédé.
 Gibbs, Alexander . . admis le 3 juillet 1818. . . décédé.
 Gray, James . . admis le 9 novembre 1819. . . décédé.
 Gamache, Joseph . . Cap St-Ignace . . admis le 6 octobre 1823. . . décédé.
 Gaion, George . . Rimouk . . admis le 15 décembre 1835. . . décédé, no-
 vembre 1889.
 Geoffries, D. H. . St-Brigite de Monnoir . . admis le 26 septembre
 1840. . . décédé.
 Guérin, Thomas . . Montréal . . admis le 8 novembre 1847. . . décédé.
 * **Gagnon, Antoine** . . Arthabuskaville, Co. Arthabaska . . admis le 10
 novembre 1848
 Gilmour, Robert . . St-Jérôme . . admis le 30 mai 1849.
 Griffin, Patrick Québec . . admis le 30 mai 1849.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

* Grad
 av
 Grond
 * Gagn
 18
 Gavr
 to
 Gaud
 * Grée
 * Gall
 vi
 * Genes
 ad
 * Gaur
 m
 Garon,
 * Gossel
 * Gasto
 Gavr
 * Gossel
 vie
 * Genes
 187
 Gavr
 187
 Giroux,
 cen
 * Genes
 * Gignac
 188
 Grenier
 * Girard
 Hay, R
 Harrison

* Les m
 tiquer leur p

- * **Graddon, W. Urban**..Sillery, Post Office, Québec..admis le 7 avril 1852.
 Grondin, Étienne..Rimouski..admis le 7 juillet 1853.
 * **Gagnon, Gédéon**..Québec, rue Artillerie..admis le 10 janvier 1857.
 Gauvreau, Louis-Pierre..Québec..rue d'Aiguillon..admis le 8 octobre 1857.
 Gaudet, J. F. .Trois-Rivières..admis le 14 avril 1863..décédé.
 * **Grégoire, N. H.**..Sherbrooke..admis le 14 avril 1873.
 * **Gallagher, Jeremiah**..Québec..Hotel-de-Ville..admis le 15 janvier 1874.
 * **Genest, P. M. A.**..Québec..Départ. des Terres de la Couronne..admis le 15 janvier 1874.
 * **Gauvin, C. E.**..Québec..Départ. des Terres de la Couronne..admis le 16 avril 1874.
 Garon, L. J. .Rimouski..admis le 9 juillet 1874.
 * **Gosselin, Louis**..Québec, 40 rue du Pont..admis le 15 avril 1875.
 * **Gastonguay, J. N.**..Arthabaskaville..admis le 10 janvier 1876.
 Gauvreau, T. A. .Québec, rue d'Aiguillon..admis le 7 avril 1877.
 * **Gosselin, Pierre**..Québec, 305, rue St-Joseph..admis le 15 janvier 1878.
 * **Genest, Arthur T.**..Montréal, 79, rue MacKay..admis le 8 juillet 1878.
 Gauvreau, N. B. .Victoria, Colombie Anglaise..admis le 12 avril 1879.
 Giroux, N. J. .Ottawa, Geological Survey, Deprt..admis le 23 décembre 1882.
 * **Genest, F. X.**..Québec, rue Scott..admis le 15 janvier 1884.
 * **Gignac, J. E. A.**..Champlain, Co. Champlain..admis le 15 juillet 1885.
 Grenier, Jos. Arthur..Montréal..admis le 11 juillet 1888.
 * **Girard, J. Emile**..Bécancour, Co. Nicolet..admis le 18 avril 1890.

H

Hay, Richard B. .admis le 6 avril 1808..décédé.
 Harrison, John..admis le 1er août 1816..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Hamel, Charles .admis le 25 octobre 1819..décédé.
 Horan, Thomas .admis le 6 septembre 1820..décédé.
 Hamel, Joseph..Québec. admis le 23 janvier 1822..décédé.
 Henry, William..Toronto..admis le 31 juillet 1829.
 Henderson, William..Frampton, Co. Dorchester..admis le 6 août
 1829.
 Hall, Hammond G..Leeds..admis le 15 décembre 1835..décédé,
 9 janvier 1889.
 Holmes, John..Huntley, Carlton..admis le 18 décembre 1848.
 Hamel, A. Alfred..Québec..admis le 14 octobre 1851..décédé.
 Hayden, R. S. L..William Henry..admis le 7 avril 1852.
 Hamel, Félix V..Québec..admis le 18 avril 1856..décédé.
 Hudson, Thomas B..Hull, Comté d'Ottawa..admis le 9 octobre
 1856.
 Hughes, John..En Angleterre..admis le 30 juillet 1831.
 * **Harkin, Edward Jos.**..Trois-Rivières..admis le 7 octobre 1859.
 Holwell, W J. S..Québec..admis le 14 octobre 1861.
 Hamilton, Arthur..Chelsa..admis le 14 avril 1863..décédé.
 * **Harwood, Hy. S.**..Vaudreuil, Co. Vaudreuil..admis le 10 jan-
 vier 1864.
 * **Henderson, E. D.**..Ste-Malachie, Co. Dorchester..admis le 8
 juillet 1866.
 Hill, L. J. S..Rimouski..admis le 13 avril 1876.
 Houde, Jos. H..Nicolet..admis le 7 juillet 1877.
 Hemming, C. D..Québec..admis le 13 avril 1880.
 * **Hould, J. B. Achille**..Gentilly, Co. Nicolet..admis le 18 avril
 1890.
 * **Hethrington, Fred. Jos.**..Québec, 360, rue St Jean..admis le 18
 avril 1893.
- I
- * **Irwin, Henry**..Montréal, C. P. R. Windsor Station..admis le 15
 juillet 1886.
- J
- Jones, David Thos..admis le 21 septembre 1819..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

Jamies
 Johnst
 re
 Johnst
 18
 Johnso
 * John
 vi
 * Jobid
 Kingsf
 Knight
 * Kirk,

Langlo
 Legend
 Legend
 Larue,
 Lamb
 Laurier
 Legend
 Legend
 Legend
 Leslie,
 Levings
 182
 Lalanne
 Lefrang
 Larue,
 Legend
 févi
 Lemay
 Légaré,
 Levesqu

* Les n
 tiquer leur p

- Jamieson, Alexander..admis le 6 mai 1835..décédé.
 Johnson, Hiram..Noyan, Co Missisquoi..admis le 28 avril 1848 ..
 retiré 9 novembre 1893.
 Johnstone, Quintin..St-Andrews, Argenteuil..admis le 8 octobre
 1852..décédé.
 Johnson, B. G..admis le 7 avril 1847.
 * **Johnston, John**..Thorne Center, Co Pontiac..admis le 10 jan-
 vier 1864.
 * **Jobidon, Pierre**..Charlesbourg, Co Québec..admis 15 avril 1875.

K

- Kingsford, William..Toronto..admis le 2 novembre 1844.
 Knight, W. H..Québec..admis le 11 juillet 1861.
 * **Kirk, Thomas**..Sweetburg, Co Missisquoi..admis le 16 juil. 1887

L

- Langlois, Jacques..admis le 6 mai 1835..décédé.
 Legendre, Bénoni..admis le 3 mars 1831.. "
 Legendre, François..admis le 21 mai 1792..décédé.
 Larue, Jean-B:e..admis le 10 juillet 1792..décédé.
 Lambert, Pierre..Etehemin..admis le 17 octobre 1797..décédé.
 Laurier, Carolus..St Lin..admis le 10 août 1842..décédé.
 Legendre, Louis..admis le 16 juin 1800..décédé.
 Legendre, Jean-Bte..Gentilly..admis le 1 avril 1816..décédé.
 Legendre, Hilarion..St-Maurice..admis le 22 février 1832..décédé.
 Leslie, Hamilton..admis le 7 septembre 1820..décédé.
 Levingstone, Donald..Village d'Huntingdon..admis le 18 nov.
 1820..décédé.
 Lalanne, Léon G..admis le 28 mai 1822..décédé.
 Lefrançois, Nich..Ange Gardien..admis le 27 mars 1823..décédé.
 Larue, Adolphe..Québec..admis 2 mai 1829..décédé.
 Legendre, Frs. Félix..N. D. de la Victoire, Co. Lévis..admis le 23
 février 1832..décédé.
 Lemay dit Poudrier, F..Somerset..admis le 7 sept. 1840..décédé.
 Légaré, Jérôme P..N w-York, E. U..admis le 28 juil. 1840..décédé.
 Levesque, Pierre..admis le 27 mai 1847..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Leduc, Elouard..St-André Avelin, Petite Nation..admis le 13 mars 1848..décédé.
- Lemoine, Louis D..Québec..admis le 18 août 1848..décédé le 15 novembre 1893.
- Lavolette, Godfroi..St-Vincent de Paul..admis le 23 juillet 1848.. retiré le 27 déc. 1886.
- * **Lefrançois, N. V.**..Québec, rue de la reine, St-Roch..admis le 7 octobre 1848.
- Legendre, Edouard Hospice..Port Daniel, Co Bonaventure..admis le 28 août 1848.
- Larue, E. F. X..Pointe aux Trembles, Co Portneuf..admis le 6 juillet 1850.
- * **Laporte, Jérémie**..St-Michel des Saints, Co Berthier..admis le 8 juillet 1852.
- LeBel, Luc H..St-Flavie, Rimou-ki..admis le 5 oct. 1853..décédé.
- * **Legendre, J. B. O.**..St-Julie de Somerset..admis le 16 jan. 1849.
- Legendre, Félix..St-Joseph, Beauce..admis le 12 mai 1843.
- LeBoutillier, George..Percé, Co Gaspé..admis le 11 janv. 1852.
- * **Lefrançois, P. O.**..Beauport, Co. Québec..admis le 17 avril 1856.
- Lindsay, John..Québec..admis le 10 janvier 1857.
- * **Lippé, André-Guillaume**..St-Herménégilde de Barford, Co. Stanstead..admis le 9 juillet 1858.
- * **Lavergne, P. Elzéar**..Weedon, Co Wolfe..admis le 7 oct. 1858.
- Lloyd, George Andrew..Glen Lloyd, Megantic..admis le 8 janvier 1859.
- LeBer, Hector..Montréal, S. Wenceslas..admis le 6 juillet 1858.
- Lucas, S. B..Edmonstone, N. W. T..admis 7 octobre 1865.
- * **Leclair, J. H.**..Montréal, 71, rue St-Jacques..admis le 9 jan. 1869.
- LeBer, Chas..Montréal..admis le 9 janvier 1870.
- Lachaine, F. X..Québec..admis le 7 juillet 1873..décédé.
- Leclerc, Lucien..admis le 9 octobre 1873..décédé.
- Lepage, C. S..Rimouski, Sandy Bay..admis le 10 janvier 1875.
- Lachaine, Joseph..Québec..admis le 8 janvier 1877.
- * **Landry, Amédée**..Bécancour, Co. Nicolet..admis le 6 avril 1877.
- * **Languois, Jean**..St-Thomas, Co. Montmagny..admis le 6 juillet 1877.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

* **Labe**
to
* **Laru**
11
* **Lecler**
* **Legen**
* **Lefra**
mi
Lendrr
* **Lemo**
Larue,
* **Lewis**
* **LeBo**
let
* **Lanth**
mi
* **Lacou**
av
* **Leduc**
18
* **Leofr**
le

Martel,
Merril,
Mackie,
Milne,
Moorhe
Manuel
Morris,
McNau,
Macdon
McNeif
Moffet,
Moore,

* Les
tiquer leur

Liste des Arpenteurs-Geomètres.

89

- * **Laberge, Elzéar** . St-Thomas, Co. Montmagny..admis le 6 octobre 1877.
- * **Larue, Alphonse** . St-Samuel de Gayhurst, Co. Beauce..admis le 11 juillet 1879.
- * **Leclerc, C. F.** . St-Jean-Port-Joli, Co. l'Islet..admis le 6 oct. 1880.
- * **Legendre, F. O. A.** . St-Joseph, Co Beauce..admis le 12 jan. 1881
- * **Lefrançois, N. I. E.** . Québec, 1.2, rue des Fossés, St-Roch..admis le 11 janvier 1882.
- Lendrum, R. W. . Riceville, Co. Prescott, Ont..admis le 4 avril 1882-
- * **Lemoine, C. E.** . St-Pierre, Isle d'Orléans..admis le 9 octobre 1880.
- Larue, C. E. . Québec..admis le 15 avril 1882..décédé le 11 août 1894
- * **Lewis, J. B.** . Ottawa, 126, rue Sparka..admis le 15 janvier 1884.
- * **LeBoutillier, Edouard** . Matane, Co Matane..admis le 15 juillet 1886.
- * **Lanthier, Elzéar** . St-Ignace, Côteau du Lac, Co Soulanges..admis le 12 juillet 1888.
- * **Lacourcière, Jos. Ol.** . Batiscan, Co Champlain..admis le 17 avril 1890.
- * **Leduc, Clovis** . Montréal, 35, rue St-Jacques..admis le 17 avril 1890.
- * **Leofred, F. X. A.** . Montréal, 17, Côte de la Place d'Armes..admis le 18 octobre 1890.

M

- Martel, Joseph..admis le 17 juin 1796..décédé.
- Merril, J. Edward..admis le 16 janvier 1809..décédé.
- Mackie, John..admis le 7 mars 1815..décédé.
- Milne, James..admis le 17 juin 1815..décédé.
- Moorhead, Robert..admis le 10 mars 1818..décédé.
- Manuel, Charles..admis le 25 octobre 1819..décédé.
- Morris, William..admis le 6 septembre 1820..décédé.
- McNaughton, John..admis le 27 août 1821..décédé.
- Macdonald, William.. New Carlisle..admis le 24 sept. 1821..décédé.
- McNeif, Alexander..Gaspé..admis le 3 septembre 1822..décédé.
- Moffet, Gabriel..admis le 29 octobre 1823..décédé.
- Moore, Robert M. junior..admis le 26 mai 1840..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Morin, Pierre Louis.. Québec .. admis le 3 août 1843. .décédé.
 McFarlane, John .. Montréal .. admis le 7 décembre 1843.
 McDermott, Michael .. admis le 12 septembre 1844.
 McKenzie, Wm H. .. Montréal .. admis le 21 octobre 1845.
 Maçon, Joseph A. .. admis le 3 septembre 1846. .décédé.
 * **Mitchell, Michael** .. Waterloo, Co Shefford .. admis le 23 mars 1847
 Martin, James, W. .. Berthier, (en haut) .. admis le 20 mars 1848.
 Macdonald, Alexander .. St-Andrews, Argenteuil .. admis le 12 mai
 1852 .. décédé.
 McConnell, Wm. .. Argenteuil .. admis le 4 janvier 1855. .retiré le
 14 février 1891.
 McConnell, Ed .. Joliette, Co. Joliette .. admis le 4 janvier 1855. .re-
 tiré le 2 février 1887.
 McCallum, Duncan .. admis le 19 novembre 1829.
 McDonald, Archibald .. Lochaber, Antigonish .. admis le 13 janvier
 1846.
 McLennan, Roderick .. admis le 17 juillet 1846.
 * **McArthur, James** .. Aylmer, Co. d'Ottawa .. admis le 9 juillet 1856.
 McDonnell, John R. .. admis le 25 mars 1846.
 McCarthy, Jeremiah .. admis le 13 mai 1797. .décédé.
 McCarthy, Jeremiah .. admis 14 septembre 1795. .décédé.
 * **Moffat, James** .. Wakefield, Comté d'Ottawa .. admis le 8 octobre
 1859. .décédé.
 Murison, Patrick .. Québec .. admis le 14 octobre 1861. .décédé.
 * **Michaud, Chs. Edouard** .. St-André, Comté de Kamouraska, ad-
 mis le 11 janvier 1863.
 Montgomery .. Québec .. admis le 14 avril 1863.
 McConville, P. E. .. Jolietville .. admis le 10 janvier 1864. .retiré.
 * **McLatchie, John** .. Ottawa, 28, Stanley Avenue .. admis le 9 oc-
 tobre 1864.
 * **McConnell, B. D.** .. Montréal, Côte St-Antoine .. admis le 9 janvier
 1869.
 Martin, F. A. .. Emerson, Manitoba .. admis le 9 octobre 1871.
 Mailhot, A. D. E. .. admis le 5 janvier 1872. .décédé.
 Magrath, Bolton .. Aylmer, Co. Ottawa .. admis le 9 janvier 1873.
 * **Mitchell, A. W.** .. Granby, Co. Shefford .. admis le 9 octobre 1874.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation:

* **Math**
 Michau
 McMar
 18
 * **Micha**
 jui
 * **McLe**
 jui
 * **Moren**
 * **Micha**
 av
 McArth
 * **Martin**
 19
 Magrat
 * **Mount**
 avr
 * **Maltai**
 McNeal
 la E
 * **Mullar**
 janv
 * **Mailho**
 15 j
 * **Micha**
 Norwoo
 Newmar
 Nash, E
 * **Neilson**
 Napier,
 Neilson,
 décé

* Les no
 tiquer leur pr

- * **Mathieu, N. C.**.. Montréal, Hotel-de-ville. .admis le 9 octobre 1874.
- Michaud, A. T.. Kamouraska..admis le 15 avril 1875..décédé 1889.
- McMartin, Geo. E..St-Andrews, Co Argenteuil..admis le 7 juillet 1877...r tiré.
- * **Michaud, Cléophas**..St-André, Co. Kamouraska..admis le 11 juillet 1877.
- * **McLeod, Clement H.**.. Montréal, 69, rue McTavish..admis le 12 juillet 1877.
- * **Morency, David G.**..Lévis, Co. Lévis..admis le 12 juillet 1877.
- * **Michaud, J. Louis**.. Montréal, Ste-Anne de belle vue..admis le 6 avril 1878.
- McArthur, J. J...Aylmer, Co. Ottawa..admis le 6 juillet 1878.
- * **Martin, J. A.**..St-Jacques L'Achigan, Co. Montcalm..admis le 19 juillet 1879.
- Magrath, G. A..Aylmer East, Co. Ottawa..admis le 9 janvier 1882.
- * **Mountain, G. A.**..Ottawa, Canada et Atlantic R. W..admis le 8 avril 1882.
- * **Multais, Jean**..Chicoutimi, Saguenay..admis le 17 janvier 1883.
- McNeal, J. A..Sherbrooke..admis le 13 janvier 1879..absent de la Province.
- * **Mullarkey, J. P.**..Montréal, 152, rue St-Jacques..admis le 15 janvier 1884.
- * **Mailhot, Jos. Edmond**..Champlain, Co. Champlain..admis le 15 juillet 1885.
- * **Michaud, André**.. Montréal, 205, rue Ste-Elizabeth...17 avril 1890.

N

- Norwood, William..admis le 16 novembre 1816..décédé.
- Newman, John..Aylmer..admis le 12 décembre 1831..décédé.
- Nash, Ephraim..admis le 3 mai 1842.
- * **Neilson, John**..Neilsonville, Québec..admis le 8 juillet 1852.
- Napier, W. H. E..Trois-Rivières..admis le 18 novembre 1851.
- Neilson, J. S..St-Raymond, Co. Portneuf..admis le 15 avril 1882..décédé, février 1892.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

Normand, J. Elie..Trois-Rivières..admis le 8 juillet 1884..aux
Etats-Unis d'Amérique.

O'Hara Henry..admis le 17 mars 1797..décédé.

Ostell, J. hn..Montréal..admis le 15 février 1836.

* **O'Neil, John F.**...Lower Ireland, Co. Mégalantic..admis le 26 sep-
tembre 1839.

Oughtred, Robinson...Ascot..admis le 6 avril 1840..décédé.

O'Dwyer, W. W..Abbotsford, Grandby..admis le 15 juillet 1844..
décédé.

O'Hanley, J. L. P...Ottawa, 352, Daly Avenue..admis le 12 mai
1853.

O'Brien, Samuel..Ottawa..admis le 11 juillet 1863.

* **O'Donnell, Hugh**..Québec, 455, rue St-Jean..admis le 12 avril
1877.

* **Oliver, Stuart S.**...Québec, Q. & L. St-John R. W., rue St-André
..admis le 13 avril 1880.

* **O'Dwyer, J. S.**...Grandby, Co. Shefford..admis le 9 juillet 1880.

Orr, John S..Cookshire, Co. Compton..admis le 9 juillet 1881..dé-
cédé 22 mai 1887.

P

Pennoyer, Jesse..admis le 20 octobre 1788..décédé.

Perrault, Louis...admis le 26 juin 1789..décédé.

Plamondon, Ignace..admis le 29 août 1795..décédé.

Pratte, Modeste..admis le 2 octobre 1795..décédé.

Plamondon, Ignace, fils..admis le 20 septembre 1796..décédé.

Proulx, Jean-Pierre..St-François, Beauce..admis le 24 juillet 1820
..décédé.

Pennoyer, Joseph..Sherbrooke..admis le 25 juin 1828..décédé.

* **Perreault, H. Maurice**..Montréal, 77, cote de la Place d'Armes
..admis le 4 octobre 1849.

* **Painchaud, Etienne A.**..Québec, 63, Grande Allée..admis le 12
mai 1853.

Pozer, George R..St-George. Aubert Gallion..admis le 5 avril 1854
..décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

* **Pellé**
Proulx,
Parent,
reti

Paris, O

* **Patton**
187

* **Pagé,**
Parant,

Poulin c

187

Poudrie

187

* **Parise**

* **Papin**

19

Pearce,

188

Pelletier

juill

* **Piton,**

15

Quinn, J

Quinn, C

Quinn, T

décé

Quinn, I

Rankin,

Roy, Ho

Rottot, I

Russell,

décé

* Les no
tiquer leur p

- * **Pelliflet, Samuel**..Sherbrooke..admis le 9 janvier 1858.
 Proulx, P. A..St-François, Beauce..admis le 14 octobre 1861.
 Parent, Henri..Montréal, 31, St-Hubert..admis le 14 janvier 1862..
 retiré.
 Paris, Ovide..admis le 14 avril 1863...décédé.
 * **Patton, J. N. C.**...Montréal, 180, rue St-Jacques..admis le 15 avril
 1875.
 * **Pagé, Félix**..Lotbinière..admis le 10 janvier 1876.
 Parant, Chs. A..Québec..admis le 12 avril 1877..décédé 1892.
 Poulin de Courval, Ls..St-Clothilde de Horton..admis le 14 janvier
 1878.
 Poudrier, A. L...Victoria, Colombie Anglaise..admis le 15 janvier
 1878.
 * **Pariseau, L. S.**..Montréal..admis le 6 juillet 1878.
 * **Papineau, L. G.**..Montréal, Bâtisse Assurance Royale..admis le
 19 avril 1879.
 Pearce, W. S...Dollar Bay, Michigan, U. S..admis le 14 janvier
 1881.
 Pelletier, C. C..Ottawa, Département de l'Intérieur..admis le 8
 juillet 1884.
 * **Piton, Ernest, H. N.**..Notre-Dame de Lévis, Co. Lévis..admis le
 15 avril 1893.

Q

- Quinn, J. W...Ste-Marie, Beauce..admis le 18 juin 1819..décédé.
 Quinn, Owen..admis le 1er août 1829..décédé.
 Quinn, Thos. C..Grenville, Co. Argenteuil..admis le 15 juillet 1844
 décédé 1889.
 Quinn, Francis P...Rawdon..admis le 15 juillet 1844.

R

- Rankin, James..admis le 2 mars 1788..décédé.
 Roy, Honoré..admis le 24 mars 1798..décédé.
 Rottot, Pierre..admis le 18 juillet 1805..décédé.
 Russell, Alexander J...Cité d'Ottawa..admis le 2 novembre 1829..
 décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Ross, Andrew.. Frampton.. admis le 28 juillet 1830.. décédé.
 Russell, Andrew.. Ottawa.. admis le 13 août 1830.. décédé.
 Robertson, John.. Fitzroy Harbour.. admis le 31 mars 1841.
 Roney, John J.. admis le 11 juillet 1844.. décédé.
 Regnaud, F. T. V.. Montréal.. admis le 24 novembre 1846.. décédé.
 * **Richard, Jean Bte.**.. Wotton, Co. Wolfe.. admis le 7 juillet 1853.
 * **Rielle, Joseph**.. Montréal, N. Y. Life Building.. admis le 6 octobre 1854.
 Roy, Charles F.. Ste-Anne de la Pocatière.. admis le 8 octobre 1846.. décédé.
 Roney, James.. Bryson, Co. Pontiac.. admis le 8 octobre 1859.. décédé 1er juillet 1891.
 Rauscher, Rudolph.. Ottawa, Département de l'Intérieur.. admis le 5 juillet 1860.
 Rixfort, G. P.. Stanbridge.. admis le 17 juillet 1864.
 Russell, L. A.. Manitoba.. admis le 3 avril 1867.
 * **Ross, R. J.**.. St-George East, Beauce.. admis le 11 avril 1868.
 * **Robertson, Hy.**.. Montmagny.. admis le 10 octobre 1869.
 * **Rainboth, Geo. C.**.. Aylmer, Co. Ottawa.. admis le 6 janvier 1871.
 Russell, A. L.. Manitoba.. admis le 6 avril 1872.
 * **Roy, Geo.**.. Québec, rue Grant, St-Roch.. admis le 8 octobre 1875.
 Rainboth, Ed. J.. Aylmer, Co. Ottawa.. admis le 7 avril 1876.
 Reiffenstein, J. H.. Ottawa, Département de l'Intérieur.. admis le 4 juillet 1876.
 Rickon, F. J. H.. Québec.. admis le 6 avril 1878.
 * **Richard, J. François.**.. St-Anne de la Pocatière, Co. Kamouraska.. admis le 15 avril 1882.
 * **Rinfred, Raoul.**.. Montréal, 517, N. Y. Life Building.. admis le 14 juillet 1887.
 Rinfret, Samuel.. St-Stanislas, Co. Champlain.. admis le 19 mai 1888.. décédé 15 février 1891.
- S
- Stegman, John.. admis 20 octobre 1790.. décédé.
 Sax, William.. admis le 5 février 1796.. décédé.
 Senet, Joseph.. admis le 30 juin 1802.. décédé.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

Liste des Arpenteurs-Géomètres.

95

- Smith, Robert.. Point Lévis.. admis le 18 juillet 1805.. décédé.
 Sullivan, John.. Watton.. admis le 31 mai 1869.. décédé.
 Stevenson, Alexander.. Rouville.. admis le 28 janvier 1815.. décédé.
 Smith, Patrick.. admis le 25 mars 1818.. décédé.
 Stevenson, Alexander.. 25 mars 1818.. décédé.
 Sax, William.. admis le 15 décembre 1830.. décédé.
 Sinclair, Duncan.. Ottawa.. admis le 23 juillet 1841.
 Snow, John Allen.. Hull, Comté d'Ottawa.. admis le 29 juillet 1846
 décédé le 15 avril 1888.
 Slattery, James.. Montréal.. admis le 14 août 1847.
 Smith, William.. admis le 17 janvier 1849.
 Sinclair, Donald.. Carillon.. admis le 9 juillet 1850.. à l'étranger.
 Sheppard, C. C.. Wendover.. admis le 7 avril 1852.
 St-Pierre, J. E.. Rivière du Loup (en bas), Lac Matapédia.. admis le
 7 septembre 1840.
 Sewell, Alexander.. Québec.. admis le 9 juillet 1857.. décédé mai
 1891.
 * Sullivan, John.. Valleyfield, Co Beauharnois.. admis le 9 avril
 1861.
 Sheppard, H. O.. Québec.. admis le 9 avril 1861.
 Savage, Joseph.. Montréal.. admis le 9 avril 1861.
 Sparkes, Robert.. Ottawa.. admis le 11 juillet 1841.
 Symmes, H. C.. New Edinbourg, Co d'Ottawa.. admis le 9 juil. 1865
 * Sullivan, Henry.. Lorette, Co Québec.. admis le 9 avril 1869.
 Snow, J. F.. Hull, Co Ottawa.. admis le 9 octobre 1874.. décédé le
 10 avril 1890.
 Stein, Léonce.. Québec, Bureau de l'Émigration.. admis le 7 avril
 1877.
 * Sheppard, C. George.. Rivière David, Co Yamaska.. admis le 6
 juillet 1877.
 Stanford, Chs. E. L. F.. Upton, I. P. E.. admis le 19 avril 1879..
 en Angleterre depuis 1884.
 Stewart, John.. Ottawa.. admis le 10 avril 1880.
 Sproule, Wm J.. Montréal.. admis le 8 octobre 1880.
 * Sirois, Jos. Eustache.. Ste-Anne de la Pointière, Co Kamon-
 raska.. admis le 15 avril 1882

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- St-Cyr, Arthur..Ste-Anne de la Pêrade, Co Champlain..admis le 14 juillet 1886..retiré le 2 janvier 1894.
- * **St-Cyr, Jean-Baptiste**..Ste-Anne de la Pêrade, Co Champlain..admis le 14 juillet 1886.
- * **Simard, Téléphore**..Lévis, rue St-Laurent..admis le 14 juillet 1887.
- * **Simard, Onésime**..Montréal, St-Henri, boîte 68..admis le 12 juillet 1888.
- * **Smith, Arthur**..Québec..admis le 23 avril 1891..A l'Observatoire

T

- Turgeon, Charles..admis le 18 mai 1792..décédé.
- Thomson, David..admis le 9 février 1841..décédé.
- Taylor, William..admis le 6 novembre 1819..décédé.
- Têtu, François..admis le 28 novembre 1821..décédé.
- Trudeau, André..admis le 9 juillet 1830..décédé.
- Tremblay, Jules..Baie St-Paul..admis le 24 janvier 1831..au Nouveau Brunswick.
- Tremblay, P. A..Chicoutimi..admis le 5 octobre 1853..décédé.
- Tremblay, Ovide..Chicoutimi, Saguenay..admis le 16 avril 1856.
- Teasdale, William..admis le 3 décembre 1827..décédé.
- Temple, Edmund Bonner..Toronto, Ontario..admis le 7 octobre 1859.
- Thistle, William R..Ottawa, 25, rue Sparks..admis le 5 avril 1860
- Têtu, Frs A. .Montréal, 75, rue St-Jacques..admis le 11 juillet 1861.
- * **Taché, E. E.**..Québec, Assist.-Commissaire des Terres de la Couronne..admis le 14 octobre 1861.
- * **Towle, C. E.**..Acton-Vale, Co Bagot..admis le 14 octobre 1861.
- * **Tremblay, (Du) P. P. V.**..Ste-Anne de la Pêrade, Co Champlain..admis le 8 juillet 1866.
- * **Têtu, Romuald**..St-Gervais, Comté de Bellechasse..admis le 8 juillet 1866.
- * **Taché, Jules**..Québec, Département des Terres de la Couronne..admis le 9 octobre 1873.
- * **Tremblay, (Du) Geo. B.**..Québec, 232, rue d'Aguillon..admis le 9 octobre 1873.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

* Ta
* Ta
* Tru
Terr
* Tou
Tess
* Tre
* T e
Trem
1
* Tas
* Tren
2
* Trem
2
Vendo
Verrat
18
Vaugh
Verrat
Verret
* Vann
ju
* Vince
avi
* Vince
oct
* Les n
tiquer leur p

- * **Talbot, Cléophas P.**..Montmagny, Co Montmagny ..admis le
juillet 1876.
- * **Talbot, Albert C.**..Montmagny, Co Montmagny ..admis le 6 avril
1877.
- * **Truc, Abbot.**.. Waterville, Co Compton ..admis le 7 juillet 1877.
Terriault, Philéas...St-Jean-Port-Joli, Co L'Islet..admis le 8 juillet
1878.
- * **Tourigny, H. B.**..Gentilly, Co Nicolet..admis le 11 juillet 1879.
Tessier, Jos. H...Actonville, Co Bagot..admis le 13 janvier 1880.
- * **Tremblay, (Du) J. D. A.**...Roberval, Lac St-Jean ..admis le 11 jan-
vier 1881.
- * **Tremblay, William.**..Chicoutimi, Saguenay ..admis le 6 juillet
1883.
- Tremblay, N. P...Ottawa, N.-D. de la Sallée..admis le 11 juillet
1885.
- * **Taschereau, G. L.**..Ste-Marie, B.ance..admis le 14 juillet 1887.
- * **Tremblay, Thomas.**..Sherbrooke, Co Sherbrooke.. 27 admis le
27 octobre 1892.
- * **Tremblay, Alfred-Jos.**..St-Roch des Aulnais, L'Islet..admis le
27 octobre 1892.

V

- Vendon Velden, William ..décédé
- Verrault, Philippe ..St-Pierre, Rivière du Sud ..admis le 23 janvier
1827 ..décédé.
- Vaughan, A. H...Robinson ..admis le 6 mai 1837 ..décédé.
- Verrault, Chas. A.. St-Jean Port-Joli ..admis le 7 avril 1853 ..décédé.
- Verret, George ..Québec ..admis le 18 avril 1856 ..décédé.
- * **Vannier, Jos. Emile.**..Montréal, 61, rue St-Jacques ..admis le 11
juillet 1879.
- * **Vincent, Ferdinand.**..Malbaie, Co Charlevoix ..admis le 10
avril 1880.
- * **Vincent Arthur.**..Montréal, 1598, rue Notre-Dame ..admis le 18
octobre 1890.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à
pratiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

- Whitman, Joseph.. admis le 5 février 1796..décédé.
 Waller, William.. admis le 29 avril 1796..décédé.
 Willbrenner, Peter.. admis le 25 mars 1800..décédé.
 Westover, Stephen.. admis le 9 mars 1816..décédé.
 Wyss, Frederick.. admis le 4 mars 1818..décédé.
 Ware, William.. admis le 26 septembre 1821..décédé.
 Wells, Alphonse.. admis le 19 octobre 1827..décédé.
 Willbrenner, Joseph..St-Jean, Québec.. admis le 5 mars 1829..dé-
 cédé 1892.
 Webster, Daniel.. Stanstead.. admis le 7 juillet 1830.
 Wells, Oliver.. admis le 3 mai 1842.. A l'étranger.
 Walken, Charles.. Montréal.. admis le 4 mars 1848..décédé.
 Wallace, Alexander.. admis le 8 novembre 1848..décédé.
 Weekes, Georges.. Montréal.. admis le 9 avril 1849.
 Ware, William.. St-Andrews.. admis le 9 avril 1859.
 Wells, Alphonse.. Granby.. admis le 16 avril 1856.
 Wells, Alexander.. admis le 9 juillet 1856.
 Wagner, William.. Ottawa.. admis le 9 avril 1857... en Europe.
 Wurtele, Arthur S. C.. Rivière David, Yamaska.. admis le 7 mai
 1858.. à Albany, New-York.
 Wells, Daniel W.. Farnham, Comté de Brome.. admis le 8 juillet
 1858.
 Whitcher, A. H.. Ottawa, Département de l'Intérieur.. admis le 12
 juillet 1862.
 White, Joseph.. Aylmer.. admis le 11 janvier 1863
 Wolf, C. E.. Ottawa.. admis le 15 avril 1875..décédé.
 * **Walbank, W. McLea**.. Montréal, 216, rue St-Jacques.. admis le
 10 janvier 1878.
 Winter, F. Z Alfred.. New-Carlisle, Co Bonaventure.. admis le 12
 octobre 1878..décédé.
 * **Woods, J. E.**.. Aylmer, Co d'Ottawa.. admis le 15 juillet 1885.

Y

Young, Chambers, J.. Tinwick.. admis le 13 juillet 1878.

* Les noms en noir précédés d'une étoile sont les seuls membres autorisés à pra-
 tiquer leur profession en vertu de la loi et des règlements de la Corporation.

MATIÈRES SUR LESQUELLES LES ASPIRANTS SONT EXAMINÉS.

POUR L'ADMISSION A L'ÉTUDE.

<i>Matières.</i>	<i>Auteurs recommandés</i>	<i>Nombre de points à conserver.</i>
Dictée		75 sur 100
Traduction (française et anglaise)		60 sur 100
Histoire du Canada, \	Laverdière, Miles	50 sur 100
Géographie	Holmes, Lowell (Gr Ed).....	50 sur 100
Arithmétique	Arith des Frères.....	60 sur 100
Géométrie, Livres 1, 2, 3, 4 et 6, \	Chambers, Todhunter }	60 sur 100
do Livres 1, 2, 3, 4 et 5, Davies, Legendre		
Logarithmes		50 sur 100
Algèbre jusqu'aux équations \	Loomis.....	50 sur 100
du second degré inclusivement		

MATIÈRES SUR LESQUELLES LES ASPIRANTS SONT EXAMINÉS.

POUR L'ADMISSION A LA PRATIQUE.

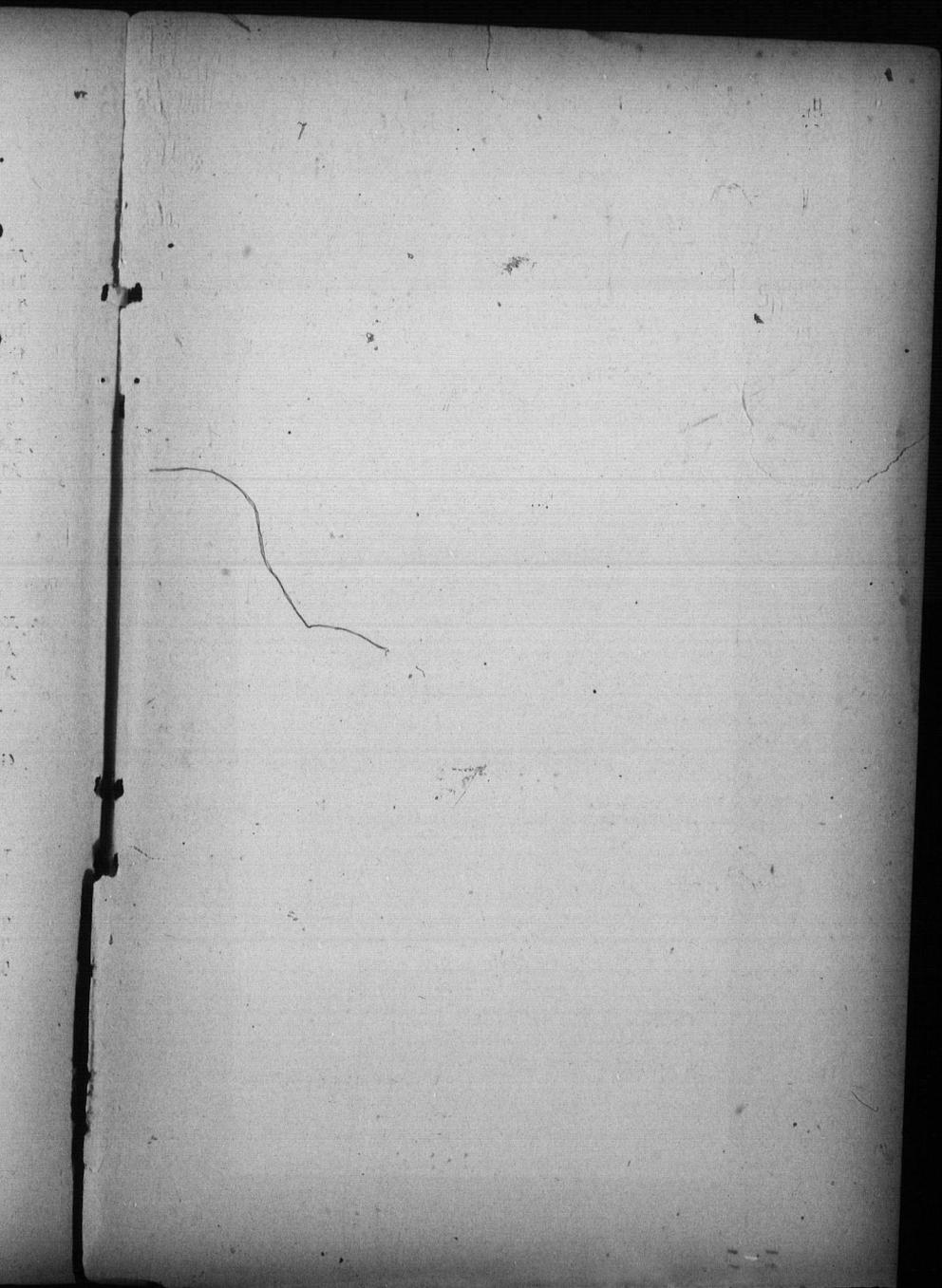
<i>Matières</i>	<i>Auteurs recommandés</i>	<i>Nombre de points à conserver</i>
Arithmétique.....	Arith. des Frères.....	60 sur 100
Algèbre jusqu'aux équations \	Loomis.....	50 sur 100
du second degré inclusive- \		
ment		
Géométrie plane \	(Livres 1, 2, 3, 4 et 6, Chambers ou \	60 sur 100
et Géométrie \	Todhunter. \	
dans l'espace. \	Livres 1, 2, 3, 4 et 5, Davies, Legendre \	
	Traité d'arpentage par les Frères de la \	
	doctrine chrétienne.	
Logarithmes.....		60 sur 100
Evaluation des surfaces et \	Baillairgé, Chambers.....	60 sur 100
des volumes.		
Trigonométrie plane \	Chambers, Davies.....	60 sur 100
Trigonométrie sphérique \	Legendre	
		50 sur 100
Trigonométrie analytique \	Galbraith, Houghton.....	50 sur 100
(Tout ce qui est néces- \	Chambers, Davies.....	
saire pour déduire les for- \	Legendre.....	
mules employées dans la \		
solution des triangles rec- \		
tangles et sphériques).		

Matières.

Auteurs recommandés Nombre de points à conserver.

Astronomie pratique; Détermination de l'heure de l'azimut et de la lati- tude au moyen des ins- truments d'arpentage or- naires.	Loomis..... 50 sur 100
L'usage et l'Ajustement des instruments, Bous- sole, Théodolite, Sex- tant, Niveau et Baro- mètre Anerôide.	Gillespie..... 60 sur 100 Traité d'arpentage par les Frères de la doctrine chré- tienne.
Opérations planimétriques: Arpentage, lotissement, nivellement, etc.	Gillespie..... 60 sur 100 Traité d'arpentage par les Frères de la doctrine chré- tienne.
Lever des plans et dessein	Gillespie..... 50 sur 100 Traité d'arpentage par les Frères de la doctrine chré- tienne.
Lois concernant l'arpen- tage et la prescription dans la Province de Qué- bec, Bornage et Procès- verbaux.	45, Viet. Cap. 16. Les amendements. Le Code-Civil. } 60 sur 100
Eléments de Minéralogie—	Laflamme..... 50 sur 100
Eléments de Géologie —	Laflamme..... 50 sur 100
Eléments de Botanique —	Moyen..... 50 sur 100

FINIS.



INDEX

	PAGES.
1° Minutes de la onzième assemblée générale, tenue le onze avril 1894	3
2° Appendice A. Adresse du Président.....	11
3° Appendice B. Etat général des recettes et des dépenses.....	22
4° Histoire de l'arpentage. (suite). Les Géomètres de la troisième époque, par J. N. Gastonguay, arpenteur-géomètre	24
5° Mémoire par C. E. Gauvin, Arpenteur-Géomètre. Notre langue technique. (suite).....	29
6° The preparation of descriptions of real estate for insertion in deeds, by H. Irwin, P. L. S.....	41
DOCUMENTS JUDICIAIRES. — ACTION EN BORNAGE. — COUR SUPÉRIEURE. GEORGE ROBERTS, DEMANDEUR, VS. EDWARD EDWARDS, DÉFENDEUR.	
7° Liste des documents filés au dossier dans cette cause	48
8° Rapport de H. Irwin, l'Arpenteur-Géomètre, choisi par la cour pour faire enquête dans cette cause.....	49
9° Jugement de la cour en cette cause, ordonnant le bornage des terrains.....	60
10° Procès-verbal du bornage des terrains, tel qu'ordonné par la Cour	64
11° Plan des terrains, annexé au rapport de H. Irwin. Arpenteur-géomètre.....	67
MISCELLANEOUS TABLES OF MEASURE BY E. T. GENEST, P. L. S.	
12° Equivalents decimally of english feet, french feet and mètres ..	68
13° Decimal equivalents of english inches and tenths	70
14° Metric system and value of several english and french linear measures.....	70
15° Table of english surface measures	71
16° Value of french surface measures.....	71
17° Equivalents decimally of acres, arpents, hectares, and vice-versa	72
18° Equivalents décimally of arpents, acres and hectares.....	73
19° Liste des arpenteurs-géomètres admis à pratiquer l'arpentage dans la Province de Québec, depuis l'établissement du Canada	77
20° Programme des matières sur lesquelles les candidats sont examinés pour l'admission à l'étude ou à la pratique de la profession.....	98